

2023-2024

Master 1 Sciences de l'information et des bibliothèques

**LA PROMOTION DU CINEMA EN
BIBLIOTHEQUE PUBLIQUE :
*COLLECTIONS AUDIOVISUELLES ET
ACTIONS CULTURELLES REEXAMINEES***

LUCIE DERIAN

Sous la direction de Florence Alibert

Jury

Florence Alibert : présidente

Véronique Sarrazin : membre

Soutenu publiquement le 21/06/2024

Document confidentiel

AVERTISSEMENT

L'université n'entend donner aucune approbation ni improbation aux opinions émises dans les travaux des étudiant·es : ces opinions doivent être considérées comme propres à leurs auteurs.

ENGAGEMENT DE NON-PLAGIAT

Je, soussignée Lucie Derian, déclare être pleinement consciente que le plagiat de documents ou d'une partie d'un document publiée sur toutes formes de support, numérique ou papier, constitue une violation des droits d'auteur ainsi qu'une fraude caractérisée. En conséquence, je m'engage à citer toutes les sources que j'ai utilisées pour écrire ce mémoire.

Signé par l'étudiante le 27 / 05 / 2024

A handwritten signature in black ink, appearing to be the name "Lucie Derian", written in a cursive style.

REMERCIEMENTS

Je tiens à remercier ma directrice de mémoire, Florence Alibert, qui m'a guidé tout au long de cette étude avec une particulière bienveillance.

Je remercie également Fannie Campagna, Florence Le Pichon, Christelle Kerdal et Carole Pécheur pour le temps qu'elles m'ont accordé et les précieux entretiens dont j'ai pu tirer l'étude de cas, ainsi que tous les bibliothécaires qui ont répondu à mon questionnaire.

Enfin, je remercie mes camarades de promotion M1 SIB, avec qui j'ai pu partager des difficultés communes et dont l'encouragement était indispensable.

LISTE DES ABREVIATIONS

BPI : Bibliothèque Publique d'Information

BM : Bibliothèque municipale

BCP : Bibliothèque centrale de prêt

DLL : Direction du Livre et de la Lecture

DIF : Droit individuel à la formation

CPF : Compte personnel de formation

ADAV : Association Diffusion Audiovisuelle

EAC : Education artistique et culturelle

SOMMAIRE

Avertissement	4
Engagement de NON-PLAGIAT	5
Remerciements	6
Liste des abréviations	7
Sommaire	8
Introduction	10
Etat des lieux : où en est le cinéma dans les bibliothèques publiques ?	14
I. Comment le cinéma s'est inséré dans les bibliothèques de lecture publique ?	14
1. Les débuts et la mise en place	14
2. Des années 1990 à 2010 : évolution rapide des supports et des publics	20
3. Former des bibliothécaires de l'image	24
II. Les collections cinématographiques : le circuit documentaire : de la sélection à la mise à disposition en bibliothèque	30
1. Choisir : sélectionner et acquérir	31
2. La politique documentaire	35
3. Mise à disposition	40
III. Action culturelle : comment une bibliothèque publique inscrit le cinéma dans une démarche de développement culturel ?	44
1. La montée de l'action culturelle	45
2. Programmer des évènements : autonomie et collaborations	48
3. Pour quel public ?	52
Conclusion de l'état de l'art	55
Bibliographie	56
I. Généralités	56
II. Bibliothèques et cinéma	58
III. Histoire de l'audiovisuel en bibliothèque	59
IV. Formations des personnels	61

V.	Collections audiovisuelles	61
VI.	Action culturelle et partenariats	63
VII.	Publics	65
<i>Etude de cas : les médiathèques bretonnes et leur rapport au cinéma</i>		67
I.	Méthodologie de l'étude	67
1.	Fondements	67
2.	Objectifs	68
3.	Le choix des enquêtes	69
4.	Mise en œuvre et résultats	75
II.	Analyse des données recueillies	76
1.	La Bretagne : un territoire culturel riche mais des difficultés de communication	76
2.	Les collections : de nouveaux défis ?	81
3.	Action culturelle : quelle est la réalité du terrain ?	84
Conclusion		91
Annexes		94
I.	Annexe 1 : questionnaire d'enquête	94
II.	Annexe 2 : résultats des questions fermées du questionnaire d'enquête	98
III.	Annexe 3 : Entretien avec Fannie Campagna, coordinatrice de Zoom Bretagne	102
IV.	Annexe 4 : Entretien avec Florence Le Pichon, chargée de mission bibliothèques à Livre et Lecture en Bretagne	106
V.	Annexe 5 : Entretien avec Christelle Kerdal, bibliothécaire en charge du secteur Image et Son à la médiathèque Eugène Guillevic, Hennebont	114
VI.	Annexe 6 : Entretien avec Carole Pécheur, responsable de la médiathèque de Loudéac 123	
Table des graphiques		130
Table des matières		131
Résumé		136

INTRODUCTION

Les bibliothèques de lecture publique ont accueilli le cinéma dans leurs collections dans les années 1970, suivant l'exemple de la BPI. Les décennies suivantes, le cinéma s'y développe jusqu'à ce que la gestion de collections audiovisuelles devienne une mission commune des bibliothécaires au même titre que la musique. De même, l'action culturelle se place aujourd'hui comme essentielle au bon fonctionnement d'une bibliothèque, même petite. Pourtant, on note un manque de connaissances sur le sujet, il y a beaucoup de fausses idées sur ce que propose la bibliothèque. Déjà, la bibliothèque est toujours perçue comme étant restreinte à la littérature, et il est fréquent que les gens ne considèrent pas spontanément la bibliothèque comme une destination pour trouver des films, tout comme les activités culturelles autour du cinéma auxquelles on ne pense pas nécessairement. Du côté des professionnels, il existe également des craintes concernant les collections et leur avenir, au regard du sort qu'ont connu les collections musicales. Tout comme les CDs physiques ont été largement remplacés par la musique numérique et les services de streaming en ligne, les DVDs sont menacés par la montée en puissance des plateformes de streaming et des services de vidéo à la demande.

En outre, la littérature professionnelle ne regorge pas d'ouvrages sur le sujet et il est plutôt frappant de constater la relative rareté d'une bibliographie qui touche à la promotion du cinéma au sein des institutions que sont les bibliothèques publiques. On peut alors supposer que cette lacune dans la documentation se justifie par plusieurs facteurs. Par exemple, il y a la constante évolution du paysage cinématographique, avec l'émergence de nouveaux modes de production, de distribution et de consommation qui rend difficile la réalisation d'une synthèse des pratiques actuelles des bibliothèques. D'autre part, il semble qu'il y ait un manque de normes et de pratiques définies, ce qui entraîne un difficile développement d'une base solide de littérature à ce sujet. Nous pouvons citer quelques ouvrages de référence, utilisés pour ce mémoire : *L'audiovisuel en bibliothèque* paru en 2010 aux éditions de l'ABF¹ explique les différents moyens de mise en place des collections, abordant les questions techniques et juridiques. Toutefois, cet ouvrage est un peu daté et manque d'actualisation, il parle

¹ CARON, Estelle, et CHANTEREAU Danielle. *L'audiovisuel en bibliothèque*. Paris, France: ABF, Association des bibliothécaires de France : IB, Images en bibliothèques, 2010.

également peu des collaborations ou partenariats et se concentrent sur le cinéma au sein de la bibliothèque. Ce dernier point touche aussi un ouvrage plus récent : *Du cinéma en bibliothèque* paru en 2017². Il n'y a pas eu d'autres productions sur le sujet, il nous faut pour cela regarder dans les travaux académiques. La plus récente étude est le mémoire de Claire Daniélou de 2019 : « Les interactions entre bibliothèques publiques et salles de cinéma »³. Son étude cible un aspect particulier qui est celui de la médiation, il constituera un point d'appui non négligeable, notamment dans l'étude de cas, mais nous proposons d'analyser concrètement les initiatives des bibliothèques à l'égard du cinéma, précisément au sein de celles-ci, et non pas uniquement à travers les salles de cinéma dédiées et les partenariats. D'autant plus, nous abordons la situation des collections et la valorisation de celles-ci, par le classement et l'aménagement, sujet qui manque cruellement d'étude.

Globalement, la constatation d'une certaine ignorance de ce qu'il se passe autour de ce domaine et du manque de bibliographie a entraîné une curiosité pour l'élaboration de ce sujet de recherche.

Le choix des bibliothèques publiques comme champ de recherche doit aussi être restreint : en effet dans cette étude, nous aborderons surtout l'ensemble des médiathèques, bibliothèques municipales ou inter-communales, excluant par ailleurs les bibliothèques spécialisées dans le cinéma et les cinémathèques, ou même encore la BPI, puisqu'elles ne traduisent pas la dynamique globale qui s'opère dans les médiathèques généralistes : elles sont surtout des « exceptions ». Les bibliothèques universitaires ne sont pas non plus incluses, puisque leurs problématiques et enjeux sont différents. En ce qui concerne les bibliothèques associatives, elles sont aussi exclues parce que nous voulons nous intéresser principalement aux professionnels, elles pourront être mentionnées, à titre indicatif ou comparatif, mais ne seront pas l'objet de notre recherche. Nous parlerons donc ici des bibliothèques de lecture publique. Le terme « publique » renvoie d'ailleurs à l'idée d'un service public, fourni pour la communauté, et donc au concept de démocratisation qui est à prendre en compte et se lit en filigrane de toute notre étude. Ce qu'on entend par « la promotion du cinéma », est

² ROUSSELET, Dominique, GUILLAUMOT, Julie, PALESSE, Marianne, GALAUP, Xavier, et LEPINAY, Jean-Yves de. *Du cinéma en bibliothèque*. Paris, France: Association des bibliothécaires de France : Images en bibliothèques, 2017.

³ DANIELOU, Claire. « Les interactions entre bibliothèques publiques et salles de cinéma ». Mémoire d'études pour le diplôme de conservateur des bibliothèques Villeurbanne : ENSSIB , 2019.

précisément dans cet optique de « permettre l'indépendance intellectuelle de chaque individu et contribuer au progrès de la société. »⁴ Nous voulons ici mettre en lumière les efforts, ou les lacunes, qui vont, ou non, dans ce sens.

Concernant le cinéma et ce qu'il recouvre ici, nous nous concentrerons principalement sur des films, qu'ils soient documentaires ou de fiction. Des mémoires ont déjà été par exemple réalisés sur la question des collections de fiction : « Les collections audiovisuelles de fiction en bibliothèque publique : entre histoire du cinéma, cinéphilie et consommation culturelle », réalisé par Xavier Loyant en 2010⁵. Pour le documentaire, Camille Rebours s'y est intéressée en 2014 dans son mémoire « Le film documentaire en bibliothèque publique : quel avenir ? »⁶. Les collections audiovisuelles sont abordées ici, mais ne constituent pas le seul intérêt, puisque la promotion regroupe à la fois la valorisation des collections, et l'importance des actions culturelles. De manière générale, nous voulons voir les moyens mis en place autour du cinéma. Le documentaire est une base solide de la conception des médiathèques et aujourd'hui particulièrement dans les événements, comme le Mois du film documentaire. Et la fiction reste majoritaire dans les rayons. Pour saisir la question de promotion, nous devons englober les deux. Les séries ne seront pas étudiées, même si elles peuvent être utilisées à des fins comparatives. C'est un format dont le succès est encore assez récent, et nous voulons restreindre le champ d'étude aux films.

Nous voulons donc comprendre quelle est l'actualité du cinéma dans les bibliothèques publiques, en nous demandant comment les bibliothèques publiques peuvent utiliser le cinéma comme outil de valorisation dans leur communauté, et quels sont les défis auxquels les bibliothécaires font face, que ce soit dans la gestion des collections, ou dans l'organisation d'activités dans le cadre d'un projet d'action culturelle. Il s'agit également d'une réactualisation des

⁴ Article 3 de la Charte des bibliothèques publiée par le Conseil Supérieur des Bibliothèques, 1991

⁵ LOYANT, Xavier ; « Les collections audiovisuelles de fiction en bibliothèque publique: entre histoire du cinéma, cinéphilie et consommation culturelle ». Mémoire d'études pour le diplôme de conservateur des bibliothèques Villeurbanne : ENSSIB, 2010 En ligne : <https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/48217-les-collections-audiovisuelles-de-fiction-en-bibliotheque-publique.pdf>.

⁶ REBOURS, Camille. « Le film documentaire en bibliothèque publique: quel avenir ? » Mémoire d'études pour le diplôme de conservateur des bibliothèques Villeurbanne : ENSSIB , 2014. En ligne : <http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/document-64163>.

pratiques, puisque les dernières études sont rares, et datent de quelques années pour la plupart.

Pour répondre à ces questions, nous suivons un plan logique en partant de l'histoire de l'intégration des collections visuelles et des premières projections en bibliothèque, en traitant des périodes les plus importantes jusqu'à aujourd'hui, et en nous attardant également sur les formations présentes par le passé et actuellement. Ensuite, nous nous intéresserons aux collections, d'abord d'un point de vue juridique qu'il est nécessaire d'aborder, puis au regard de la politique documentaire, et finalement du classement et de la valorisation. Finalement, nous verrons quels sont les tenants et les aboutissants de l'action culturelle dans le domaine du cinéma, et quel développement culturel cela garantit, ou non. Cette organisation nous permet de réaliser une étude complète en traitant des principaux aspects.

ETAT DES LIEUX : OU EN EST LE CINEMA DANS LES BIBLIOTHEQUES PUBLIQUES ?

I. COMMENT LE CINEMA S'EST INSERE DANS LES BIBLIOTHEQUES DE LECTURE PUBLIQUE ?

1. Les débuts et la mise en place

A. Introduction d'un nouveau medium : apparition de la médiathèque et premiers pas

Dans les années 1970, les bibliothèques ne possèdent pas encore de fonds propre de films, ou en tout cas très peu. Certaines bibliothèques sont équipées de projecteurs, elles se font généralement prêter des films pour des événements ponctuels. Mais c'est surtout le début des années 1980 qui constitue un tournant : « c'est la création de vidéothèques de consultation avec des collections propres, qui a marqué le début de leur transformation en véritables « médiathèques » »⁷

Pour parler de l'histoire des collections cinématographiques en bibliothèque, il faut aborder le sujet, indissociable, de la médiathèque. Elle apparaît dans les années 1970 grâce à la politique du libre accès et à la diversification des médias. Le terme vient surtout d'une volonté de moderniser les bibliothèques et de les rendre attrayantes à un plus large public. Le patrimoine culturel s'agrandit, il devient « plus large que le patrimoine littéraire » et « est aussi musical, filmographique, artistique, scientifique, etc. »⁸. En 1975, la lecture publique se détache de l'Education Nationale et vient se placer sous le ministère de la Culture, ce qui permet à de nouvelles normes d'entrer en vigueur. En 1972 déjà, Alice Garrigoux, directrice du Service de la lecture publique, faisait état de l'apparition des films en bibliothèques, souvent liée au développement de

⁷ BLANGONNET, Catherine. « L'évolution des collections audiovisuelles des bibliothèques publiques », In : *L'audiovisuel en bibliothèque*. Paris, France: ABF, Association des bibliothécaires de France : IB, Images en bibliothèques, 2010, p. 27

⁸ BERTRAND, Anne-Marie, ALIX, Yves, « II. Les bibliothèques françaises au XXe siècle ». In : Anne-Les bibliothèques. Paris, La Découverte, « Repères », 2015, p. 27-44, § 28. En ligne : <https://www.cairn.info/les-bibliotheques--9782707187963-page-27.htm>

l'animation, notamment pour les enfants et la fameuse « Heure du conte » qui s'agrémentait de projections et de films. La bibliothèque publique est une institution démocratique et elle « est tout naturellement le centre culturel de la communauté, où se réunissent des gens ayant des intérêts semblables. Elle doit donc disposer de locaux et du matériel nécessaires pour organiser, à l'intention des adultes et des enfants, des expositions, des discussions, des conférences, des concerts et des projections de films. »⁹ Au début de la décennie, on voit les nouvelles bibliothèques des banlieues parisiennes s'emparer du sujet de l'animation culturelle, au détriment des bibliothèques de province.

Pour ce qui est de la conservation, certaines mesures sont également prises à la fin des années 1970 surtout. Le décret du 30 janvier 1975 a institué un dépôt légal des vidéogrammes à la phonothèque nationale, ce qui a permis au film d'entrer en bibliothèque autant en animation qu'en conservation. La Direction du livre organise en 1978 une « opération pilote » pour que les bibliothèques puissent se constituer un fonds de diapositives et vidéogrammes. Finalement, en termes de formation, un stage est organisé à Massy en 1976 autour de l'audiovisuel, auquel 24 bibliothécaires participent. La bibliothèque nationale suit en organisant une tournée dans des bibliothèques régionales afin de faire connaître ces nouveaux médias. Les retours sont mitigés : certes on encourage un certain progrès démocratique, mais cette introduction d'un nombre conséquent de nouveaux documents en bibliothèque pose aussi question : on retrouve l'idée d'une sorte de modernité parisienne qui relève de l'illusion.

Evidemment, les projections sont assez rares et les fonds restreints, il s'agit surtout d'un début de discussion : en juin 1977, on dénombre deux bibliothèques centrales de prêt et quatre BM avec des projecteurs Super 8, et sept BM avec des projecteurs 16 mm¹⁰. Cette même année marque surtout la création de la BPI.

B. La Bibliothèque Publique d'information (BPI)

La BPI est créée en janvier 1977 dans ce contexte, donc, d'évolution certaine mais toujours interrogée. Elle n'a pas de succès au démarrage puisqu'elle est vue comme une provocation par les bibliothèques publiques qui apparaissent

⁹ GARRIGOUX, Alice. *La lecture publique en France*. La Documentation française, 1972, p. 32

¹⁰ BLANGONNET Catherine, op. cit., p. 26

« pauvres » et « insuffisantes » comme nous le dit Jean-Pierre Seguin, créateur de la BPI, dans ses mémoires :

Dans les bibliothèques les plus récentes que nous avions visitées, l'importance globale des collections était bien celle que nous avions nous-même envisagée : un million de « titres », environ, mais il apparaissait que la part accordée aux périodiques, de même que celle faite aux « nouveaux médias » microfilms, diapositives, films et disques n'était pas suffisante.¹¹

La construction de la BPI en 1970 se fait ainsi avec l'ambition d'inclure des « ensembles de consultation »¹² en libre accès, et l'audiovisuel y trouvera enfin une place. Au début des années 1980, pour certains comme Gérard Herzhaft, le doute fait place à un contentement : c'est une chance qui permet pour une fois à la médiathèque « d'être à l'heure »¹³, aussi l'audiovisuel est le « point de salut pour les bibliothèques sans une ouverture aux nouveaux médias sans laquelle elles deviendront des musées du livre »¹⁴.

La BPI n'a pas seulement permis de moderniser la médiathèque et de donner une place aux films, elle a contribué à supprimer certaines contraintes liées à la diffusion de films. Ces contraintes sont au nombre de trois selon Catherine Blangonnet dans *L'audiovisuel en bibliothèque* : « l'incompatibilité des systèmes vidéo, le coût élevé des appareils et des supports et la carence des programmes disponibles. »¹⁵ Son innovation, c'est d'avoir allonger les droits de diffusion pour au moins dix ans dans les espaces de la bibliothèque. Ainsi, le film était plus semblable au livre. Une autre innovation est la fabrication en laboratoire de supports vidéo, qui seront viables jusqu'à l'arrivée du DVD sur le marché. Les consultations se font soit à la carte, soit sous la forme de programmations thématiques de huit à dix places, la BPI dispose aussi d'une salle de spectacle de quatre-vingts places pour la diffusion de documentaires.

¹¹ SEGUIN, Jean-Pierre. « 1^{re} partie : 1959-1969 ». In : *Comment est née la Bpi : Invention de la médiathèque. Études et recherche*. Paris: Éditions de la Bibliothèque publique d'information, 1987, § 101. En ligne : <https://books.openedition.org/bibpompidou/1899>

¹² SEGUIN, Jean-Pierre. « 2^e partie : La bibliothèque et le « Centre Beaubourg » 1970-1972 ». Ibid. §15

¹³ DELORME, Silvie. Compte rendu de [Herzhaft, Gérard. Pour une médiathèque : guide de l'audiovisuel à l'usage des candidats aux concours et examens des bibliothèques. Paris, Promodis, 1982. 116 p.] Documentation et bibliothèques, juillet-septembre 1983, vol. 29, p. 121.

¹⁴ Ibid. p. 120

¹⁵ BLANGONNET Catherine. Op. cit. p.27

Rappelons également en dernier point que l'action culturelle a déjà sa place : pour adresser le cinéma, il n'a jamais été question d'une attitude passive basée uniquement sur les collections. Par exemple, en 1978, la BPI met en place le festival international « L'homme regarde l'homme », plus tard renommé « Cinéma du Réel » qui propose encore aujourd'hui de découvrir des films au Centre Pompidou et dans plusieurs salles de la région parisienne. Avec ce festival, il y a aussi « des cycles réguliers et des séances événements qui font largement place au débat d'idées entre créateurs et spectateurs. »¹⁶

Les années 1980 constituent donc une « première vague de création de collections audiovisuelles » composée de documentaires, et consultables sur place uniquement. Cet élan amènera à d'autres avancées qui permettront au cinéma de s'implanter plus durablement dans les bibliothèques pendant les années 1990.

C. Après la BPI : poursuivre les actions

a. L'enquête de 1979

À la suite de la création de la BPI, on a vu d'autres moments clés de l'audiovisuel en bibliothèque dans les années 1980. Un évènement majeur a été le test, proposé par la Direction du Livre et de la Lecture, sur huit bibliothèques municipales ou BCP. Il consistait à un arrangement entre les deux partis : la DLL devait fournir du matériel et financer l'achat de droits, et les bibliothèques devaient quant à elles développer cette initiative par la suite. Une enquête sociologique est réalisée par *L'œil à la page* à la suite de ce test, afin d'évaluer les typologies de publics, et de comprendre quel serait l'apport de l'audiovisuel en bibliothèque. Le bilan est assez positif et encourageant. Le ministère de la culture y voit une opportunité « dans un contexte de développement de la politique publique en faveur de la Culture »¹⁷. Très vite le réseau de lecture publique se voit alors offrir 100 titres de films ainsi que du matériel de lecture, et en 1988, la DLL recense 103 vidéothèques¹⁸.

¹⁶ ALLIGUIE, Arlette. « Le cinéma à la Bpi : 40 ans (et) après ». In : *Du cinéma en bibliothèque*. Paris, France: Association des bibliothécaires de France : Images en bibliothèques, 2017, p. 83.

¹⁷ REBOURS, Camille. Op. cit. p. 17

¹⁸ BLANGONNET, Catherine. Op. cit. p. 28

b. Le CNF et Images en Bibliothèques

Il est difficile d'imaginer que chaque bibliothèque publique puisse se procurer aisément les droits d'une quantité de films considérable. Dans cet optique, la solution se trouve dans la création d'un catalogue. Pour continuer à aider le développement de l'audiovisuel dans les bibliothèques publiques en simplifiant la question des contrats, est créé le Catalogue national de films documentaires. A l'intérieur de celui-ci, des documentaires, bien sûr, qui n'auraient autrement pas l'occasion d'être visibles : des films issus de festivals ou autres événements et hors du circuit commercial. Par exemple, les films sélectionnés sont souvent issus du festival Cinéma du réel précédemment mentionné. La DLL, aidée du Centre national de la cinématographie, avait la charge du catalogue. Le choix du documentaire n'était pas nécessairement dû à un mépris de la fiction, mais surtout parce que jusque-là, la DLL n'avait pas pu mettre en place les achats de droits de ces films.

En 1989, est créée par la DLL l'association Images en bibliothèque dont la revue paraît la même année. En 1993, la commission de sélection du catalogue est confiée à l'association qui a acquis la plupart des films présents sur le catalogue. Il s'agissait de « créer un réseau permettant à ceux-ci [les professionnels] d'échanger sur leurs pratiques, mais aussi de contribuer au développement du cinéma, d'abord documentaire, dans les bibliothèques. »¹⁹ Aujourd'hui l'association a pris une ampleur considérable et « n'a pas à rougir de son travail très diversifié ni de son bilan souvent méconnu »²⁰ avec notamment la fameux Mois du film documentaire depuis 2000 qui rencontre un succès chaque année auprès de « 2 500 structures culturelles, éducatives et sociales. »²¹

Finalement, tous ces efforts ont permis au film documentaire de s'insérer durablement dans le monde des bibliothèques. Ces dernières ont trouvé une « spécialisation » qui leur permettait de se différencier des autres structures liées au cinéma et de développer leur propre domaine.

¹⁹ REBOURS, Camille. Op.cit. p. 44

²⁰ AZIZA, Emmanuel. « Images en bibliothèques : bilan et perspectives à l'heure du numérique ». *Bulletin des bibliothèques de France* (BBF), 2007, n° 2, p. 62-65.

En ligne : <https://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2007-02-0062-013>

²¹ Site d'Images en bibliothèques, « Missions et actions » : < <https://imagestenbibliotheques.fr/a-propos/missions-et-actions>>

c. Et la fiction ?

Les collections audiovisuelles de fiction mettent plus de temps à se développer, elles ne sont pas la priorité et sont pensées surtout dans un second temps. Pour Camille Rebours, trois facteurs ont permis le développement de ces collections : « le développement d'une édition commerciale des œuvres de fiction, l'équipement des ménages en matériel audiovisuel et enfin la constitution de collections de prêt et non plus uniquement de consultation sur place. »²² Car en effet, dans les années 80, le format VHS s'impose et les ménages s'équipent de plus en plus, ce qui amène à l'édition commerciale des films. D'autre part, il y a un lien entre la constitution de collections de prêt et la création des collections audiovisuelles de fiction, cela est démontré dans le mémoire de Xavier Loyant, puis repris par Camille Rebours dans le sien. Cette nouveauté arrive principalement dans les années 1990 : alors qu'en 1994, 174 établissements proposent l'emprunt de documents audiovisuels, ils sont 433 en 1995. »²³

Un élément aussi majeur, c'est la demande du public qui se fait de plus en plus pressante car le cinéma et les films entrent dans les habitudes des Français. En 1981, Geneviève Le Cacheux, conservatrice en chef de la bibliothèque de Caen, se pose la question des envies du public et écrit « le public demande plus. »²⁴ Surtout, ce que l'on constate c'est l'importance que prennent ces collections au fil du temps, au point qu'elles surpassent en nombre les collections de documentaires. En 2005, Catherine Blangonnet fait le constat dans une enquête que « 33% du fonds audiovisuel des bibliothèques sont constitués de films documentaires et 60% de films de fiction. »²⁵

²² REBOURS, Camille. Op.cit. p. 14

²³ LOYANT, Xavier. Op.cit. p. 12

²⁴ LE CACHEUX, Geneviève. « L'audio-visuel dans les bibliothèques », *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*, 1981, n° 8, p. 463-468. En ligne : <https://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1981-08-0463-001>

²⁵ BLANGONNET, Catherine. « Le cinéma documentaire dans les bibliothèques publiques : un premier bilan ». *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*, 2005, n° 1, p. 64-72. En ligne : <https://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2005-01-0064-001>

2. Des années 1990 à 2010 : évolution rapide des supports et des publics

A. Du DVD à la VÀD : des premières inquiétudes au recul actuel

a. L'arrivée du DVD et questionnement actuel

Le DVD (digital versatile disc) remplace le support VHS à partir de 1996, il possède une plus grande capacité de stockage, et on peut y trouver d'autres rubriques que le film en lui-même. Ces avantages le font se développer assez facilement et rapidement. Aussi, le DVD permet de réaliser plus facilement des projections sur grand écran. Pourtant en bibliothèque, on voit que le DVD n'arrive que tardivement : 28% des bibliothèques en 2007 n'en possèdent pas. Le marché du DVD connaît son âge d'or autour de 2009, et aujourd'hui, il est quand même majoritaire en bibliothèque malgré de nombreux questionnements sur son déclin, à cause de l'évolution de l'offre numérique et des plateformes de VÀD. En 2010, Catherine Blangonnet affirmait :

Il est probable, si les budgets le permettent, que coexisteront dans les bibliothèques, comme c'est déjà le cas pour les livres et les ressources numériques en ligne, des collections audiovisuelles sur support et des offres dématérialisées, pour la consultation sur place et le visionnement à domicile. ²⁶

Une journée d'étude est organisée en 2022 par Images en bibliothèques : « DVD en bibliothèque : quel avenir pour les collections de films ? », l'association réalise également en vue de cette journée une enquête de réseau : un état des lieux du DVD en médiathèques. Malgré une observation d'une baisse des prêts de DVD, on constate globalement qu'en termes d'acquisition, une très petite minorité pense arrêter le DVD : « Sur 324 réponses, seulement 12 bibliothécaires ont indiqué avoir envisagé l'arrêt de la collection de DVD et 3 bibliothécaires l'ont mis en application dans leurs établissements »²⁷, aussi, 52% de ces 324 réponses affirment avoir un budget stable. Généralement, pour les années 2010,

²⁶ BLANGONNET, Catherine. *L'audiovisuel en bibliothèque*. Op.cit. p. 31

²⁷ Images en bibliothèques. Enquête de réseau : L'avenir du DVD en médiathèque. 2022, p. 3. En ligne : <https://imagesenbibliotheques.fr/sites/default/files/inline-files/Enquete-DVD-quelques-chiffres.pdf>

l'hypothèse de Catherine Blangonnet se confirme, et l'ère du DVD en bibliothèque n'est pas encore révolue, malgré de fortes inquiétudes.

b. La dématérialisation : de la VàD à la VADA

A la suite du DVD, on voit l'essor de la dématérialisation. En 2006, l'Institut national de l'Audiovisuel met ses archives en ligne gratuitement, et ARTE rend disponible aux médiathèques une offre de VÀD. Ce sont les premiers pas de ces nouveaux services qui commencent à se répandre lentement dans les bibliothèques. Ces dernières se voient proposer des catalogues dans lesquels elles choisissent des titres et rendent indisponibles d'autres, mais de manière générale, elles conservent l'intégralité du catalogue. La BPI seulement fait une sélection pour éviter d'avoir des doublons avec son propre catalogue, le catalogue national des films documentaires, cité précédemment.

Certaines questions apparaissent au début des années 2010. Yves Alix voit dans ces plateformes un moyen de contrer le déclin du DVD et espère « un soutien spécifique des pouvoirs publics à ces « e-collections »²⁸. Si la VÀD est une proposition intéressante pour les bibliothèques car elle permet de moderniser son image et de s'adapter aux évolutions, elle est aussi une crainte pour les bibliothécaires qui s'inquiètent du devenir de leur métier : « rôle du lieu physique, relation au public, permanence de la notion de collection »²⁹ sont des questions nouvelles. En réalité, celles-ci sont rapidement effacées et témoignent d'une énième remise en question du métier. En 2013, Alicia Leon y Barella constate que malgré une satisfaction générale, les usagers des plateformes de VÀD des bibliothèques restent tout de même assez peu nombreux. On ne peut pas parler d'un véritable succès. Dans son étude de réseau en 2015, Images en bibliothèques indique : « en 2014, 29 % des médiathèques proposent une offre de VÀD contre 12,3 % en 2011 »³⁰. On voit donc une augmentation, et ces

²⁸ ALIX, Yves. « Les bibliothèques dans l'économie du livre et des industries culturelles ». In : *Bibliothèques en France, 1998-2013*, 183-99. Bibliothèques. Paris : Éditions du Cercle de la Librairie, 2013, § 36. En ligne : <https://www.cairn.info/bibliotheques-en-france-1998-2013--9782765414094-page-183.htm>

²⁹ LEON Y BARELLA, Alicia. « La Vidéo à la demande en bibliothèque : Bilan et perspectives ». Mémoire d'études pour le diplôme de conservateur des bibliothèques Villeurbanne : ENSSIB, 2013. p.25. En ligne : <http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/document-60376>

³⁰ Images en bibliothèques. *Le cinéma et l'audiovisuel en médiathèque*, 2015, p. 15. En ligne : https://imagesenbibliotheques.fr/sites/default/files/inline-files/IB2015-Etude de Réseau_1.pdf

plateformes sont surtout en complémentarité des collections physiques, et l'on voit apparaître des DVD fantômes qui renvoient vers celles-ci.

Les années 2010 ont vu le développement des offres de la VADA (Vidéo à la demande avec abonnement, en anglais SVOD) qui ont ajouté de nouvelles problématiques. Claire Daniélou dans son mémoire³¹ en identifie deux principales, à savoir d'une part le fait que ces plateformes produisent souvent leurs propres contenus, ce qui les rendent inaccessibles et captifs puisque la chronologie des médias est étendue ; et d'une autre part est critiqué l'algorithme qui cible les préférences selon l'historique des utilisateurs, tandis que les plateformes de VàD, notamment celles des bibliothèques, se concentrent surtout sur des choix d'éditorialisation autour par exemple des actualités, ou de thématiques.

B. Légitimer le cinéma en bibliothèque : les enquêtes des années 2000

En 2003, alors qu'aucune étude n'a été réalisé sur le cinéma documentaire en bibliothèque depuis la fameuse enquête de 1979, la DLL fait réaliser une enquête par un agent extérieur, SCP Communication, axée notamment sur le public de ces films³². Elle souligne par exemple la place du documentaire en bibliothèque, dans un contexte où la télévision est de plus en plus commerciale. Des premiers constats sont également faits autour du Mois du film documentaire : on remarque que proposer des événements en lien avec le cinéma permet d'amener un public plus facilement, et aussi de le garder.

Deux ans plus tard, Christopher Evans se pose la question du public du cinéma en médiathèque³³ en se basant sur des données chiffrées, telle que l'enquête sur les pratiques culturelles des français réalisée par le ministère de la culture datant de 1997, ainsi que celle de 2003 citée précédemment. La première met en lumière l'importance du film dans les ménages français : c'est une des

³¹ DANIELOU, Claire. Op.cit. p.55

³² BLANGONNET, Catherine. « Le cinéma documentaire dans les bibliothèques publiques : un premier bilan ». Op.cit.

³³ EVANS, Christophe. « Le public du cinéma en médiathèques ». In : *Publics : quelles attentes ? Bibliothèques : quelles concurrences ?* Par Yves Alix, Bruckman Denis, Olivier Chourrot, Jean-François Jacques, Lahary Dominique, Alain Lefebvre, Daniel Renoult, et al. Paroles en réseau. Paris: Éditions de la Bibliothèque publique d'information, 2005, p. 51-58. En ligne : <https://books.openedition.org/bibpompidou/860?lang=fr>

activités les plus dominantes, d'autant que les foyers sont maintenant nombreux à être équipés. Evans rappelle également l'évolution très rapide des supports qui s'est produite en quelques années seulement. Concernant l'enquête du SCP, pour Evans, « les médiathèques publiques, fidèles à leur mission culturelle au sens fort, ont une belle carte à jouer avec le film documentaire si la médiation (mise en rayon, animation, démarche pédagogique...) est correctement assurée et assumée. »³⁴ En effet, les résultats de l'enquête montrent qu'une grande partie du public (89% des personnes interrogées) utilisent la bibliothèque comme lieu principal d'emprunts de vidéos, ce qui est logique puisque les films documentaires ne sont pas retrouvables facilement, notamment dans des circuits commerciaux comme le vidéo-club.

En 2008, est réalisée une autre enquête des Pratiques Culturelles de Français, la dernière remontant à plus de dix ans³⁵. Il s'agit d'une réactualisation prenant en compte un nouveau rapport au numérique qui est de plus en plus conséquent. Sont abordés les intérêts d'une nouvelle génération qui s'intéresse moins à la télévision, connaît plus la langue anglaise et préfère les productions anglo-saxonnes aux productions françaises, notamment avec la montée d'internet. Les gens peuvent maintenant télécharger chez eux, légalement ou non, des films comme ils l'entendent, et cela peut avoir un impact sur les bibliothèques. Finalement, la même année, une enquête est réalisée par le service du Livre et de la Lecture (ministère de la Culture et de la Communication). Elle porte sur l'audiovisuel dans les bibliothèques publiques³⁶. On observe une augmentation des fonds vidéo ainsi que du budget pour ces acquisitions : on passe de 4,6% de la part du budget en 2000 à 12,7% en 2008.

Les quelques enquêtes réalisées durant cette décennie révèlent des nouvelles habitudes de la population. Et du début à la fin des années 2000, la situation évolue et laisse place à une génération qui a d'autres envies que la précédente, on le voit notamment avec la fréquentation de la télévision.

³⁴ Ibid.

³⁵ DONNAT, Olivier. « Les pratiques culturelles à l'ère numérique ». L'Observatoire, 2010/2, n° 37), p. 18-24. En ligne : <https://www.cairn.info/revue-l-observatoire-2010-2-page-18.htm>

³⁶ Ministère de la Culture et de la Communication. Enquête thématique 2008 - L'audiovisuel dans les bibliothèques publiques. 2009. En ligne : <https://www.culture.gouv.fr/Thematiques/Livre-et-lecture/Les-bibliotheques-publiques/Observatoire-de-la-lecture-publique/Archives-de-l-Observatoire/Enquete-thematique-2008-L-audiovisuel-dans-les-bibliotheques-publiques>

3. Former des bibliothécaires de l'image

Se poser la question des formations des vidéothécaires ou des bibliothécaires de l'image, selon la terminologie choisie, ne suppose pas uniquement de faire le tour de ce qu'il existe, mais aussi de voir ce qui n'existe pas, et surtout pourquoi. Ainsi, avant d'entrer dans le vif du sujet, il nous faut poser un contexte, ce qui nous permettra par la suite de déterminer ses conséquences. Pour cela, nous verrons tout d'abord la fameuse idée d'une « ère des images » qui a souvent une connotation négative, surtout à la fin du XXème siècle et au début du XXIème siècle. Nous évoquerons également rapidement la place de l'audiovisuel au sein de la médiathèque. Par la suite, nous verrons les formations avant 2010, et finalement, nous analyserons les formations actuelles.

A. L'entraîne des idées reçues sur les images animées

a. La méfiance autour des images animées

Au début des années 2000, l'audiovisuel apparaît encore comme nouveau dans les bibliothèques, il existe à ce moment-là ce qu'Alain Bergala appelle la « tradition française d'autodéfense contre les images », cité par Frédéric Goldbronnn³⁷. Dans son ouvrage *L'image peut-elle tuer ?*³⁸, Marie-José Mondzain tente de déminer les nombreuses attaques faites à l'image, notamment dans son lien à la violence, un lien a priori inédit. En effet, le début des années 2000, marqué par les attentats du 11 septembre, pose la question de la dangerosité des images. Une forme de rejet de celles-ci se met en place, et si aujourd'hui cette réflexion paraît quelque peu dépassée, on peut y voir une sorte de cause originelle. D'autre part, le documentaire, spécialité des bibliothèques, est particulièrement touché par ce rejet. Il met en scène une réalité violente, on pense aux images de guerre, aux images d'attentat, mais le documentaire se rapporte aussi à une réalité contrôlée, voire transformée. Dans un article de Topique, Pablo Bergami G. Barbosa écrit : « Nous savons d'ailleurs dans quelle mesure les documentaires sont à la limite une fiction faite d'images de la « réalité ». »³⁹ On retrouve cette idée surtout durant le XXème siècle, mais cela

³⁷ GOLDBRONN, Frédéric. « Quelles formations pour les bibliothécaires de l'image ? ». In : *L'audiovisuel en bibliothèques*. Op.cit. p.155.

³⁸ MONDZAIN, Marie-José. *L'image peut-elle tuer ?* Paris: Bayard, 2002.

³⁹ BERGAMI G. BARBOSA, Pablo. « Le film de fiction comme instrument de propagande : le cas Tropa de élite. » *Topique*. 2010, n°111, § 5 . En ligne : <https://doi.org/10.3917/top.111.0103>.

permet de comprendre pourquoi il existe une méfiance, voire un mépris, des images animées.

Si l'on prend en exemple le patrimoine de la vidéo, on se rend compte de l'évolution rapide des images, à tel point que les questions de conservation ont mis trop de temps à arriver. L'évolution de ce medium a été très rapide, et la méfiance pour celui-ci n'a pas eu assez de temps de s'effacer :

« Pour autant, la prise de conscience de l'urgence patrimoniale tarde un peu. Depuis une dizaine d'années, le patrimoine de la vidéo est menacé de s'éteindre à petit feu, et cela, parfois, avant même qu'on ait pris la pleine mesure de ce qui risque de se perdre. »⁴⁰

Les images, et plus particulièrement l'image animée ne sont considérées comme importantes que depuis récemment. Cependant, du fait de la fragilité des supports (analogiques), cette récente prise de conscience ne semble pas suffisante à conserver un patrimoine en voie de disparition. Ce patrimoine est donc aujourd'hui une urgence. C'est un exemple qui montre à quel point l'image animée souffre encore aujourd'hui de la négligence du début du siècle, sans compter l'aspect « bêtifiant » qui caractérise encore la télévision.

b. Le non-livre, la valeur de loisir et l'impact sur les formations

Dans les années 1990, il y a une remise en question des « -thèques », et donc du multi-support en bibliothèque. Le cinéma n'est qu'un « non-livre » de plus, un énième support. Surtout, l'audiovisuel a longtemps été considéré comme un complément des collections écrites, on l'a vu plus tôt. On peut rappeler à cet effet qu'à l'avènement des médiathèques on parlait de « collections multimédias »⁴¹. Cette idée est développée par Michel Melot qui explique : « En France, l'audiovisuel ferait plutôt partie des tactiques qui doivent amener les non-lecteurs à lire. »⁴², il cite aussi le bulletin des bibliothécaires de France pour qui l'audiovisuel « sert, plus ou moins directement, les objectifs de la bibliothèque, c'est-à-dire la promotion du livre et de la lecture ; elle prend nécessairement le

⁴⁰ ROUSSELET, *Du cinéma en bibliothèque*, p.51.

⁴¹ « Multimédia » étant par ailleurs un terme flou et souvent mal défini : on comprend qu'il s'agit de tout sauf des livres, pourtant il renvoie en réalité à la multiplicité des supports : textes, images fixes ou animées et sons.

⁴² MELOT, Michel. « Le Temps des médiathèques ». In : *Regards sur un demi-siècle: cinquantenaire du bulletin des bibliothèques de France*. Villeurbanne, France: Les presses de l'Enssib, 2006. p. 210

livre comme centre d'intérêt, c'est-à-dire qu'elle part du livre ou qu'elle conduit au livre »⁴³. On comprend donc à quel point l'audiovisuel est mal considéré à ses débuts en médiathèques. Le cinéma ne pourra alors exister et avoir sa place en bibliothèques que s'il est détaché des livres, qu'il soit indépendant.

Aussi, la méfiance à l'égard de l'image précédemment mentionnée est doublée d'un certain mépris en bibliothèque : le cinéma est considéré comme un loisir qui ne prend pas de temps et qui en conséquence ne nécessite pas une formation spécialisée, on voit surtout cela pour les films de fiction qui ne seraient pas instructifs. Les films arrivent très difficilement à se détacher de cette valeur de divertissement. On peut aussi noter que la musique est plus facilement considérée comme une « expression artistique majeure »⁴⁴ qui nécessite des professionnels formés, même si actuellement le CD est en déclin. Aujourd'hui, ce mépris n'est plus aussi fort, comme l'explique Danielle Chantereau : « on ne s'interroge plus aujourd'hui sur la légitimité du cinéma en bibliothèque, même si, pour certains encore, le cinéma, simple divertissement, n'a pas vocation à acquérir un statut culturel identique à celui du livre. »⁴⁵ L'apparition de l'audiovisuel en médiathèque dans les années 1980 apparaissait presque comme un danger : « Le danger de cet intérêt ou de cet engouement pour l'audiovisuel consiste à reléguer dans le passé un support pour en privilégier un ou plusieurs autres »⁴⁶, pourtant c'est une peur qui, peu de temps après jusqu'à aujourd'hui ne se vérifie pas, l'audiovisuel est toujours à coté, en marge du livre.

Globalement, on privilégie la polyvalence des bibliothécaires donc il n'y a pas de spécialiste du domaine audiovisuel. Cela crée une demande presque muette, qui se fait difficile entendre et en conséquence les formations des professionnels progressent très lentement.

⁴³ RICHTER, Brigitte et RICHTER, Noë. « Réflexions sur l'intégration et l'animation des bibliothèques publiques ». *Bulletin des bibliothèques de France* (BBF), 1976, n° 8, p. 371-383.

En ligne : <https://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1976-08-0371-001>

⁴⁴ GOLDBRONN, Frédéric. Op.cit. p.155.

⁴⁵ CHANTREAU, Danielle. « L'image animée dans les bibliothèques : un positionnement encore imprécis », dans *L'audiovisuel en bibliothèque*. Op.cit. p. 19

⁴⁶ DELORME, Sylvie. Op.cit. p. 120

B. Avant 2010 : une réponse latente à une demande importante

Jusqu'en 1992, les personnels étaient recrutés sur titre. Ils étaient titulaires du CAFD (certificat d'aptitude aux fonctions de bibliothécaire) qui durait un an après le baccalauréat. Depuis 1989, ce certificat avait une option « médiathèque » avec spécialité « image » de 120 heures.

En septembre 1991, la filière culturelle territoriale est créée, en conséquence de l'apparition de la fonction publique territoriale. La majorité des responsables de collections audiovisuelles étaient catégorie B ou B+ et avaient souvent fait des DUT, DEUST ou DEUG, formation qui proposaient des cours autour de l'audiovisuel, d'un point de vue technique ou plus artistique. Mais si l'on voulait vraiment se spécialiser et surtout avoir un vrai enseignement à faire valoir lors du recrutement, il fallait effectuer un double cursus qui joint métiers du livre et études cinématographiques. Pour compenser le manque de spécialisation dans la formation initiale, on pouvait faire des stages post-recrutement qui étaient assez nombreux et choisis par le lauréat. Mais le dispositif est supprimé en 2007 et remplacé par le DIF, qui autorise le salarié à 20h de formation par an. Le nombre d'heures est donc assez réduit. Pour les collectivités territoriales, le Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT) propose toujours des formations continues, mais bien sûr incomplètes pour l'audiovisuel. Images en Bibliothèques, du fait d'un militantisme assumé, a pris le relai en fournissant des stages autour du cinéma, surtout documentaire.

Marie-Hélène Cazalet écrit en 1996 : « Il y a dans ce domaine [l'image] de graves problèmes de formation. Des formations urgentes sont à mettre en place pour les professionnels. »⁴⁷ . Nous ne sommes qu'à la fin des années 1990 et pourtant on parle déjà d'une urgence. Bertrand Calenge en 2006 dans *les petites bibliothèques publiques*, réitère le problème et parle d'impératif : « L'ouverture d'un nouveau service dans la bibliothèque, notamment dans le service musique ou l'audiovisuel, rend impérative une formation spécialisée dans ce domaine. »⁴⁸. Les années 2000 ont tout de même permis une certaine évolution, notamment

⁴⁷DINCLAUX, Marie, VOSGIN, Jean-Pierre, et Journée Profession : bibliothécaire. *Images en bibliothèque*. Gradignan: Éd. Observatoire de la lecture, Filière Bibliothèque, IUT Michel-de-Montaigne, 1996. p.77

⁴⁸ CALENGE, Bertrand. *Les petites bibliothèques publiques*. Paris: Éditions du Cercle de la librairie, 2006, p. 200

avec les stages, mais ce n'est toujours pas assez. En fait, à la lecture de différentes sources, on se rend compte que les formations au cinéma ne sont urgentes que pour ceux qui en ont la charge, ou qui s'y intéressent, de près ou de loin via leur métier. Personne ne doute de l'importance d'une formation dans ce domaine, mais la demande reste pour l'heure sans réponse.

Il y a donc une incohérence : à la fois, comme on l'a vu précédemment, les collections audiovisuelles sont méprisées et associées globalement au multimédia, à ce qui n'est pas livre ; Et dans un même temps on veut accorder à ces collections une place particulière au sein de la bibliothèque et donner au personnel une formation spécialisée.

C. Une amélioration des formations

La fin des années 2000 et le début 2010 sont une période charnière dans le recrutement des bibliothécaires : des jeunes bibliothécaires plus diplômés remplacent les anciens qui sont plus « généralistes ». Pour Christophe Pavlidès, ces jeunes ne bouleversent pas « de fond en comble la structure socioculturelle de la profession » mais « ils en modifient progressivement les contours : plus éduqués, ils ont sans doute un profil moins corporatif que leurs prédecesseurs. »⁴⁹. On pourrait donc s'attendre à des bibliothécaires qui ne sont pas uniquement formés aux livres, mais aussi au multimédia. Ces « nouveaux » (principalement nouvelles en réalité) bibliothécaires ont pour la plupart, au moins une licence. Pourtant une réalité subsiste : les collections audiovisuelles ne sont pas une priorité dans la bibliothèque.

Les licences sont généralement suivies par un master spécialisé dans les bibliothèques avant d'accéder au concours externe. En réalité, à moins d'avoir une licence spécialisée dans le cinéma, les masters « cherchent à étendre la culture générale des étudiants »⁵⁰, or la culture générale ici, ne concerne pas forcément le monde du cinéma, il n'y a pas de cours dédié aux collections audiovisuelles.

D'autre part, il est intéressant de noter qu'en réalité le besoin d'un personnel formé et connaisseur du cinéma n'est pas nouveau. On constate, et ce depuis un peu plus d'une décennie, que le bibliothécaire dit traditionnel ne correspond plus

⁴⁹ PAVLIDES, Christophe. « Statuts et formations : évolutions ou bouleversements ? » In : *Bibliothèques en France, 1998-2013*, Op.cit. § 43

⁵⁰ POISSENOT, Claude, et NOEL, Sabine. *Être bibliothécaire*. Lyon: Éditions Lieux dits, 2014, p.43

aux besoins de la bibliothèque. Virginie Delaine, dans son mémoire sur l'accompagnement du changement en bibliothèques écrit en 2014, explique : « les bibliothèques qui sont engagées dans un processus d'innovation éprouvent le besoin d'embaucher des profils qui n'appartiennent pas aux filières bibliothèque ou culturelle traditionnelles »⁵¹. Mais bien que le secteur audiovisuel soit cité comme secteur plus exigeant, il ne semble toujours pas y avoir de vraie réponse à cette demande.

Cependant, en ce qui concerne les formations post-recrutement, les stages sont toujours d'actualité, et semblent toujours pertinents. Depuis 2015, le compte personnel de formation (CPF) remplace le DIF et permet aux agents de la fonction publique de recevoir un crédit d'heures par an, 25 heures pour les fonctionnaires, afin « d'accomplir des formations visant l'acquisition d'un diplôme ou le développement de compétences dans le cadre d'un projet d'évolution professionnelle »⁵².

Les stages courts sont principalement organisés par Images en bibliothèques et depuis 2020, l'association a mis en place des formations :

- Des stages nationaux qui vont en général d'un à quatre par mois. Chaque stage dure deux à quatre jours en moyenne et vise la formation d'un sujet en particulier.
- Il y a également des journées d'étude : « les Ateliers du mois du doc en avril à Paris, et convie ses adhérents à une rencontre professionnelle à l'occasion de l'assemblée générale à la BPI au mois de mai. »⁵³
- Des formations sur mesure : il s'agit de stages à l'initiative des bibliothèques qui sont aidées par l'association. Majoritairement, on y retrouve les médiathèques départementales.

Outre les associations, des réseaux de médiathèques mettent aussi en place des formations. On peut prendre l'exemple de l'Eure qui propose des formations chaque année. Pour 2024, le réseau départemental propose un module sur le

⁵¹ DELAINE, Virginie. L'accompagnement du changement en bibliothèques : une approche managériale. Mémoire d'études pour le Diplôme de conservateur des bibliothèques : ENSSIB, 2014. <https://documentation.insp.gouv.fr/insp/doc/SYRACUSE/101895/l-accompagnement-du-changement-en-bibliotheques-une-approche-manageriale-virginie-delaine>.

⁵² Site du Service Public, « vos droits » : <<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F18090>>

⁵³ Site d'Images en bibliothèques, « formations » : <<https://imagestenbibliotheques.fr/formations/journees-etude?year=2024>>

cinéma en bibliothèque. Ce module est, dans ce cas particulier, obligatoire pour le personnel du secteur audiovisuel. De manière générale, on dénombre tout de même un nombre conséquent de stages pour les personnels, en tout cas bien plus important que ce qu'on pouvait trouver en 2010, il y a donc une évolution à prendre en compte dans notre étude.

Cependant, les stages, bien qu'utiles et concrets, ne peuvent pas constituer une formation complète. Rappelons qu'ils ne durent que quelques jours et qu'il n'est pas possible de mutualiser des connaissances suffisantes en ce court laps de temps. Le personnel concerné doit alors nécessairement avoir une appétence pour ce milieu et se cultiver hors de sa vie professionnelle. D'autant plus qu'il ne s'agit pas seulement de connaissances théoriques sur le cinéma. Nous le verrons, si le cinéma doit se développer en bibliothèque, il ne doit pas se contenter des collections.

II. LES COLLECTIONS CINÉMATOGRAPHIQUES : LE CIRCUIT DOCUMENTAIRE : DE LA SELECTION A LA MISE A DISPOSITION EN BIBLIOTHEQUE

Pour comprendre les collections audiovisuelles, nous souhaitons faire le tour du circuit documentaire. En premier lieu, nous nous intéresserons à la complexité de l'acquisition de films en bibliothèque publique, en se concentrant spécifiquement sur les aspects juridiques inhérents à ce processus. Nous étudierons les différentes réglementations qui influencent les décisions d'acquisition, de la gestion des droits d'auteur à la conformité avec les lois sur la diffusion publique. Puis, nous détaillerons également les outils utilisés par les bibliothèques pour enrichir leurs collections. En second lieu, nous nous pencherons sur les contenus propres de ces collections et la politique documentaire qui les sous-tend. Cette démarche nous permettra de comprendre non seulement les œuvres choisies mais également les réflexions stratégiques qui accompagnent ces choix. Finalement, en dernier lieu, nous verrons les pratiques de classification.

1. Choisir : sélectionner et acquérir

A. Contraintes juridiques : un problème stagnant

L'intégration de films dans les collections des bibliothèques publiques en France soulève un ensemble complexe de défis juridiques, qui persistent depuis les améliorations apportées par la Bibliothèque Publique d'Information (BPI) sur les droits d'auteur. Ce problème stagnant traduit la difficulté de concilier les exigences légales strictes avec la mission éducative et culturelle des bibliothèques, dans un contexte où les formats numériques et les modalités de diffusion évoluent rapidement. La nécessité d'adapter le cadre juridique afin qu'il reflète les réalités contemporaines du partage de la culture et de l'information est ainsi devenue une question éminente qui alimente les discussions.

a. La chronologie des médias

Tout d'abord, ce qui régit principalement la législation des acquisitions de films, c'est bien la chronologie des médias. Celle-ci a été instaurée initialement dans les années 1980, avec des ajustements successifs pour s'adapter aux évolutions technologiques et aux changements dans les habitudes de consommation des médias. L'idée derrière cette réglementation était de protéger les différents secteurs de l'industrie cinématographique, en particulier les salles de cinéma, contre la concurrence des nouveaux médias comme la télévision et plus tard, l'internet et les plateformes de streaming. Le cadre actuel, vise à équilibrer les intérêts des producteurs, des distributeurs, des exploitants de salles et maintenant, des services de vidéo à la demande.

Généralement, cette chronologie comprend plusieurs étapes : la sortie en salle ; la V&D à l'achat quatre mois plus tard et simultanément, la sortie en DVD ou Blu-Ray ; six mois après la sortie, le film peut être disponible à la location ; dix mois après la sortie, il est diffusé sur des chaînes de télévision payantes ; dix-sept mois après la sortie, il peut être diffusé en VADA, et finalement deux ans après la sortie, il peut être diffusé sur une chaîne de télévision en clair. Pour ce qui est des médiathèques, elles doivent attendre la sortie en DVD/Blu-Ray, donc quatre mois après la sortie en salle. Ce dispositif permet aux différents acteurs de l'industrie de bénéficier de périodes d'exclusivité. Pour les bibliothèques, cela signifie devoir planifier les acquisitions de films en fonction de cette réglementation pour rester en conformité avec la loi.

b. Obtenir les droits d'auteur

Cette chronologie forme la base des acquisitions, mais cette dernière est aussi suivie de droits d'auteurs sans lesquels une bibliothèque ne peut pas acheter un titre et son support. Trois types de droits sont essentiels dans la gestion des collections audiovisuelles en médiathèque : les droits de consultation, de prêt et de projection. Ces trois types de droits sont attachés au support, et non au titre, ce qui implique qu'ils doivent obligatoirement être rachetés au bout de dix ans.

Les premiers permettent aux usagers de visionner des films ou autres contenus médiatiques sur place dans les locaux de la médiathèque, on parle de consultation privée ou en groupe. Ces droits sont souvent inclus avec l'achat de DVD ou de Blu-rays destinés aux médiathèques, mais ils peuvent varier selon les termes spécifiques négociés avec les distributeurs ou les éditeurs. La consultation sur place est souvent libre et ne nécessite pas de frais supplémentaires pour l'usager. Cependant, ce n'est pas une pratique tant répandue, « hormis les établissements spécialisés qui trouvent un public pour ce mode d'utilisation des documents »⁵⁴.

Les droits de prêt sont quant à eux cruciaux pour les opérations de base des médiathèques, puisqu'ils autorisent l'emprunt de films et d'autres médias par les usagers pour un visionnage à domicile. Pour acquérir ces droits, il faut souvent une négociation spécifique avec les fournisseurs ou les distributeurs, qui doivent s'assurer que les copies des films sont destinées au prêt et non à la vente ou à d'autres usages. Ces droits peuvent également comporter des restrictions, par exemple le nombre de copies d'un film qui peuvent être prêtées simultanément ou la durée pendant laquelle un film peut être conservé hors de la médiathèque.

Enfin, les droits de projection qui arrivent lorsqu'une médiathèque organise des événements qui impliquent une projection des films dans un cadre public, c'est-à-dire en dehors sur cercle familial restreint. Ils doivent être explicitement acquis car une projection nécessite une autorisation différente des droits de prêt ou de consultation. Cela peut engendrer des coûts supplémentaires et des négociations avec les ayants droits, ou les distributeurs. Ces droits sont généralement accordés sous la forme de licence temporaire spécifique liée à un événement. Pour des raisons économiques et logistiques, ils ne sont pas toujours achetés : les établissements n'ont pas forcément les moyens financiers, ni assez

⁵⁴ LOYANT, Xavier. Op.cit. p.15

de locaux. Les médiathèques doivent également s'adresser à la SACEM pour les droits d'auteurs musicaux, rajoutant une contrainte.

Concernant le numérique, on peut également ajouter certains droits spécifiques : pour les formats numériques ou la diffusion en streaming via les plateformes de la médiathèque, des droits, souvent appelés licences numériques ou DRM (Digital Rights Management), doivent être négociés. Cela garantit que les films ne sont accessibles que selon les termes de l'accord et respecte les restrictions de partage et de diffusion.

c. La réglementation : un problème épique pour les bibliothèques

Toute cette réglementation oppose aux bibliothèques publiques des difficultés conséquentes. La chronologie des médias impose un certain délai, et donc un retard d'accès aux nouveautés, ce qui peut rendre les collections audiovisuelles moins attrayantes pour le public, qui peut accéder aux films par d'autres moyens. Aussi, le public peut avoir des attentes de plus en plus immédiates en termes d'accès aux films, entraînant une frustration parmi les usagers et une baisse de la pertinence de ces institutions dans la société contemporaine axée sur la consommation rapide de médias.

D'autre part, les médiathèques doivent naviguer dans un labyrinthe de réglementations et d'accords de licence pour acquérir les films légalement et respecter toute la chronologie des médias. Les fournisseurs peuvent faciliter certains aspects en négociant des droits, en offrant des catalogues, en simplifiant la gestion logistique ; mais cela n'est pas suffisant pour une médiathèque qui souhaite développer ses collections et s'impliquer. Aussi, les licences peuvent comporter des conditions d'usage qui compliquent encore le processus : certaines licences peuvent limiter le nombre de fois qu'un film peut être visionné ou ne permettre la diffusion que sur des terminaux spécifiques.

Les coûts d'acquisition des films sont une première problématique, les budgets sont trop restreints. Par exemple, « le coût moyen d'un DVD avec l'acquisition des droits est en moyenne de 42€ et peut atteindre 70€ voire bien plus dans le cas d'intégrales. » nous dit le site de la médiathèque départementale de Haute-Loire⁵⁵. Pour concevoir une collection, il faut donc bien sélectionner, et réfléchir à sa politique documentaire. Et, hors certaines exceptions comme les

⁵⁵Site de la médiathèque départementale de Haute-Loire, « Acquisitions DVD » : <https://mediatheque.hauteloire.fr/index.php?option=com_content&view=article&id=451:aide-acquisitions-dvd&catid=140:aide-aux-acquisitions&Itemid=581>

bibliothèques spécialisées, les médiathèques ont un budget restreint qui ne leur permet pas d'avoir une position confortable.

Cependant, on peut trouver quelques solutions, en se tournant notamment vers ce qu'on appelle la microédition. Elle désigne la publication à petite échelle, souvent réalisée par des éditeurs indépendants ou des auteurs auto-édités, qui produisent des contenus nichés ou expérimentaux en quantités limitées. Ces publications sont généralement orientées vers des publics spécifiques et permettent une grande liberté créative, échappant aux contraintes commerciales des grandes maisons d'édition. Dans ce contexte, les bibliothèques jouent un rôle crucial non seulement en acquérant ces œuvres uniques, mais aussi en soutenant la communauté des auteurs locaux et indépendants. Comme le souligne Xavier Loyant, cette production est surtout axée vers les documentaires, mais la fiction s'insère « par le biais [...] du court métrage, de l'animation et du court-métrage d'animation. »⁵⁶

B. Outils de sélection

a. Les fournisseurs et les catalogues

Pour acquérir des films, les médiathèques utilisent la plupart du temps des fournisseurs qui ont leur propre catalogue. On trouve d'abord les distributeurs spécialisés en médiathèque tels que Colaco, CVS Média, ou encore l'ADAV. Les distributeurs spécialisés offrent une expertise spécifique dans leur domaine, ce qui est crucial quand les produits nécessitent une gestion délicate des droits ou une connaissance approfondie du secteur. Ils offrent également des services à valeur ajoutée, comme le conseil sur le choix des produits, le soutien pour la gestion des droits, et parfois des services d'éducation et de formation sur l'utilisation des produits. Dans ce domaine, l'ADAV est assez reconnu puisqu'un des premiers fournisseurs à exister, ainsi qu'une forme de militantisme cinéphile⁵⁷. Il y a ensuite les grossistes en produits culturels qui sont plus généralistes et ne vendent pas forcément que des films. Ils se concentrent généralement moins sur les aspects spécifiques des produits culturels, tels que les droits de diffusion ou les aspects légaux spécifiques, et plus sur la logistique, les prix de gros, et l'efficacité de la distribution. On peut citer par exemple RDM Vidéo qui est assez connu et utilisé dans les médiathèques. Dans les principaux

⁵⁶ LOYANT, Xavier. Op.cit. p.19

⁵⁷ Ibid. p.17

catalogues publics, on retrouve également le catalogue du CNC, Images de la culture, et le Catalogue national de la BPI, aujourd’hui appelé Les Yeux Doc. Le premier a été créé dans l’optique d’une éducation par l’image, dans une idée d’apprentissage par le film. Et le second reflète les valeurs et missions de la BPI elle-même, c’est-à-dire l’accès à la connaissance, la promotion de l’éducation et de la culture, ainsi que le soutien à la diversité et à l’inclusion.

Pour finir, il existe également des plateformes de streaming pour les médiathèques, déjà évoquées avec la V&D et la VADA. Médiathèque Numérique par exemple, est une plateforme de V&D qui est le résultat d’une collaboration entre Arte VOD et UniversCiné, offrant un accès à un large éventail de films, documentaires, et programmes pour enfants.

b. Autres outils

Au-delà des catalogues, les bibliothécaires de l’image peuvent s’appuyer sur des critiques et des revues professionnelles comme *les Cahiers du cinéma* qui fournissent des critiques et analyses de films qui peuvent aiguiller. Les suggestions et recommandations des usagers sont un autre outil important pour les bibliothèques. Beaucoup de bibliothèques ont des formulaires en ligne ou physiques où les usagers peuvent suggérer des acquisitions. Cela aide les bibliothèques à répondre directement aux intérêts de leur communauté et à renforcer l’engagement des usagers. Utiliser les logiciels de gestion des bibliothèques permet également de suivre les tendances d'emprunt, et d'analyser les lacunes dans la collection pour mieux cibler les futures acquisitions.

Les partenariats avec les salles de cinéma sont évidemment encouragés, bien que rares, nous le verrons, mais collaborer avec des cinémathèques, des écoles de cinéma, ou d’autres institutions culturelles peut ouvrir des opportunités d'accès à des œuvres rares ou spéciales qui peuvent être prêtées ou données à la bibliothèque.

2. La politique documentaire

A. Instruire ou divertir ? : l’interrogation constante de la bibliothèque

En matière de politique documentaire, la bibliothèque se donne pour mission de valoriser avant tout le film documentaire. Ce choix précède même l’invention de la BPI qui n’a alors fait que suivre le chemin plus ou moins déjà tracé et a donné la voie aux autres. Déjà, le film est surtout un outil du livre : s’il

doit exister en bibliothèque, ce n'est que pour servir les intérêts des livres. On privilégiera une vocation encyclopédique, et pour cela, le documentaire est idéal. Michel Melot dans un chapitre consacré au temps des médiathèques explique :

*Le débat eut lieu, si l'on peut dire, par défaut, entre ceux qui prônaient l'intégration de l'audiovisuel dans la bibliothèque au même titre que les livres et ceux qui, sans s'y opposer, ne l'acceptaient que comme un outil pédagogique favorisant l'accès au livre.*⁵⁸

Ce débat était en réalité gagné d'avance par les seconds : les choses doivent forcément se faire progressivement, intégrer de nouveaux supports est une chose, incorporer de la fiction, et plus globalement du « divertissement » en est une autre. D'autant qu'il faut proposer une offre qui ne fait pas concurrence aux circuits commerciaux. Ainsi, on préfère une vision plus « traditionnelle » de la bibliothèque.

C'est encore une fois une sorte l'éternelle question de l'audiovisuel en bibliothèque : fiction ou documentaire ? Le documentaire a su répondre de manière plus complète aux besoins des bibliothèques au moment de l'apparition des médiathèques : il fallait que ce support puisse mettre en valeur le livre en devenant son illustration. A la fois, cela permettait de se moderniser et « d'être à l'heure » comme le disait Gérard Herzhaft, et à la fois de revenir à une vision traditionnelle en remettant l'instruction, la connaissance au cœur de la bibliothèque, s'opposant donc au vulgaire divertissement. Rappelons la « mission éducative » des bibliothèques publiques, pour le citoyen, ce sont des écoles qui permettent de poursuivre l'œuvre scolaire à l'âge adulte, comme l'explique Maurice Pelisson en 1906 : « La vraie école de l'homme du peuple, c'est la bibliothèque. »⁵⁹, puis plus loin avec un point de vue progressiste : « Ce qu'il faut voir surtout dans la bibliothèque, c'est un instrument de culture, un moyen d'élever le peuple ; et, partant, au lieu de s'appliquer à la maintenir à un étage assez bas, on doit chercher à la composer d'œuvres qui forcent les esprits à se hausser jusqu'à elles. »⁶⁰

Si bien sûr cette vision de la bibliothèque publique est aujourd'hui datée, peut-on vraiment affirmer qu'elle n'existe plus du tout ? La constante remise en

⁵⁸ MELOT, Michel. Op.cit. p. 209-210

⁵⁹ PELISSON, Maurice (1850-1915). Les bibliothèques populaires à l'étranger et en France / par Maurice Pellisson,..., 1906. En ligne : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k55424981.p.200>

⁶⁰ Ibid. p. 203

question du rôle des bibliothèques et des bibliothécaires est aussi marquée par cette interrogation fondamentale : l'identité même de l'institution qui est toujours tiraillée entre la tradition et la modernité. Bien que l'image d'éducation ait collé à la bibliothèque publique et plus tard à la médiathèque, aujourd'hui les collections des médiathèques sont bien plus libres et accordent une plus grande place à la fiction, puisqu'elle est aujourd'hui bien majoritaire sur les documentaires.

B. Que retrouve-t-on dans les collections audiovisuelles ?

a. La fiction : entre pluralisme et patrimoine

Concevoir une collection en bibliothèque, c'est nécessairement prêter attention à faire une sélection cohérente : « C'est un ensemble cohérent, organisé, avec une perspective générale dans laquelle chaque objet prend sens. »⁶¹, on parle même d'« anthologie »⁶². Et cela s'applique particulièrement à la collection audiovisuelle car le budget est limité, nous l'avons vu, les choix doivent être doublement plus précis. Aussi, un terme qui revient beaucoup lorsqu'on parle de collections, c'est le pluralisme. Pour Dominique Rousselet, la collection audiovisuelle « doit englober tous les genres (fiction, documentaire, animation, recherche), tous les styles et toutes les époques de l'histoire du cinéma. C'est précisément là que se joue la spécificité et la mission essentielle des vidéothèques. Même avec peu de moyens, il faut faire preuve de pluralisme. »⁶³Cependant, ce pluralisme qui rappelle la fonction encyclopédique des bibliothèques, est surtout marqué par une volonté patrimoniale, car « selon nos missions de service public, nous devons proposer des « films de patrimoine ». »⁶⁴. De plus, pendant un certain temps, c'est-à-dire surtout à la fin du XXème siècle, on privilégiait des collections « légitimes », qui sont plus tournées vers un discours cinéphile qui ne reflète pas forcément les envies du public. Par exemple, Xavier Loyant prend la médiathèque de Suresnes dont la politique documentaire en 1999 devait « être constituée une collection de

⁶¹RABOT, Cécile. « La constitution d'une collection en bibliothèque de lecture publique : modalités, contraintes, enjeux ». In : Les Bibliothèques, entre imaginaires et réalités, édité par Claudine Nédelec, Études littéraires. Arras: Artois Presses Université, 2009, § 2. En ligne : <https://doi.org/10.4000/books.apu.12436>.

⁶²Ibid. §2

⁶³ ROUSSELET, Dominique. « Les outils pour la sélection » In : L'audiovisuel en bibliothèque. Op.cit. p. 79

⁶⁴Ibid. p.84

classiques du patrimoine cinématographique »⁶⁵. Un pluralisme donc, qui est surtout placé sous le discours des films classiques, qui doivent avoir un intérêt instructif.

Constituer une collection audiovisuelle en bibliothèque représente un exercice d'équilibre délicat et stratégique, surtout dans le domaine de la fiction où les choix doivent naviguer entre le soutien au pluralisme, et la cinéphilie. Les bibliothécaires, en tant que curateurs, cherchent à offrir une gamme de films qui non seulement divertit mais qui stimule aussi intellectuellement, reflétant ainsi une pluralité de cultures et de perspectives.

b. Le documentaire : la prédominance du documentaire de création

Concernant le documentaire, celui qui est majoritaire en bibliothèque, c'est le documentaire de création. C'est un genre de film documentaire qui met en avant la vision personnelle et artistique du réalisateur. Contrairement aux documentaires traditionnels qui visent principalement à informer ou à documenter la réalité de manière objective, le documentaire de création laisse une grande place à l'interprétation, à l'expérimentation formelle et à l'expression subjective. Il se veut plus contemporain et se rapproche du cinéma d'auteur dans la mesure où il dépasse les conventions habituelles et explore de nouvelles façons de raconter des histoires visuelles. Ce genre a été souvent diffusé dans les festivals tels que le Mois du Film documentaire, et Catherine Blangonnet explique que « la part de « documentaires de création » est plus importante dans les bibliothèques aux ouvertures récentes (2001 ou au-delà) »⁶⁶.

Et en effet, c'est un genre adapté aux missions des bibliothèques, ils stimulent l'analyse critique et la discussion parmi les spectateurs et sont donc des outils précieux pour l'éducation à l'image. Les documentaires de création peuvent aussi jouer un rôle clé dans le renforcement de l'engagement communautaire car ils peuvent résonner avec les expériences ou les préoccupations de la communauté locale. D'autre part, en incluant des documentaires de création dans leurs collections, les bibliothèques soutiennent les expressions artistiques et cinématographiques qui pourraient ne pas bénéficier de la même visibilité que les productions commerciales. On l'a vu,

⁶⁵ LOYANT, Xavier, Op.cit. p.32

⁶⁶ BLANGONNET, Catherine, « Le cinéma documentaire dans les bibliothèques publiques. Un premier bilan. » Op.cit.

beaucoup des documentaires diffusés lors des festivals ne sont pas visibles par la suite, donc les bibliothèques sont un lieu de promotion.

c. Le support DVD et les collections

Les contenus de ces collections que nous venons d'évoquer ne sont pas sans lien avec la situation du DVD. Nous avons mentionné en première partie les interrogations et les doutes qu'elle provoque, nous reviendrons ici sur la journée professionnelle sur l'avenir du DVD en bibliothèque menée par Images en bibliothèques en 2022 à la BNF. Dominique Rousselet souligne que les jeunes adhérents possèdent de moins en moins de lecteurs DVD, notamment des lecteurs qui peuvent lire des Blu-Ray. Cette disparition progressive de ce support de lecture dans les foyers entraîne forcément une baisse de prêts dans les bibliothèques. Le lecteur de DVD de salon passe de 87% en 2008 à 47% en 2020⁶⁷. Comme nous l'avons précisé, pour l'instant la situation stagne et on ne peut pas parler d'urgence, même si des dispositifs ont déjà été mis en place, que ce soit par les fournisseurs ou les médiathèques départementales par exemple qui fournissent des lecteurs DVD empruntables aux médiathèques. Toutefois, pour prévenir la suite des événements, « la tentation est facile d'orienter la politique vers la demande dans le seul but de « faire du prêt » » nous dit Xavier Loyant⁶⁸.

Cependant, les participants de cette journée professionnelle dont Jean-Yves de Lépinay, ont mis en avant les films de patrimoine sur support physique et leur pérennité : les bibliothèques peuvent offrir ces films que les plateformes n'ont pas. Il y a notamment un public jeune, cinéphile, qui recherche des films spécifiques difficilement trouvables. Sébastien Papet, responsable de la section musique et cinéma de la médiathèque François Mitterrand de Tours explique : « un étudiant est venu à la bibliothèque pour la première fois juste pour trouver un titre qu'il ne trouvait pas sur les plateformes. »⁶⁹ Cette forme d'exclusivité et

⁶⁷ Ministère de la Culture et de la Communication. « Médias et industries culturelles ». In : Chiffres clés, statistiques de la culture et de la communication 2022. Chiffres clés statistiques de la culture. Paris: Ministère de la Culture - DEPS, 2022, p. 234-304. §140 En ligne : <https://www.cairn.info/chiffres-cles-statistiques-de-la-culture-2022--9782111410213-p-234.htm>

⁶⁸ LOYANT, Xavier. Op.cit. p.30

⁶⁹ « DVD en bibliothèque : quel avenir pour les collections de films ? ». Journée d'étude enregistrée à la BnF, François-Mitterrand, 5 décembre 2022. En ligne : <https://imagesenbibliotheques.fr/actualites/replay-dvd-en-bibliotheque-quels-avenirs-pour-les-collections-de-films>

de pérennité semble être une façon de se distinguer et d'apporter une offre intéressante pour les bibliothèques.

3. Mise à disposition

A. Classification des collections

Tout d'abord, nous soulignerons que peu de travaux ont abordé le sujet de la classification. *L'audiovisuel en bibliothèque* datant de 2010 présente rapidement certains aspects, mais globalement on trouve peu d'informations. Nous tenterons donc ici de repérer les techniques de classement avec les quelques sources dont nous disposons.

Le sujet de la classification n'est en réalité pas nouveau. Dès l'entrée de ces collections en bibliothèque s'est posée la question de comment les classer, on distingue deux « écoles » : le classement par genre, ou le classement par titre ou auteurs. Les deux sont généralement opposés et renvoient à la politique documentaire, Charlotte Hénard dans *Du Cinéma en bibliothèque* écrit : « Les débats furent vifs, et souvent idéologiques, autour des choix de politique documentaire. Fallait-il opter pour un classement alphabétique par auteur ou par titre ? Ou un classement par genre ? »⁷⁰. Dans le cas de la fiction, le service question/réponse de l'Enssib apporte des précisions en 2010 : pour les grands fonds, on préférera le classement par genre, mais pour les plus petits fonds, il est mieux d'adopter le classement par noms de réalisateurs, puisqu'il serait incohérent d'avoir cinq titres dans un genre et cinquante dans un autre⁷¹. Aujourd'hui l'usage le plus fréquent dans les médiathèques, c'est le classement par genre, aussi par auteurs, mais le classement par titre est rare sauf dans le cas des séries.

Concernant les documentaires, c'est un peu plus complexe. Généralement, on se base sur la classification Dewey qui priviliegié les thématiques, les sujets,

70 HENARD, Charlotte. « De la médiathèque à la médiation, de la collection aux publics, de la chronologie des médias au remix... Quelle place pour le cinéma et l'image animée en médiathèque ? » In : *Du cinéma en bibliothèque*. Op.cit. p. 13

71 Bibliothèque de l'Enssib, Service Questions/Réponses, 14 juin 2010, en ligne : <https://www.enssib.fr/services-et-ressources/questions-reponses/bonjour-nous-sommes-une-petite-mediatheque-et-nous>

mais cela « au détriment des formes cinématographiques et de la notion d'auteur »⁷². Frédéric Golbronn explique :

« L'approche multi-supports » [...] qui se traduit par l'éclatement des collections de films selon les classifications en vigueur, est cohérente du point de vue global d'une médiathèque mais elle n'aide pas à la visibilité du fonds cinéma, en particulier dans le domaine des œuvres documentaires qui se trouvent ainsi réduites à leur sujet, et ne permet pas d'appréhender la spécificité du langage cinématographique. ⁷³

Cette problématique témoigne d'une certaine négligence pour les collections audiovisuelles qui ne sont pas importantes dans les bibliothèques, en particulier une négligence pour les qualités du documentaire qui ne sont pas mises en valeur. Si le classement ne parvient pas à visibiliser les collections, il faut trouver d'autres solutions.

B. Mettre en valeur les collections

a. Aménagement de l'espace

Dans les bibliothèques de lecture publique, les collections de films sont souvent à côté, voire mélangées, à la musique, et c'est ce qu'on appelle globalement l'espace Image et Son, qu'on retrouve beaucoup dans les petites et moyennes bibliothèques. Mais, par exemple, dans la bibliothèque des Champs Libres à Rennes, qui est une grande structure, les films sont à l'étage de la musique et de la danse. Nous pouvons prendre également l'exemple de la médiathèque de Saran, dans la région Centre-Val de Loire, où se pose la question de l'implantation de ces collections dans la médiathèque, deux possibilités sont évoquées : soit il faut conserver un espace DVD à part entière, soit il est préconisé une refonte de l'espace musique qui passerait de « Au fil du son » à « Au fil du son et de l'image »⁷⁴. En bref, il y a une mise en avant d'une sorte de complémentarité entre les deux pôles qui se traduit dans l'aménagement de l'espace, en témoigne la formation d'Images en bibliothèques organisée en 2022 pour les professionnels s'intitulant « Gérer et animer un fonds Image et Son en

72 BENAYOUN, Noémie, SLANOSKI, Guénaëlle. « Le traitement des documents audiovisuels », In : *L'audiovisuel en bibliothèque*. Op.cit. p. 111

73 GOLBRONN Frédéric. Op.cit. p. 156

74 BRACKENIER, Lucas. « Les enjeux d'un fonds cinéma à la médiathèque de Saran ». Rapport de stage, Limoges, Université de Limoges, 2022, p.31. En ligne : <https://aurore.unilim.fr/ori-oai-search/notice/view/unilim-ori-120358>

médiathèque », elle suggère aussi dans la valorisation du fonds «la création de passerelles entre les collections de films et de musique »⁷⁵.

Un problème que rencontrent beaucoup des médiathèques pour leurs collections, pas seulement audiovisuelles, c'est le manque de place, qu'il soit dû à la taille des locaux restreinte qui ne permet pas d'explorer d'autres possibilités d'aménagement, ou au manque de place sur les étagères qui pourrait se régler par l'achat de mobilier, si seulement les budgets serrés pouvaient le permettre. Il devient alors très difficile de mettre en valeur les collections, et de proposer une certaine mise en scène autour du cinéma, d'autant qu'il n'est pas seul, puisqu'accompagné de la musique. Malgré tout, les bibliothécaires tentent de répondre à cette problématique via le traitement documentaire, avec d'autres formes de valorisation.

b. Traitement documentaire et valorisation

Se reposer sur le classement et l'aménagement n'est pas assez satisfaisant : « Bien que très importantes, ces décisions concernant la présentation des collections ne suffisent pas à en faciliter l'accès. Plus que d'autres peut-être – et encore plus depuis la dématérialisation des supports – les films ont besoin d'être accompagnés, documentés. »⁷⁶

Dans le *Mémento du bibliothécaire*, écrit en 2006, cinq niveaux de traitement documentaire sont définis⁷⁷, nous nous intéresserons à trois d'entre eux qui traitent de la valorisation dans les rayons. Il y a le degré moyen qui consiste à acquérir, cataloguer et mettre en rayon, sans mise en valeur particulière et donc sans visibilité. Le degré supérieur consiste à réaliser une « table des nouveautés » pour attirer l'attention de l'usager, le degré maximum consiste à faire une « table thématique » ou un « coup de cœur » / « le bibliothécaire vous recommande » qui permet le plus de visibilité au risque cependant de faire oublier le reste de la collection. Ces derniers concepts de valorisation viennent directement du merchandising, c'est-à-dire des techniques utilisées dans les milieux commerçants comme les librairies. Cette attitude pose tout de même des

⁷⁵Site d'Images en bibliothèques, « gérer et animer un fonds imager et son en médiathèque », en ligne : <https://imagestenbibliotheques.fr/formations/stages-nationaux/gerer-et-animer-un-fonds-image-et-son-en-mediatheque-1>

⁷⁶ DU VAL, Jean-Luc, « « Toutes les images du monde » au plus près de chez soi : donner accès aux films dans les bibliothèques », In : *Du cinéma en bibliothèque*. Op.cit. p. 75

⁷⁷ COIGNET, Béatrice, JACQUES, Jean-François, PICARD, Catherine, EBOLI, Gilles, et Association des bibliothécaires français. *Mémento du bibliothécaire*. Paris: ABF, 2006, p.66.

questions, puisqu'elle encourage la bibliothèque à devenir un endroit de consommation, non commercial certes, mais qui s'apparente aux codes du commerce. Aussi, « le bibliothécaire est invité à faciliter la vie de l'usager en mettant documents, services et personnels « sur sa route » et en faisant en sorte de satisfaire les besoins immédiats d'un public de plus en plus sollicité. »⁷⁸ Valoriser les collections de cette façon est une conséquence de l'importance de l'accueil et du bien-être de l'usager dans la bibliothèque qui n'est plus un lieu de recherche complexe et de rayonnages intimidants, mais au contraire c'est un endroit voulu agréable, on peut penser à cet effet au troisième lieu, idée développée par Mathilde Servet⁷⁹.

La valorisation du cinéma en bibliothèque est souvent uniquement perçue du point de vue de l'action culturelle. Regarder un film, c'est une expérience presque active. C'est aussi une expérience généralement collective : on visionne un film en étant entouré, dans le cadre de la salle de cinéma par exemple. Mais là où la bibliothèque peut faire la différence, c'est en proposant un rapport plus personnel aux films, grâce à la valorisation des collections au sein des murs de la bibliothèque sans nécessairement passer par l'animation. Les tables thématiques diverses sont un moyen d'attirer l'usager qui est moins perdu, puisque guidé, et peut « fouiller » dans les rayonnages comme il le fait avec les livres.

C. Le désherbage des films

En théorie, les critères de désherbage pour les films sont les mêmes que pour les documents imprimés. Cependant, les critères qualitatifs habituellement appliqués n'ont vraiment d'intérêt ici, puisque le DVD est un support fragile qui ne dure pas dans le temps. Il peut être très fréquemment réparé mais les marques d'usure abîment malgré tout le support et finissent pas le rendre définitivement illisible. Il y a peu d'ouvrages sur le sujet, mais un chapitre de *Désherber en bibliothèque* aborde la question⁸⁰, et explique que les collections, étant déjà de qualité puisque les acquisitions sont contraintes et donc plus sélectives, « le critère d'obsolescence intellectuelle est [donc] peu opérant. ».

⁷⁸ SAUTERON, Jacques, « Nicolas Beudon, Le merchandising en bibliothèque », *Bulletin des bibliothèques de France* (BBF), 28 avril 2022.

En ligne : https://bbf.enssib.fr/critiques/le-merchandising-en-bibliotheque_70558

⁷⁹ SERVET, Mathilde. « Les bibliothèques troisième lieu ». Mémoire d'étude du Diplôme de Conservateur des Bibliothèques. Villeurbanne : Enssib, 2009.

⁸⁰ GAUDET, Françoise Gaudet, LIEBER, Claudine, et MELOT, Michel. *Désherber en bibliothèque : Manuel pratique de révision des collections*. Paris : Editions du Cercle de La Librairie, 2013, p.70.

Les seules situations où ce critère est pertinent se trouve dans les bibliothèques spécialisées comme la médiathèque François Truffaut. Est également pris l'exemple de la médiathèque José-Cabanis à Toulouse qui retire un DVD des collections dès qu'il a fait l'objet de 180 prêts. En revanche, le critère de fraîcheur intellectuelle est utilisé pour les documentaires qui sont souvent liés à un phénomène ou à une époque particulière.

Les films sont aussi retirés des collections parce que les droits de représentation expirent au bout de dix ans, les médiathèques reçoivent chaque année une liste de films arrivés en fin de droit⁸¹. Les DVDs ne peuvent ensuite pas être vendus ou donnés, à cause des droits attachés. Images en Bibliothèques précise que « lorsqu'une bibliothèque souhaite retirer un film de sa collection, la seule solution est de le détruire. En effet, les contrats passés entre les éditeurs de DVD et les fournisseurs des films ne permettent pas de vendre ou donner les DVD. »⁸²

III. ACTION CULTURELLE : COMMENT UNE BIBLIOTHEQUE PUBLIQUE INSCRIT LE CINEMA DANS UNE DEMARCHE DE DEVELOPPEMENT CULTUREL ?

Mettre en valeur des collections ne peut pas se faire uniquement au sein des rayons de la bibliothèque, c'est aussi organiser des événements autour de celles-ci, et c'est ici qu'intervient ce qu'on appelle l'action culturelle. D'après le dictionnaire de l'ENSSIB, « l'action culturelle en bibliothèque correspond à une politique d'animations construite et cohérente. Là où l'animation renvoie à une somme d'événements spontanés, organisés au fil de l'eau, l'action culturelle est un projet raisonné, intrinsèque au projet bibliothèque dans sa relation aux publics et aux collections. [...] »⁸³ Cette définition posée, nous pouvons maintenant tenter de comprendre les liens entre l'action culturelle en tant que projet

⁸¹ CARON, Estelle, CHANTEREAU, Danielle. Op.cit. p. 112.

⁸² Site d'Images en bibliothèques, « droits et usages de films en médiathèques » : <https://imagesenbibliotheques.fr/ressources/droits-et-usages-de-films-en-mediathèques>

⁸³ Bibliothèque de l'Enssib, Service Questions/Réponses, 6 avril 2021, en ligne : <https://www.enssib.fr/services-et-ressources/questions-reponses/politique-daction-culturelle>

cohérent, et le cinéma. Pour cela, nous verrons comment l'action culturelle s'est fait une place en bibliothèque et s'est imposée comme inévitable. Nous nous intéresserons ensuite aux évènements proposés aujourd'hui par les bibliothèques françaises, ainsi que leurs modalités. Finalement, nous regarderons quel est le public de ces actions.

1. La montée de l'action culturelle

A. Vers le progrès ?

Dans les années 1970, les animations se développent dans les bibliothèques, et les lieux sont aménagés pour proposer des activités : la construction de salles polyvalentes ou encore des auditoriums. C'est surtout en 1981 avec la décentralisation, qu'apparaît véritablement la notion d'action culturelle, avec des propositions autour du livre.

Les années 2000 ancrent définitivement cette pratique dans les médiathèques au point qu'« il paraît essentiel pour les bibliothécaires de penser l'action culturelle dans le cadre plus large de la politique de l'établissement, et de le faire sans concession ni complaisance. »⁸⁴ Ce n'est plus un sujet discuté, il est pleinement accepté et compris. La fin de la décennie marque aussi un certain questionnement sur l'avenir de l'action culturelle, notamment vers des questions plus sociales avec le fameux concept du troisième lieu⁸⁵. L'idée étant que « la vocation sociale supplante à terme les missions culturelles des bibliothèques »⁸⁶. En 2008 sort également *L'action culturelle en bibliothèque*, dirigé par Bernard Huchet et Emmanuèle Payen⁸⁷, et réfléchit à différents aspects de l'action culturelle. Il y a donc un intérêt fort pour ce sujet qui traduit des mutations culturelles importantes. Aussi, en 2007, on lit dans *Les bibliothèques municipales en France après le tournant Internet : Attractivité, fréquentation et devenir* : « On constate à ce sujet que le nombre des usagers ayant participé à des animations organisées par des bibliothèques municipales n'est pas négligeable : 28 % des usagers déclarent avoir déjà visité une exposition, 16 %, avoir participé

⁸⁴ PAYEN, Emmanuèle. « Voix et chemins de l'action culturelle : quelques problématiques ». In : *L'action culturelle en bibliothèque*, Nouvelle édition. Paris: Éditions du Cercle de la Librairie, 2008.

⁸⁵ SERVET, Mathilde. Op.cit.

⁸⁶ Ibid. p.62

⁸⁷ HUCHET, Bernard et PAYEN, Emmanuèle. *L'action culturelle en bibliothèque*. Nouvelle édition. Paris : Éditions du Cercle de la librairie, 2008.

à une animation pour enfants, 9 % à une animation pour adultes, soit, tous genres confondus, 37 % des usagers. »⁸⁸

En clair, la démocratisation culturelle des années 1960 s'est répandue dans les bibliothèques de lecture publique sous la forme de l'action culturelle qui modernise l'image de l'institution et cherche à viser encore et toujours de nouveaux publics.

B. Le cinéma, toujours écarté ?

La montée de l'action culturelle, surtout depuis les années 2000, a mis en lumière l'importance de la bibliothèque dans l'éducation de la population, c'est ce qu'on appelle l'éducation artistique et culturelle (EAC). Pour le cinéma, dans cette même veine, on retrouve beaucoup dans l'action culturelle la notion d'« éducation à l'image », c'est-à-dire le fait d'initier un public, souvent les plus jeunes, à la culture. L'EAC, sans qu'on s'en étonne, touche principalement le livre mais peuvent aussi recouvrir d'autres domaines, dans ce cadre par exemple, les projections font partie des dispositifs de l'action culturelle. Cependant, le problème que l'on rencontre en se posant la question de l'animation autour du cinéma en bibliothèque, c'est la forte complicité entre audiovisuel et musique, qui semblent rassemblées par défaut. On peut citer par exemple la synthèse des données d'activité 2018 des bibliothèques municipales et intercommunales éditée en 2021 par le Ministère de la Culture dans laquelle on lit : « Si une part importante des bibliothèques desservant entre 2 000 et 4 999 habitants met en œuvre des séances de contes et des expositions, elles ne sont que 39% à proposer des concerts et des projections, ce chiffre étant en légère augmentation par rapport à 2017. »⁸⁹ On constate donc que le cinéma est loin d'être une priorité mais surtout, on ne peut pas connaître la vraie part d'animations autour du cinéma : déjà, on parle de « projections », ce qui peut exclure les conférences, les rencontres, les festivals, mais aussi, le pourcentage concerne les concerts également. Pour trouver des statistiques plus précises, on pourrait se tourner vers Images en bibliothèques, mais leur dernière étude de réseau disponible date de 2014. Pour ce qui est des partenariats avec le cinéma, comme

⁸⁸ MARESCA, Bruno, GAUDET, Françoise, et EVANS, Christophe. *Les bibliothèques municipales en France après le tournant Internet : Attractivité, fréquentation et devenir*. Études et recherche. Paris: Éditions de la Bibliothèque publique d'information, 2007, p. 172. En ligne : <https://books.openedition.org/bibpompidou/176.76>

⁸⁹ Synthèse des données d'activité 2018 des bibliothèques municipales et intercommunales éditée en 2021 par le Ministère de la Culture.

le pointe Claire Daniélou dans son mémoire sur le sujet : « Les cinémas n'arrivent qu'en troisième position des structures partenaires des bibliothèques. Même au sein d'un réseau de professionnels des bibliothèques spécialisés sur le cinéma [Images en Bibliothèques], la salle n'est pas le principal interlocuteur. »⁹⁰

Ajoutons également que récemment, la crise sanitaire a porté un coup dans l'action culturelle des bibliothèques, on le verra par exemple dans le cas du Mois du Film documentaire, c'est évidemment le secteur le plus touché durant la crise. Les bibliothèques ont largement adopté les projections en ligne et les plateformes, sous l'impulsion par exemple de la BPI qui en 2020, au Centre Pompidou, a lancé des initiatives de visionnage de films en ligne, augmentant leur catalogue numérique accessible au public.

C. Renouvellement du métier de bibliothécaire : former à l'action culturelle

L'importance de l'action culturelle a des impacts significatifs sur le personnel, qui doit apprendre de nouvelles compétences. Virginie Delaine, dans son mémoire sur l'accompagnement du changement en bibliothèques, affirme qu'il y a eu un « glissement des activités des collections vers les services au public » et que celui-ci « a pour conséquence une exigence accrue des employeurs en termes de compétences relationnelles et pédagogiques »⁹¹. On parle ici de service au public, mais cela s'étend évidemment vers l'action culturelle qui induit nécessairement des qualités sociales, puisque l'on parle avant tout de médiation entre un domaine culturel et un public qui doit être atteint par les bibliothécaires.

En 2013, le Rapport de l'Inspection générale des bibliothèques pointait que les bibliothèques publiques prenaient la voie des bibliothèques universitaires en mettant « médiation, accompagnement et pédagogie » au « cœur du métier ». Cette mutation est devenue possible grâce à « l'ouverture des bibliothèques aux personnels d'autres filières de la fonction publique territoriale », avec entre autres, des médiateurs et agents de médiation⁹².

⁹⁰ DANIELOU, Claire. Op. cit. p.21

⁹¹ DELAINE, Virginie. Op.cit. p. 24

⁹² AROT, Dominique, LECOQ, Benoît et al. *Quels emplois pour les bibliothèques ? Etat des lieux et perspectives*. n° 2012- 020, à madame la ministre de la Culture et de la Communication, mars 2013 p. 49. En ligne : <https://www.culture.gouv.fr/Thematiques/Livre-et-lecture/Documentation/Publications/Rapports-de-l-IGB/Quels-emplois-pour-les-bibliotheques-Etat-des-lieux-et-perspectives>

Nous pouvons également aborder la question ici des bibliothécaires volontaires, qui sont nombreux dans les petites médiathèques, particulièrement rurales. S'il est déjà assez compliqué de se former pour les agents de bibliothèque, les bénévoles ont encore plus de difficultés. L'aspect juridique complexe des films, notamment pour la projection, ou encore l'organisation d'évènements en tous genres qui peut être éprouvante sont des difficultés plus importantes encore pour des bénévoles qui ne sont pas nécessairement formés pour cela. L'action culturelle demande un travail supplémentaire, et le cinéma n'est pas forcément la priorité.

2. Programmer des évènements : autonomie et collaborations

A. Le Mois du film documentaire

Le Mois du film documentaire est un moyen de valoriser des films qui ne seraient autrement très peu voire pas du tout visibles. Ce festival d'échelle nationale a fédéré autour de lui un nombre conséquent de bibliothèques, c'est d'ailleurs parfois le seul évènement autour du cinéma qu'une médiathèque organise.

Le nombre de bibliothèques impliquées a augmenté avec la liberté de participation et de programmation. Cela permet aux petites bibliothèques de se sentir valorisées, car elles peuvent organiser des projections et des débats qui répondent aux intérêts spécifiques de leurs communautés locales. Il y a également l'accent mis sur l'accessibilité culturelle, avec des projections dans les zones rurales et urbaines, des événements gratuits et des actions d'éducation populaire. Ces initiatives permettent de renforcer le rôle des bibliothèques comme centres culturels accessibles à tous. On note d'ailleurs que 56 % des participants se trouvent dans des villes de moins de 10 000 habitants⁹³.

Les bibliothèques sont majoritaires dans la participation, 889 bibliothèques étaient présentes en 2023. Mais il y a aussi d'autres acteurs culturels comme les salles de cinéma qui ont été 256 la même année⁹⁴. Il y a toutefois une baisse de ces dernières depuis la crise sanitaire : en 2019, elles étaient 380. Les médiathèques, quant à elles, étaient 885, le nombre de participations est donc

⁹³ Images en bibliothèques. « Catalogue Bilan du Mois du film documentaire 2023 ». p.16.
<https://imagesenbibliotheques.fr/ressources/catalogue-bilan-du-mois-du-film-documentaire-2023>.

⁹⁴ Ibid. p.17.

revenu à la normale⁹⁵. Cependant, l'impact de la crise doit être mentionné, puisque la majorité des structures ont dû annuler leurs participations, et la place du numérique a augmenté pour des projections à distance, ou par un accès à des offres de VÀD. Jean-Yves de l'Epinay met en lumière une certaine stabilité de l'évènement : « La preuve a été faite que le Mois du film documentaire n'est pas seulement une manifestation dispersée dans des milliers de lieux divers sur le territoire : c'est un réseau, solide, positif, grâce auquel les idées, les ressources, les forces ont pu être partagées. »⁹⁶

D'autre part, le Mois du film documentaire permet d'instaurer des partenariats entre les bibliothèques et d'autres acteurs comme les salles de cinéma, que ce soit grâce à des thématiques et programmations communes, ou pour l'aspect logistique dans le cas où le cinéma prêterait une salle à la bibliothèque par exemple : « Le Mois du film documentaire est à la fois un moment de mise en relation important, parfois le seul de l'année, entre ces structures dont les fonctionnements et objectifs diffèrent le reste du temps. »⁹⁷

B. Les festivals

Emilie Richard se pose la question en 2017 des festivals de cinéma et des bibliothèques dans son mémoire « Les enjeux de collaborations entre les bibliothèques et les festivals de cinéma : l'exemple du festival Lumière à Lyon »⁹⁸. Elle met en lumière les différences qui pourraient opposer les deux acteurs culturels, notamment sur la temporalité. Nous l'avons dit, l'action culturelle est un projet à long-terme qui est organisée autour de sa propre cohérence, tandis que les festivals sont caractérisés par leur aspect événementiel, mais « il s'agit d'une différence dans la mise en visibilité de la manifestation : le festival permet de faire évènement, là où l'action culturelle

⁹⁵ Images en bibliothèques. « Catalogue Bilan du Mois du film documentaire 2019 + Retour sur les 20 ans ». p. 44. En ligne : <https://imageenbibliotheques.fr/ressources/catalogue-bilan-du-mois-du-film-documentaire-2019-retour-sur-les-20-ans>.

⁹⁶ Images en bibliothèques « Catalogue Bilan du Mois du film documentaire 2020 », p. 5. En ligne : <https://imageenbibliotheques.fr/ressources/catalogue-bilan-du-mois-du-film-documentaire-2020>.

⁹⁷ DANIELOU, Claire. Op.cit. p. 49.

⁹⁸ RICHARD, Émilie. « Les enjeux de collaborations entre les bibliothèques et les festivals de cinéma: l'exemple du festival Lumière à Lyon ». ». Diplôme national de master : ENSSIB, 2017. En ligne : <https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/document-67737>.

demeure inscrite dans le flux quotidien et le travail sur le long-terme. »⁹⁹ Les deux ne s'opposent pas nécessairement, et au contraire, peuvent se compléter. Il faut également voir ce qui est commun : dans le cas du festival Lumière à Lyon qui est largement axé sur l'histoire du cinéma, les aspects patrimonial et territorial sont communs aux deux structures. Emilie Richard met en lien la mise en avant des réalisateurs ou acteurs célèbres qui expérimentent des caractéristiques de la ville, et le travail des bibliothèques autour du territoire, en proposant par exemple des expositions sur l'histoire de Lyon.

Pour les bibliothèques, s'associer aux festivals peut être un avantage considérable, les animations de manière générale apportent de nouvelles inscriptions, ou du moins une certaine curiosité de ce qui se passe entre les murs de la bibliothèque.

Pourtant, malgré l'impact relativement positif que pourrait avoir un partenariat, les bibliothèques sont peu nombreuses à s'associer. Sophie Courtel réalise un mémoire sur les festivals littéraires et les bibliothèques, même s'il s'agit ici du milieu du livre, nous pouvons tout de même examiner les raisons de ce non-événement. Tout d'abord, il y a la question de la temporalité : « Les bibliothèques publiques, quant à elles, sont assujetties à des contraintes hiérarchiques, financières, qui peuvent donner l'impression qu'elles sont lentes à réagir »¹⁰⁰. Le manque formation entraîne également un manque de légitimité de la part des bibliothécaires, qui craignent de faire partie d'un format différent, qui semble trop grand, trop éloigné des activités de la bibliothèque. Ce sont les deux principaux freins que relèvent Sophie Courtel, et qu'il nous semble intéressant de mentionner, nous verrons par ailleurs que la légitimité est une question qui surgit régulièrement, nous l'étudierons lors de l'étude de cas.

C. Les partenariats avec les salles de cinéma

L'objet de cette partie est plus amplement défini dans le mémoire de Claire Daniélou déjà cité. Cependant, sans nous attarder, nous voulons tracer les

⁹⁹ RICHARD, Émilie. Op.cit. p. 37

¹⁰⁰ COURTEL, Sophie. « Festivals et bibliothèques: formes culturelles, enjeux territoriaux et opportunités pour valoriser la littérature ». Mémoire d'études pour le diplôme de conservateur des bibliothèques Villeurbanne : ENSSIB , 2020, p. 73. <https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/document-69606>

quelques contours de ce sujet, et il sera également développé plus concrètement dans l'étude de cas sur la Bretagne.

La première constatation autour des partenariats entre les deux structures est qu'il y en a peu : « En 2015, 13 % des bibliothèques de lecture publique déclaraient avoir un partenariat avec une salle de cinéma. »¹⁰¹ Cela s'explique par certaines raisons :

- Encore une fois, la bibliothèque a une temporalité particulière, elle mène des projets de développement de lecture publique sur le long terme, et fonctionne selon un plan annuel ou semestriel, tandis que le cinéma fonctionne mensuellement ou hebdomadairement.
- Il est difficile de mettre en lien une institution non-commerciale, publique, et une autre commerciale, privée.
- Il n'y a pas de personnel spécialisé sur la question. Souvent, les bibliothécaires s'occupent de plusieurs pôles à la fois, ce qui ne permet pas d'avoir des interlocuteurs bien définis.

De façon générale, tous ces facteurs rendent la communication entre les deux structures très difficile, le manque de connaissances de l'un vis-à-vis de l'autre fait que l'idée de collaborer n'est pas du tout évidente. Les partenariats qui sont les plus nombreux sont aussi faibles : il s'agit de prêt de locaux de la part du cinéma par exemple. Pourtant, les partenariats entre bibliothèques et salles de cinéma en France sont faisables et pourraient être fructueux à l'échelle locale, ces collaborations pourraient offrir des opportunités pour promouvoir le cinéma et l'éducation à l'image, pour toucher un public plus large et diversifié.

D. Communiquer autour d'évènements

Le problème principal de la communication en bibliothèque, c'est bien l'aspect non commercial, puisqu'il limite les moyens de communication dans le cadre de projections organisées par la bibliothèque. Le matériel publicitaire comme les affiches de films, ne peut pas être utilisé. La publicité doit se restreindre aux sites des structures en charge de l'organisation, ou aux journaux locaux. En réalité, la communication s'inscrit aussi dans la question juridique, et tout dépend des fournisseurs, surtout qu'il s'agit de payer les droits de projection pour une seule projection, chaque médiathèque doit donc se renseigner plus particulièrement.

¹⁰¹ DANIELOU, Claire. Op.cit. p. 4

L'ouvrage *Faire connaître et valoriser sa bibliothèque : communiquer avec les publics*¹⁰² met en avant une communication sous la forme du face-à-face, c'est-à-dire le plus souvent sous la forme d'une conversation, à l'accueil par exemple. C'est un outil plutôt pertinent pour les bibliothèques de lecture publique puisque ce sont, pour beaucoup, des endroits avec une certaine convivialité et un lien entre les usagers et les bibliothécaires. Mais le problème, c'est que cela n'attire que le public de la bibliothèque, qui est de fait déjà conquis.

Pour ce qui est des partenariats, il est compliqué pour les bibliothèques de s'imposer véritablement. Déjà, rappelons que « la dimension communicationnelle est intimement associée à la notion d'évènementiel »¹⁰³, et nous l'avons vu précédemment, la bibliothèque ne s'inscrit pas vraiment dans cette notion d'évènement. Les organisateurs d'évènements comme les festivals prennent généralement en charge la communication, malheureusement, les bibliothèques ne bénéficient parfois pas d'une grande visibilité dans ces stratégies. C'est le cas des médiathèques métropolitaines de Lyon dans le cadre du festival mentionné plus haut, où « force est de constater que la communication du festival, notamment sur les réseaux sociaux, ne met que peu ou pas en valeur les actions proposées en métropole. »¹⁰⁴

D'autre part, les bibliothèques se placent souvent comme « relais » des évènements dans lesquels elles prennent plus ou moins part, et « la bibliothèque, si elle veut véritablement être une médiatrice dans le domaine du cinéma, [...] ne peut pas se contenter d'être un relais de communication »¹⁰⁵.

3. Pour quel public ?

A. Une question d'accessibilité

Comprendre les publics, c'est avant tout comprendre comment fonctionnent les territoires. Ne sont pas comparables les publics de la ville et les publics des milieux ruraux dans les petites communes. Nous pouvons tout d'abord regarder

¹⁰² VIDAL, Jean-Marc, et Collectif. *Faire connaître et valoriser sa bibliothèque : communiquer avec les publics*. Villeurbanne : Ecole Nationale Supérieure Sciences Information Et Bibliothèques, 2012.

¹⁰³ TAILLIBERT, Christel. *Tribulations festivalières: Les festivals de cinéma et audiovisuel en France*. Paris: Editions L'Harmattan, 2009, p.80-81

¹⁰⁴ RICHARD, Émilie. Op.cit. p. 62

¹⁰⁵ DANIELOU, Claire. Op.cit. p. 35

quelles sont les tendances culturelles qui se dessinent dans les deux types de territoire. Les sorties culturelles sont surtout présentes dans le milieu urbain, alors que le milieu rural se caractérise plus par une culture « à domicile » avec 78 % des 15 ans et plus en 2018 qui déclarent regarder la télévision tous les jours ou presque, face à 72 % dans le milieu urbain dense¹⁰⁶. Notons également qu'« au cours d'une année, les habitants du rural autonome ou sous faible influence d'un pôle d'emploi vont moins à la bibliothèque que ceux de l'urbain dense (21 % contre 32 %), au cinéma (respectivement 53 % et 59 %, contre 68 %) »¹⁰⁷. Cependant, si on peut expliquer le manque de public dans les bibliothèques rurales par des facteurs sociologiques, il y a aussi le manque d'offres qui conditionne la venue du public. Cette offre dépend des moyens des équipements qui sont évidemment plus conséquents dans les villes avec des bibliothèques plus grandes, ces dernières ont souvent plus d'espace, notamment de projections : « les espaces supplémentaires dans les plus grands équipements se traduisent aussi par des usages supplémentaires »¹⁰⁸, tandis que les plus petites bibliothèques dans les petites communes n'ont pas en priorité d'autres usages que la lecture.

Mais alors, comment les bibliothèques rurales peuvent-elles proposer de nouvelles activités culturelles, autour du cinéma notamment ? Des dispositifs d'aide doivent être mis en place pour leur permettre d'en réaliser. C'est le cas par exemple de l'association Ciné Rural 60 qui propose aux bibliothèques de l'Oise, dans le cadre du Mois du film documentaire, des tarifs préférentiels. Elle propose aussi des partenariats avec les bibliothèques et s'occupent des prestations. Globalement, ce qu'on constate sur le milieu rural, c'est que les actions sont surtout fondées sur un certain militantisme, une volonté démocratique de donner accès à la culture à tout type de public. C'est d'ailleurs

¹⁰⁶ Insee. « Loisirs des villes, loisirs des champs : territoires et caractéristiques sociales des personnes influent sur leurs loisirs sportifs et culturels – France, portrait social », p.59. En ligne : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/6535293?sommaire=6535307>.

¹⁰⁷ Ibid. p. 49

¹⁰⁸ ROUGIER, Thomas. « Les coûts de fonctionnement des bibliothèques municipales ». *Cap sur...*, n°23. Paris : Observatoire des finances et de la gestion publique locales, 2024, p. 9 En ligne : https://www.collectivites-locales.gouv.fr/files/Accueil/Etudes%20et%20statistiques/OFGL/2024/OFGL_Cap_sur_23_Biblioth%C3%A8ques_VF.pdf

une culture particulière qui s'oppose souvent à la programmation des cinémas, avec des films qui ne seraient, encore une fois, pas visibles autrement.

B. La programmation et les publics

Le risque des programmations en bibliothèque, qui se vérifie, c'est le manque de diversité des publics : « Il faut écarter le risque d'une programmation répétitive qui ne concernerait qu'une catégorie d'usagers ou qui faute de moyens suffisants ne retiendrait pas l'attention. »¹⁰⁹

Emmanuel Aziza, dans *L'action culturelle en bibliothèque*, distingue deux types principaux de publics : le public jeune, enfants et adolescent, et le public adulte. Le premier est un public « captif », en particulier dans le cadre scolaire. Le deuxième est bien plus complexe du fait des différentes catégories socio-culturelles et du plus large éventail d'âges. L'auteur explique que la qualité de la programmation est une condition sine qua non pour toucher une large audience, certains sujets sont moins pertinents que d'autres : « Les sujets de société, la vie quotidienne, le monde professionnel, peuvent être a priori plus faciles à aborder que les sujets scientifiques, artistiques, géographiques ou historiques. »¹¹⁰ Mais il n'y a pas de recette miracle, on en retient que tout dépend de l'emplacement de la bibliothèque, et l'on ne sait pas toujours ce que le public à toucher connaît déjà.

On pourrait imaginer que les projections réalisées par les médiathèques ne touchent qu'un certain public cinéphile et élitiste. En réalité « Le public touché par ces séances n'est pas nécessairement un public cinéphile, il s'agit même souvent – notamment en milieu rural – de personnes ne fréquentant que rarement, voire pas du tout, les salles de cinéma. »¹¹¹ Le défi pour les bibliothécaires est de constamment innover pour toucher de nouveaux publics, autres que les « captifs » ou encore les « habitués » qui participent régulièrement aux animations et apprécient déjà les services de la médiathèque.

¹⁰⁹ COIGNET, Béatrice. Op.cit. p. 103

¹¹⁰ AZIZA, Emmanuel. « Animer les images ». In : *L'action culturelle en bibliothèque*. Op.cit. p. 123-31, §15. En ligne : <https://www.cairn.info/l-action-culturelle-en-bibliotheque--9782765409588-page-123.htm>

¹¹¹ DU VAL Jean-Luc, «« Toutes les images du monde » au plus près de chez soi : donner accès aux films dans les bibliothèques » In : *Du cinéma en bibliothèque*. Op.cit. p.74.

CONCLUSION DE L'ETAT DE L'ART

Pour conclure cet état des lieux, nous avons vu que le cinéma dans les bibliothèques publiques est à la fois sous-estimé car relégué au rang de divertissement, et à la fois reconnu comme un vecteur culturel majeur apportant une vision moderne de la bibliothèque au début du siècle. Son développement, cependant, se heurte à un manque de formation spécifique des personnels, que ce soit dans le domaine du cinéma ou de l'action culturelle. La politique documentaire des collections audiovisuelle doit naviguer entre plusieurs contraintes, notamment juridiques qui encadrent la gestion et la diffusion des œuvres cinématographiques. Des contraintes budgétaires s'ajoutent, alors que le prêt des DVDs baisse dangereusement, et que la valorisation des collections est rendue difficile par l'aménagement pauvre et restreint des médiathèques.

Des initiatives comme le Mois du film documentaire, les festivals de cinéma et les partenariats avec des institutions culturelles locales montrent que des solutions innovantes existent pour enrichir l'offre culturelle des médiathèques. Toutefois, il y a de nombreux freins, notamment la temporalité et les différences de fonctionnement, qui entravent de potentiels projets. Enfin, la notion de public est relative et évolutive, et l'on ne peut pas véritablement tracer les contours précis de celui-ci.

BIBLIOGRAPHIE

I. GENERALITES

A. Monographies

BERTRAND, Anne-Marie, ALIX, Yves. « II. Les bibliothèques françaises au XXe siècle », dans : *Les bibliothèques*. Paris, La Découverte, « Repères », 2015, p. 27-44. En ligne : <https://www.cairn.info/les-bibliotheques--9782707187963-page-27.htm>

CALENGE, Bertrand. *Les petites bibliothèques publiques*. Paris: Éditions du Cercle de la librairie, 2006.

CNDP. *Images, cinéma, éducation.: Pratiques et ressources*. Canopé - CNDP, 2001.

COIGNET, Béatrice, JACQUES, Jean-François, PICARD, Catherine, EBOLI, Gilles, et Association des bibliothécaires français. *Mémento du bibliothécaire*. Paris: ABF, 2006.

GARRIGOUX, Alice. *La lecture publique en France*. La Documentation française, 1972.

MARESCA, Bruno, GAUDET, Françoise, et EVANS, Christophe. *Les bibliothèques municipales en France après le tournant Internet : Attractivité, fréquentation et devenir. Études et recherche*. Paris: Éditions de la Bibliothèque publique d'information, 2007. En ligne : <https://books.openedition.org/bibpompidou/176>.

Ministère de la Culture et de la Communication. « Médias et industries culturelles ». In : *Chiffres clés, statistiques de la culture et de la communication 2022. Chiffres clés statistiques de la culture*. Paris: Ministère de la Culture - DEPS, 2022, p. 234-304. En ligne : <https://www.cairn.info/chiffres-cles-statistiques-de-la-culture-2022--9782111410213-p-234.htm>.

MONDZAIN, Marie-José. *L'image peut-elle tuer?* Paris: Bayard, 2002.

B. Travaux universitaires

BEUDON, Nicolas. « Apprendre et se former dans les bibliothèques: la mission éducative des bibliothèques municipales ». Mémoire d'études diplôme de

conservateur des bibliothèques : Villeurbanne : ENSSIB, 2009. En ligne : <https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/2040-apprendre-et-se-former-dans-les-bibliotheques.pdf>

SERVET, Mathilde. « Les bibliothèques troisième lieu », Mémoire d'étude du Diplôme de Conservateur des Bibliothèques. Villeurbanne : Enssib, 2009. En ligne : <https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/21206-les-bibliotheques-troisieme-lieu.pdf>

C. Articles

BERGAMI G. BARBOSA, Pablo. « Le film de fiction comme instrument de propagande : le cas Tropa de elite. » *Topique*. 2010, n°111, p. 103-28. En ligne : <https://doi.org/10.3917/top.111.0103>.

DONNAT, Olivier. « Les pratiques culturelles à l'ère numérique ». *L'Observatoire*, 2010/2, n° 37), p. 18-24. En ligne : <https://www.cairn.info/revue-l-observatoire-2010-2-page-18.htm>

D. Rapports

Livre et Lecture en Bretagne. « Chiffres clés 2023 du Livre et de la Lecture en Bretagne administrative », 2023. En ligne : <https://www.calameo.com/read/004909446a9135e11cd6f>.

ROUGIER, Thomas. « Les coûts de fonctionnement des bibliothèques municipales ». *Cap sur...*, n°23. Paris : Observatoire des finances et de la gestion publique locales, 2024. En ligne : https://www.collectivites-locales.gouv.fr/files/Accueil/Etudes%20et%20statistiques/OFGL/2024/OFGL_Cap_sur_23_Biblioth%C3%A8ques_VF.pdf

E. Article de loi

Article 3 de la Charte des bibliothèques publiée par le Conseil Supérieur des Bibliothèques, 1991. En ligne : <https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/1096-charte-des-bibliotheques.pdf>

F. Sitographie

Site du Service Public, « vos droits » : <<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F18090>> Consulté le 06/05/2024

II. BIBLIOTHEQUES ET CINEMA

A. Monographies

CARON, Estelle, et CHANTEREAU Danielle. *L'audiovisuel en bibliothèque*. Paris, France: ABF, Association des bibliothécaires de France : IB, Images en bibliothèques, 2010.

DESRICHARD, Yves, ALIX, Yves, et VERNET, Marc. *Cinéma en bibliothèque*. Paris: Éd. du Cercle de la Librairie, 2004.

DINCLAUX, Marie, VOSGIN, Jean-Pierre, et Journée Profession : bibliothécaire. *Images en bibliothèque*. Gradignan: Éd. Observatoire de la lecture, Filière Bibliothèque, IUT Michel-de-Montaigne, 1996.

ROUSSELET, Dominique, GUILLAUMOT, Julie, PALESSE, Marianne, GALAUP, Xavier, et LEPINAY, Jean-Yves de. *Du cinéma en bibliothèque*. Paris, France: Association des bibliothécaires de France : Images en bibliothèques, 2017.

B. Travaux universitaires

LEON Y BARELLA, Alicia. « La Vidéo à la demande en bibliothèque: Bilan et perspectives ». Mémoire d'études pour le diplôme de conservateur des bibliothèques Villeurbanne : ENSSIB , 2013. En ligne : <http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/document-60376>.

C. Articles

AZIZA, Emmanuel. « Images en bibliothèques : bilan et perspectives à l'heure du numérique ». *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*, 2007, n° 2, p. 62-65.

En ligne : <https://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2007-02-0062-013>

GOLTMAN-REKOW, Virginia. « Cinéma en bibliothèque : journée d'étude BPI/Images en Bibliothèque 30 mai 2017 ». *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*, 2017, n° 12, p. -.

En ligne : https://bbf.enssib.fr/tour-d-horizon/cinema-en-bibliotheque_67660

LE CACHEUX, Geneviève. « L'audio-visuel dans les bibliothèques », *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*, 1981, n° 8, p. 463-468.

En ligne : <https://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1981-08-0463-001>

LE CORRE, Jean-François. « Les médiathèques, réseau alternatif de diffusion». Bibliothèque(s). Juillet 2009, no 45, p. 51-53.

LÉPINAY, Jean-Yves de et PALESSE, Marianne. « Les médiathèques, quelle place dans l'économie des films ? ». *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*, 2012, n° 4, p. 24-28.

En ligne : <https://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2012-04-0024-005>

D. Rapports

Ministère de la Culture et de la Communication. *Enquête thématique 2008 - L'audiovisuel dans les bibliothèques publiques*. 2009. En ligne : <https://www.culture.gouv.fr/Thematiques/Livre-et-lecture/Les-bibliotheques-publiques/Observatoire-de-la-lecture-publique/Archives-de-l-Observatoire/Enquete-thematique-2008-L-audiovisuel-dans-les-bibliotheques-publiques>

Images en bibliothèques. *Le cinéma et l'audiovisuel en médiathèque*, 2015. En ligne: https://imagestenbibliotheques.fr/sites/default/files/inline-files/IB2015-EtudeReseau_1.pdf

E. Sitographie

Site d'Images en bibliothèques, « Missions et actions » : < <https://imagestenbibliotheques.fr/a-propos/missions-et-actions> > Consulté le 04/05/2024

III. HISTOIRE DE L'AUDIOVISUEL EN BIBLIOTHEQUE

A. Monographies

ALIX, Yves. *Bibliothèques en France 1998-2013*. Bibliothèques (Paris. 1978). Paris: Éd. du Cercle de la Librairie, 2013. En ligne : <https://www.cairn.info/bibliotheques-en-france-1998-2013--9782765414094.htm>

BERTRAND, Anne-Marie, et LE SAUX, Annie, éd. *Regards sur un demi-siècle: cinquantenaire du bulletin des bibliothèques de France*. Villeurbanne, France: Les presses de l'Enssib, 2006. En ligne : <https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/68260-regards-sur-un-demi-siecle.pdf>.

PASSERON, Jean-Claude, et GRUMBACH, Michel. *L'oeil à la page : enquête sur les images et les bibliothèques / Jean-Claude Passeron et Michel Grumbach,...* Centre Georges Pompidou, 1984. En ligne :
https://www.mediatheques.strasbourg.eu/Default/doc/IGUANA_2/750660/l-oeil-a-la-page-enquete-sur-les-images-et-les-bibliotheques-jean-claude-passeron-et-michel-grumbach.

PELISSON, Maurice (1850-1915). *Les bibliothèques populaires à l'étranger et en France / par Maurice Pellisson,...* 1906. En ligne :
<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k55424981>.

SEGUIN, Jean-Pierre. *Comment est née la Bpi : Invention de la médiathèque. Comment est née la Bpi : Invention de la médiathèque. Études et recherche.* Paris: Éditions de la Bibliothèque publique d'information, 1987. En ligne :
<https://books.openedition.org/bibpompidou/1899>.

B. Articles

BLANGONNET, Catherine. « Le cinéma documentaire dans les bibliothèques publiques : un premier bilan ». *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*, 2005, n° 1, p. 64-72.

En ligne : <https://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2005-01-0064-001>

LAVEST, Marie et MARGOT, Dominique. « Où en sont les vidéothèques aujourd'hui ? ». *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*, 2001, n° 5, p. 38-43.

En ligne : <https://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2001-05-0038-005>

RICHTER, Brigitte et RICHTER, Noë. « Réflexions sur l'intégration et l'animation des bibliothèques publiques ». *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*, 1976, n° 8, p. 371-383.

En ligne : <https://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1976-08-0371-001>

VALLET, Pascal. « L'œil à la page de Jean-Claude Passeron. », *Terrains/Theories*, 16 , 2022. En ligne :
<http://journals.openedition.org/teth/5146>

IV. FORMATIONS DES PERSONNELS

A. Monographies

Collectif, et ALIX, Yves. *Le métier de bibliothécaire*. 12e édition. Paris: Editions du Cercle de La Librairie, 2013.

DELORME, Silvie. Compte rendu de [Herhaft, Gérard. Pour une médiathèque : guide de l'audiovisuel à l'usage des candidats aux concours et examens des bibliothèques. Paris, Promodis, 1982. 116 p.] *Documentation et bibliothèques*, juillet-septembre 1983, vol. 29

GOLDBRONN, Frédéric, et Images en bibliothèques. *Etude sur la formation des bibliothécaires responsables de fonds audiovisuels: janvier 2003*. Paris, France: Images en bibliothèques, 2003.

POISSENOT, Claude, et NOEL, Sabine. *Être bibliothécaire*. Lyon: Éditions Lieux dits, 2014.

B. Rapports

AROT, Dominique, LECOQ, Benoît et al. *Quels emplois pour les bibliothèques ? Etat des lieux et perspectives*. n° 2012- 020, à madame la ministre de la Culture et de la Communication, mars 2013. En ligne :
<https://www.culture.gouv.fr/Thematiques/Livre-et-lecture/Documentation/Publications/Rapports-de-l-IGB/Quels-emplois-pour-les-bibliotheques-Etat-des-lieux-et-perspectives>

C. Sitographie

Site d'Images en bibliothèques, « formations » :
[<https://imagesenbibliotheques.fr/formations/journees-etude?year=2024>](https://imagesenbibliotheques.fr/formations/journees-etude?year=2024)
Consulté le 06/05/2024.

V. COLLECTIONS AUDIOVISUELLES

A. Monographies

GAUDET, Françoise, LIEBER, Claudine, et MELOT, Michel. *Désherber en bibliothèque: Manuel pratique de révision des collections*. Paris: Editions du Cercle de La Librairie, 2013.

RABOT, Cécile. « La constitution d'une collection en bibliothèque de lecture publique : modalités, contraintes, enjeux ». In : *Les Bibliothèques, entre imaginaires et réalités*, édité par Claudine Nédelec, Études littéraires. Arras: Artois Presses Université, 2009. p. 87-103. En ligne : <https://doi.org/10.4000/books.apu.12436>.

B. Travaux universitaires

BRACKENIER, Lucas. « Les enjeux d'un fonds cinéma à la médiathèque de Saran ». Rapport de stage. Limoges : Université de Limoges, 2022. En ligne : <https://aurore.unilim.fr/orientation/oai-search/notice/view/unilim-ori-120358>

LOYANT, Xavier ; « Les collections audiovisuelles de fiction en bibliothèque publique: entre histoire du cinéma, cinéphilie et consommation culturelle ». Mémoire d'études pour le diplôme de conservateur des bibliothèques Villeurbanne : ENSSIB , 2010 En ligne : <https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/48217-les-collections-audiovisuelles-de-fiction-en-bibliotheque-publique.pdf>.

REBOURS, Camille. « Le film documentaire en bibliothèque publique: quel avenir? » Mémoire d'études pour le diplôme de conservateur des bibliothèques Villeurbanne : ENSSIB , 2014. En ligne : <http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/document-64163>.

C. Articles

POISSENOT, Claude. « Netflix contre les médiathèques ». *Livres Hebdo*. 2014. En ligne : <https://www.livreshebdo.fr/article/netflix-contre-les-mediathèques>

SAUTERON, Jacques, « Nicolas Beudon, Le merchandising en bibliothèque », *Bulletin des bibliothèques de France* (BBF), 28 avril 2022. En ligne : https://bbf.enssib.fr/critiques/le-merchandising-en-bibliotheque_70558

D. Rapports

DGMIC. *DVD en bibliothèque: quel avenir pour les collections de films ?*, 2022. En ligne : <https://imagesenbibliotheques.fr/sites/default/files/inline-files/DVD%20en%20bibliotheque%CC%80ques%20SLL%2C%20OLP.pdf>

Images en bibliothèques. *Enquête de réseau : L'avenir du DVD en médiathèque*. 2022. En ligne : <https://imagesenbibliotheques.fr/sites/default/files/inline-files/Enquete-DVD-quelques-chiffres.pdf>

E. Sitographie

Bibliothèque de l'Enssib, Service Questions/Réponses, 14 juin 2010, en ligne :
<https://www.enssib.fr/services-et-ressources/questions-reponses/bonjour-nous-sommes-une-petite-mediatheque-et-nous> Consulté le 17/05/2024

Site de la médiathèque départementale de Haute-Loire, « Acquisitions DVD » :

https://mediatheque.hauteloire.fr/index.php?option=com_content&view=article&id=451:aide-acquisitions-dvd&catid=140:aide-aux-acquisitions&Itemid=581 Consulté le 07/05/2024

Site d'Images en bibliothèques, « gérer et animer un fonds imager et son en médiathèque », en ligne :
<https://imagesenbibliotheques.fr/formations/stages-nationaux/gerer-et-animer-un-fonds-image-et-son-en-mediatheque-1> Consulté le 17/05/2024

Site d'Images en bibliothèques, « DVD en bibliothèque : quel avenir pour les collections de films ? ». Journée d'étude enregistrée à la BnF, François-Mitterrand, 5 décembre 2022. En ligne :
<https://imagesenbibliotheques.fr/actualites/replay-dvd-en-bibliotheque-quell-avenir-pour-les-collections-de-films> Consulté le 16/02/2024

VI. ACTION CULTURELLE ET PARTENARIATS

A. Monographies

HUCHET, Bernard et PAYEN, Emmanuelle. *L'action culturelle en bibliothèque*. Nouvelle édition. Paris : Éditions du Cercle de la librairie, 2008. En ligne :
<https://www.cairn.info/l-action-culturelle-en-bibliotheque--9782765409588.htm>

TAILLIBERT, Christel. *Tribulations festivalières: Les festivals de cinéma et audiovisuel en France*. Paris: Editions L'Harmattan, 2009.

B. Travaux universitaires

COURTEL, Sophie. « Festivals et bibliothèques : formes culturelles, enjeux territoriaux et opportunités pour valoriser la littérature ». Mémoire d'études pour le diplôme de conservateur des bibliothèques Villeurbanne : ENSSIB, 2020. En ligne : <https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/document-69606>.

DANIELOU, Claire. « Les interactions entre bibliothèques publiques et salles de cinéma ». Mémoire d'études pour le diplôme de conservateur des bibliothèques Villeurbanne : ENSSIB, 2019. En ligne : <https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/68905-les-interactions-entre-bibliotheques-publiques-et-salles-de-cinema.pdf>

DELAINE, Virginie. *L'accompagnement du changement en bibliothèques : une approche managériale*. Mémoire d'études pour le Diplôme de conservateur des bibliothèques : ENSSIB, 2014. En ligne : <https://documentation.insp.gouv.fr/insp/doc/SYRACUSE/101895/l-accompagnement-du-changement-en-bibliotheques-une-approche-manageriale-virginie-delaine>.

RICHARD, Émilie. « Les enjeux de collaborations entre les bibliothèques et les festivals de cinéma: l'exemple du festival Lumière à Lyon ». Diplôme national de master : ENSSIB, 2017. En ligne : <https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/document-67737>.

C. Articles

COISY, Bernard. « La diffusion des films en médiathèque, cadre juridique et perspectives ». *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*, 2006, n° 1, p. 98-99. En ligne : <https://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2006-01-0098-005>

CNC. « Bretagne Cinéma : « faire de la région un territoire de référence pour la production cinématographique et audiovisuelle »». CNC, Août 2023 En ligne : https://www.cnc.fr/professionnels/actualites/bretagne-cinema---faire-de-la-region-un-territoire-de-reference-pour-la-production-cinematographique-et-audiovisuelle_2007565.

DERFOUFI, Mehdi. « Les dispositifs d'éducation à l'image en France : comment résister à l'institutionnalisation pour repenser la démocratie culturelle ». *Décadrages*, 31, 29 mai 2018. En ligne : <http://journals.openedition.org/decadrages/825>

MIMAUT, Yves. « Bibliothèques et cinémas vers plus de partenariats ? ». *Films en Bretagne*, 16 avril 2020. En ligne : <https://filmsenbretagne.org/bibliotheques-et-cinemas-vers-plus-de-partenariats/>

D. Rapports

Synthèse nationale des données d'activité 2018 des bibliothèques municipales et intercommunales éditée en 2021 par le ministère de la Culture. En ligne :
<https://www.culture.gouv.fr/Thematiques/Livre-et-lecture/Les-bibliotheques-publiques/Observatoire-de-la-lecture-publique/Syntheses-annuelles/Synthese-des-donnees-d-activite-des-bibliotheques-municipales-et-intercommunales/Synthese-nationale-des-donnees-d-activite-2018-des-bibliotheques-municipales-et-intercommunales-editee-en-2021-par-le-Ministere-de-la-Culture>

Bilans annuels du Mois du film documentaire :

- Bilan 2019. En ligne :
<https://imagesenbibliotheques.fr/sites/default/files/inline-files/MDD2019-Bilan-WEB.pdf>
- Bilan 2020. En ligne :
https://imagesenbibliotheques.fr/sites/default/files/inline-files/MDD2020-Bilan_WEB_0.pdf
- Bilan 2023. En ligne :
https://imagesenbibliotheques.fr/sites/default/files/inline-files/MDD2023_BILAN_WEB_0.pdf

E. Sitographie

Site d'Images en bibliothèques, « droits et usages de films en médiathèques » : <<https://imagesenbibliotheques.fr/ressources/droits-et-usages-de-films-en-mediatheques>> Consulté le 20/05/2024.

Bibliothèque de l'Enssib, Service Questions/Réponses, 6 avril 2021, en ligne :<<https://www.enssib.fr/services-et-ressources/questions-reponses/politique-daction-culturelle>> Consulté le 20/05/2024.

VII. PUBLICS

A. Monographies

BRECHON, Pierre. « Chapitre 1. Enquêtes qualitatives : les principes ». In : *Enquêtes qualitatives, enquêtes quantitatives*. Politique en +. FONTAINE: Presses universitaires de Grenoble, 2011, p. 17-30

EVANS, Christophe. « Le public du cinéma en médiathèques ». In : *Publics : quelles attentes ? Bibliothèques : quelles concurrences ?,* par Yves Alix, Bruckman Denis, Olivier Chourrot, Jean-François Jacques, Lahary Dominique, Alain Lefebvre, Daniel Renoult, et al. Paroles en réseau. Paris: Éditions de la Bibliothèque publique d'information, 2005, p. 51-58. En ligne : <https://books.openedition.org/bibpompidou/860?lang=fr>

RIPON, Romuald. « 1. La mise en œuvre d'une enquête quantitative par questionnaire : vices et vertus du chiffre ». In : *Mener l'enquête : Guide des études de publics en bibliothèque*, édité par Christophe Evans. La Boîte à outils. Villeurbanne: Presses de l'enssib, 2011, p. 62-79

VIDAL, Jean-Marc, et Collectif. *Faire connaître et valoriser sa bibliothèque : communiquer avec les publics.* Villeurbanne : Ecole Nationale Supérieure Sciences Information Et Bibliothèques, 2012.

B. Rapports

Insee. « Loisirs des villes, loisirs des champs : territoires et caractéristiques sociales des personnes influent sur leurs loisirs sportifs et culturels – France, portrait social ». En ligne : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/6535293?sommaire=6535307>.

ETUDE DE CAS : LES MEDIATHEQUES BRETONNES ET LEUR RAPPORT AU CINEMA

Nous avons fait en première partie un état de l'art sur la question du cinéma dans les bibliothèques de lectures publique, en passant par l'historique, les collections audiovisuelles et l'action culturelle mise en place, ou non. Il s'agit maintenant de voir comment ce sujet s'inscrit dans la réalité, avec une étude de terrain prenant la forme d'une étude de cas.

Nous voulons pour cette étude prendre une échelle régionale plutôt que nationale, afin de comprendre plus précisément les enjeux et modalités des liens entre cinéma et bibliothèque avec un point de vue bien plus restreint. Nous avons pour cela choisi l'exemple de la Bretagne, région avec de fortes caractéristiques identitaires, comme nous le détaillerons.

Nous verrons plusieurs étapes de cette étude, à commencer par sa méthodologie, qui nous permettra de poser des bases et de comprendre où nous mettons les pieds. Ensuite, nous ferons une analyse des résultats et des entretiens, en déclinant plusieurs approches du sujet. Tout cela pour dresser un bilan de la situation en Bretagne.

I. METHODOLOGIE DE L'ETUDE

1. Fondements

Notre étude de cas se base principalement sur le mémoire de Claire Daniélou sur les partenariats entre bibliothèques et salles de cinéma, et plus particulièrement sur la réaction des collectivités de Bretagne. Le mémoire a été accueilli avec enthousiasme, trouvant particulièrement écho en Bretagne, où il est devenu, pour les professionnels du domaine, une référence à connaître. En effet, l'étude a constitué un « point d'appui » une journée professionnelle se déroulant en mars 2020 à Loudéac sur les relations entre cinémas et bibliothèques publiques. Un article sort sur le site d'un des partenaires de cette journée, *Films en Bretagne*, intitulé : « Bibliothèques et cinémas vers plus de partenariats ? » où est détaillé que cet évènement « avait pour vocation d'informer et de solliciter les retours d'expérience des professionnels des salles et des bibliothèques, qui, sauf quelques exceptions, se connaissent et collaborent

encore faiblement. »¹¹²Cela faisant directement référence à une source importante de mon état de l'art et mettant en lumière des efforts fournis pour développer le cinéma en bibliothèque, il semblait tout à fait pertinent de faire une étude de terrain afin de voir ce qu'il en était concrètement, quatre ans après.

Aussi, le choix de cette région en particulier est basé sur deux aspects. Tout d'abord, la Bretagne est une région très bien équipée en lecture publique avec un maillage supérieure à la moyenne nationale avec 1001 bibliothèques municipales¹¹³. Elle n'est pas la seule mais fait tout de même partie des quelques rares régions dans une situation similaire. De ce fait, choisir la Bretagne s'avère intéressant pour étudier l'importance de l'accès à la culture et à l'information dans le développement régional, et ici plus précisément dans le secteur du cinéma. De plus, cette abondance de bibliothèques témoigne de l'attachement profond des Bretons à leur patrimoine culturel, ce qui nous amène au second point : l'identité régionale forte. Elle est à prendre en compte dans le cadre des productions cinématographiques régionales, plus spécifiquement, nous le verrons, pour le cas de la microédition.

2. Objectifs

Le mémoire de Claire Daniélou nous a montré que les partenariats entre salles de cinéma et bibliothèques sont difficilement faits, et la journée professionnelle sur le sujet, précédemment présentée, nous le démontre encore plus : ces deux secteurs n'ont pas l'habitude de travailler ensemble. Cela se vérifie à l'échelle nationale, et locale dans ce cas. Les objectifs de notre étude sont donc de voir si la situation des partenariats a évolué, mais nous préconisons tout de même que c'est un enjeu encore complexe à réaliser. Par conséquent, nous voulons nous demander quelles autres actions sont mises en place autour du cinéma, qu'il soit documentaire ou de fiction. Quelques recherches nous ont aussi amené à se poser la question de la crise du COVID car ses conséquences sur notre sujet de recherche sont très loin d'être négligeables. On le voit par exemple dans le cas du Mois du Film documentaire où, bien sûr, il y a eu d'importantes difficultés de programmations qui ont conduit, pour certains, à réaliser des projections « en

¹¹² MIMAUT, Yves. « Bibliothèques et cinémas vers plus de partenariats ? ». Films en Bretagne, 16 avril 2020. En ligne : <https://filmsenbretagne.org/bibliotheques-et-cinemas-vers-plus-de-partenariats/>

¹¹³ Livre et Lecture en Bretagne. « Chiffres clés 2023 du Livre et de la Lecture en Bretagne administrative », 2023. En ligne : <https://www.calameo.com/read/004909446a9135e11cd6f>.

ligne ». Nous pouvons nous demander, pour le cas de la Bretagne, comment la crise sanitaire a bouleversé le secteur, et si aujourd’hui il y a des évolutions positives, ou au contraire, négatives. Un autre sujet que nous voulons aborder est la question des acteurs culturels autour du cinéma, puisque la Bretagne en regorge. Au-delà des salles de cinéma, nous voulons savoir si ces acteurs rencontrent les bibliothèques de lecture publique. Mais aussi, ce qui doit nous préoccuper ici, ce sont les personnels des bibliothèques, leur point de vue sur les différentes problématiques. Il s’agit aussi de connaître leurs positionnements, pour confirmer ou compléter les informations de l’étude de cas. En scrutant leurs points de vue, nous espérons éclairer l’importance cruciale de leur travail dans la mise en valeur du patrimoine visuel. Si l’action culturelle prend une place particulière dans cette étude de cas, nous voulons également aller avoir du côté des collections audiovisuelles dans les bibliothèques bretonnes : sont-elles cohérentes, harmonieuses ? Sont-elles mises en valeur ? Qu’en est-il de la politique documentaire ? Nous souhaitons d’ailleurs souligner cette dernière question.

En résumé, les considérations autour de l’action culturelle, exacerbées par la crise sanitaire, ainsi que l’importance des collections dans ce contexte, sont au cœur de nos enquêtes. Comprendre comment les professionnels de la culture naviguent à travers les divers défis, financiers notamment, est crucial. De même, l’examen approfondi des collections, de leur valeur et de leur utilisation dans la création d’événements culturels pertinents pour le public, nous permet de mieux saisir l’impact social et éducatif de ces initiatives.

3. Le choix des enquêtes

Dans le cadre d’une étude de cas de mémoire, il existe deux types d’enquêtes répondant à différents besoins : l’enquête quantitative et l’enquête qualitative. La première, réalisée avec un sondage, ou un questionnaire sert à mesurer un phénomène globalement, en se basant sur des statistiques. La seconde, qui se fait généralement par le biais d’un entretien, permet de saisir une subjectivité, elle est sous forme de texte, de discours et est une interprétation. Pour réaliser notre étude de cas, nous avons choisi de mêler les deux afin d’être le plus complet possible sur le sujet : il nous fallait des données générales qui englobent les médiathèques de la région pour comprendre les dynamiques globales, et il était aussi intéressant de faire des entretiens pour comprendre les données recueillies en les approfondissant, et en ayant des points de vue multiples.

A. Situation globale et état des lieux : enquête quantitative

a. L'échantillonnage

Méthodologie

Pour le questionnaire de notre étude quantitative, nous avons choisi de prendre un échantillon assez large avec au départ 100 médiathèques. Pour des raisons techniques, notamment des adresses mails inactives ou fausses, le nombre a diminué pour tomber à 91. Ce choix d'un échantillon large se justifie par le besoin de pouvoir faire une généralité, mais aussi parce qu'il y a déjà eu des enquêtes sur le sujet qui avaient recueilli peu de réponses¹¹⁴. Ainsi, pour ne pas prendre trop de risque, il valait mieux viser un large panel pour être sûr d'obtenir assez de résultats.

D'autre part, pour le choix des établissements, il s'agissait de ne pas prioriser les grandes médiathèques au détriment des plus petites, puisque ces dernières sont aussi intéressantes pour notre étude, il y a donc plusieurs tailles. Nous n'avons toutefois pas conservé les bibliothèques associatives puisqu'elles ne sont pas représentatives des démarches et points de vue des professionnels des bibliothèques.

Toutefois, nous ne voulons pas fausser les résultats en choisissant spécifiquement chaque médiathèque avec des critères précis. En effet, comme le précise Romuald Ripon dans un chapitre sur le questionnaire dans l'enquête quantitative¹¹⁵, « Le tirage au sort « à l'aveugle » reste en quelque sorte le plus sûr moyen de ne pas introduire de biais »¹¹⁶. Nous avons donc posé des limites sur ce que nous ne voulons pas, mais il s'agit aussi de « se fier au hasard »¹¹⁷.

Processus

Pour ne pas valoriser un département plus qu'un autre, nous avons consulté une liste des communes principales de Bretagne et l'avons suivi, en faisant pour

¹¹⁴ Livre et Lecture en Bretagne a réalisé un questionnaire pour sa journée professionnelle autour des partenariats entre salles de cinéma et bibliothèques. 600 bibliothèques ont été contactées, et le taux de réponse n'a atteint que 6%.

¹¹⁵ RIPON, Romuald. « 1. La mise en œuvre d'une enquête quantitative par questionnaire : vices et vertus du chiffre ». In : Mener l'enquête : Guide des études de publics en bibliothèque, édité par Christophe Evans. La Boîte à outils. Villeurbanne: Presses de l'enssib, 2011, p. 62-79

¹¹⁶ Ibid.

¹¹⁷ Ibid.

chaque commune, un tour sur le site de la médiathèque et avoir quelques informations sur son rapport au cinéma : s'il y a déjà des dispositifs mis en place, et ce qui est mis généralement en avant. Pour beaucoup, il n'y avait « que » le mois du film documentaire, mais c'est un élément à prendre en compte aussi car il peut traduire un manque de moyens mais une certaine motivation, par exemple. Et si l'on avait enlevé les médiathèques qui n'avaient « que » cet événement, voire aucun, l'échantillon aurait été trop faible.

b. Construire le questionnaire

Pour réaliser le questionnaire, il fallait se baser sur les objectifs de l'étude, qui ont été mentionnés plus haut. Pour rappel, ils étaient les suivants : quelles sont les actions mises en place autour du cinéma ? Sont-elles nombreuses ? Qu'en est-il des partenariats avec les salles de cinémas ? quelles sont les caractéristiques de la politique documentaire, s'il y en a une ? Les questions de la crise sanitaire et de la microédition seront également abordées. Après avoir défini les objectifs, il faut contextualiser le questionnaire, c'est-à-dire expliquer aux médiathèques qui le recevront quel est le cadre de l'étude : cela a consisté en un petit paragraphe précédant les questions.

Concernant ces dernières, on peut choisir de faire des questions fermées, où la personne choisit parmi des réponses déjà faites, des questions ouvertes, où la personne rédige sa réponse avec son propre vocabulaire, ou des questions mixtes qui mélangeant les deux, souvent il s'agit d'une première question fermée avec une réponse « Autre » qui est précisée ensuite dans une question ouverte. Nous avons choisi de mettre principalement des questions fermées pour proposer un questionnaire court, plus pratique et rapidement fait pour les participants. Il y a également quelques questions ouvertes, pour la plupart non obligatoires, afin de ne pas « angoisser » les participants qui n'auraient pas de réponse claire, on peut notamment penser à la politique documentaire qui n'est pas toujours maîtrisée par les professionnels.

Le questionnaire se déroule donc comme suit :

- **Les deux premières questions sont ce qu'on appelle des questions « signalétiques »** et permettent de renseigner des informations : le nom de la médiathèque et sa commune, le nom et prénom du répondant et sa fonction dans l'établissement.
- La troisième question est une proposition d'un potentiel entretien, afin de compléter l'étude qualitative.

- **Les questions 4 à 8 se concentrent sur les collections audiovisuelles :** depuis quand elles existent dans l'établissement, quelle est la formation du personnel en charge de celles-ci, quelle est la modalité de consultation, et finalement une question ouverte sur la politique documentaire, cette dernière a été légèrement explicitée.
- **Les questions 9 à 11 portent sur les partenariats entre salles de cinéma et bibliothèques :** savoir s'il y a un cinéma sur le territoire et s'il y a des partenariats, si oui, dans quel but.
- **Les questions 12 à 18 sont quant à elles sur les activités autour du cinéma de la part des bibliothèques,** la personne en charge de celles-ci, leur fréquence, les équipements disponibles et si elles projettent elles-mêmes des films.
- Enfin, **une dernière question sert à ajouter des remarques** si nécessaire.

Ce questionnaire tente donc de suivre un cheminement logique, allant des collections à l'action culturelle, et en alternant le type de questions.

B. Enquête qualitative

a. Choix des enquêtés

L'enquête qualitative cette fois regroupe trois entretiens. Ils peuvent être séparés en deux, puisqu'il y a d'une part, des entretiens avec des professionnels de l'action culturelle, et de l'autre, une bibliothécaire.

Interroger des acteurs culturels

Nous avons choisi en premier lieu de nous baser sur les personnes citées dans l'article de Films en Bretagne sur la journée professionnelle. Il y a Florence Le Pichon, chargée de mission bibliothèques à Livre et Lecture Bretagne, et Fannie Campagna, coordinatrice de Zoom Bretagne, de l'association Cinéphare. Ces deux structures travaillent avec les médiathèques, parfois ensemble, et ont organisé la journée professionnelle en question. Si, au début, ce choix était motivé par la mention de leurs noms dans l'article et donc leur point de vue sur la question des partenariats et aussi des autres actions à mettre en place, il s'est révélé être aussi intéressant puisque ces deux personnes ne sont pas bibliothécaires et travaillent globalement dans le secteur de l'action culturelle. Dans le cas de Florence Le Pichon, elle connaît bien l'univers des bibliothèques, pas seulement publiques, et a un regard global sur leur situation en Bretagne

avec des observations de terrain. Livre et Lecture en Bretagne étant un établissement public de coopération culturelle qui s'intéresse à tous les acteurs de la filière du livre dans la région, ce point de vue d'ensemble est assez pertinent pour notre étude. Fannie Campagna quant à elle, s'occupe de la mission Zoom Bretagne qui « a pour objectif d'améliorer la connaissance, la diffusion et l'accompagnement des œuvres cinématographiques et audiovisuelles produites et/ou tournées en Bretagne. »¹¹⁸ Cinéphare a également une mission pour les médiathèques : leur proposer des projections accompagnées avec une aide financière. Elle a donc une perspective sur la production régionale, notamment de films documentaires, et c'est un point important à aborder.

Choisir de mener des entretiens avec des professionnels de l'action culturelle qui ne sont pas des bibliothécaires permet d'obtenir une vision globale et diversifiée des dynamiques et des enjeux du secteur, et de ne pas uniquement se concentrer sur le point de vue de chaque médiathèque.

Interroger des bibliothécaires

Pour mener à bien l'étude, il était aussi nécessaire de contacter des bibliothécaires. La médiathèque Eugène Guillevic d'Hennebont située dans le Morbihan dispose d'un fonds cinéma sans être particulièrement spécialisée, et propose des animations régulières. Christelle Kerdal, en charge des collections audiovisuelles et de la médiation cinéma a répondu à nos questions. Nous avons également pu interroger la directrice de la médiathèque de Loudéac dans les Côtes-d'Armor, Carole Pécheur. La médiathèque est mentionnée dans l'article de *Films en Bretagne* puisqu'elle est en partenariat depuis un certain nombre d'années maintenant avec le cinéma d'Art et Essai Quai des Images.

Les points de vue de ces deux bibliothécaires permettent de comprendre la situation actuelle des collections et de l'action culturelle, et complètent les deux autres entretiens par un aspect plus concret du métier et des défis de celui-ci.

b. Déroulement des entretien et guide d'entretien

Pierre Bréchon dans *Enquêtes qualitatives, Enquêtes quantitatives* explique que « le principal objectif d'un entretien qualitatif est de faire parler longuement son interlocuteur sur le sujet de l'enquête, en faisant le pari que, si on lui laisse suffisamment le temps et la liberté de s'exprimer, il pourra livrer de très riches informations [...]. Il s'agit donc de recueillir le point de vue subjectif des acteurs

¹¹⁸ <http://cinephare.com/presentation-bretagne>

sociaux sur leur action, sur des événements auxquels ils ont participé ou dont ils ont été les témoins, sur leurs visions des choses, d'eux-mêmes et des autres. »¹¹⁹ Dans la même veine que cette définition, nous avons choisi de ne pas faire des entretiens directifs, c'est-à-dire entièrement formulés, afin de laisser de la place à l'enquêté qui peut faire preuve de spontanéité en suivant le cours de sa pensée. Ce sont donc des entretiens soit semi-directifs, avec une consigne générale et un guide de questions pour l'enquêteur ; soit non-directifs, avec simplement une consigne générale. En réalité, le choix de l'un d'entre eux se fait surtout lors de l'entretien, puisque cela dépend beaucoup de la personne et son aisance à parler sur le sujet. Dans notre cas, il a fallu, certes s'organiser, mais plus que tout s'adapter. Il y a eu majoritairement beaucoup de liberté avec un certain cadrage de sujets à aborder pour suivre une ligne directrice malgré tout.

Le guide d'entretien tient surtout en une première partie qui est une présentation de la personne et de la structure dans laquelle elle travaille, ainsi que ses différentes missions. Comme il n'y avait pas uniquement des bibliothécaires, il était difficile d'établir une grille d'entretien plus précise, mais ce que l'on peut dire c'est que la suite aborde les points suivants : le détail des missions, des idées sur le sujet et des pistes pour l'avenir. Ce « guide » s'applique particulièrement aux entretiens avec des non-bibliothécaires qui ont été surtout non-directifs et qui sont donc moins formulés, voire presque pas. Dans le cas des entretiens avec Christelle Kerdal et Carole Pécheur, nous pouvons établir un guide général avec des thèmes et des sous-thèmes comme suit :

- **Fonctions de la bibliothécaire au sein de la médiathèque** : cette section regroupe le poste et ses missions
- **Profil de la bibliothécaire** : notamment sa formation et ses compétences
- **Les acquisitions** : quels sont les critères de sélection ? Les outils ? Existe-t-il une politique documentaire ?
- **Les collections** : le contenu même de celles-ci, le classement, la mise en valeur
- **L'action culturelle** : on y retrouve la question des projections, du public et des difficultés rencontrées

¹¹⁹ BRECHON, Pierre. « Chapitre 1. Enquêtes qualitatives : les principes ». In : *Enquêtes qualitatives, enquêtes quantitatives*. Politique en +. FONTAINE: Presses universitaires de Grenoble, 2011, p. 17 30.

4. Mise en œuvre et résultats

Les objectifs étant définis, le questionnaire réalisé, il restait encore à le diffuser et constater des réponses, c'est-à-dire recueillir et collecter les données afin de réaliser des statistiques qui seront analysées dans la seconde partie de notre étude de cas.

A. Diffusion du questionnaire et demandes d'entretiens

Pour diffuser le questionnaire, nous avons choisi de recourir à l'envoi de mails en recherchant pour chaque structure l'adresse électronique puis en les contactant. Pour quelques structures, le questionnaire n'a pas pu être envoyé puisque les adresses n'étaient pas valides, comme nous l'avons mentionné plus haut, mais grâce à l'échantillon large, ça n'a pas eu un impact trop important. Le 15 avril 2024, les mails ont été envoyés et les réponses sont arrivées les jours suivants

Pour ce qui est des entretiens, nous avons contacté les trois enquêtés de la même façon. Nous avons également fait des propositions à d'autres structures, notamment des médiathèques et une association, mais elles n'ont pas abouti. Les trois entretiens avec Fannie Campagna, Florence Le Pichon, Christelle Kerdal et Carole Pêcheur se sont déroulés respectivement les 25 avril, 29 avril, 14 mai et 17 mai 2024.

B. Nombre de répondants et quelques statistiques globales

Concernant les chiffres de l'enquête quantitative, sur 91 envois du questionnaire, 33 médiathèques ont répondu. Nous n'avons pas effectué de relance puisque les résultats nous paraissaient satisfaisants et suffisants pour réaliser notre étude. Le questionnaire est encore en ligne et il pourrait y avoir d'autres réponses à l'avenir. Il y a quelques chiffres intéressants à mentionner avant de mener notre analyse, concernant le nombre d'habitants par commune, nous donnant un indice sur l'importance de chaque médiathèque :

- Deux villes ont plus de 20 000 habitants dont Lorient qui dépasse 55 000 habitants
- Dix villes ont entre 10 000 et 20 000 habitants
- Seize villes ont entre 5000 et 10 000 habitants
- Et enfin, cinq villes sont à moins de 5000 habitants

Au niveau des départements, il y a douze médiathèques venant du Finistère (29), onze également de l'Ille-et-Vilaine (35), six du Morbihan, et finalement quatre des Côtes d'Armor.

L'échantillon final regroupe donc surtout des petites bibliothèques, voire moyennes selon la définition choisie pour parler de la taille d'une bibliothèque. Il y a une majorité venant du Finistère et de l'Ille-et-Vilaine, et une minorité dans les Côtes d'Armor.

II. ANALYSE DES DONNEES RECUÉILLIES

1. La Bretagne : un territoire culturel riche mais des difficultés de communication

A. Une terre riche

Dans le secteur audiovisuel, la Bretagne comporte de nombreux acteurs culturels, elle se démarque des autres régions par une volonté identitaire de dynamiser la production, c'est l'ambition qu'affirme Bretagne Cinéma en 2023 : « faire de la région un territoire de référence pour la production cinématographique et audiovisuelle »¹²⁰. La valorisation de cette production est un enjeu important, et c'est ce que réalise l'association Cinéphare. Fannie Campagna éclairet : « La région Bretagne a missionné Cinéphare pour rendre plus visibles les films bretons aux diffuseurs bretons comme les cinémas et médiathèques. Ce sont des films tournés et/ ou produits et/ou aidés par la région Bretagne. »¹²¹ Il s'agit de la mission Zoom Bretagne dont elle est la coordinatrice. La mission propose une offre aux médiathèques : « Il fallait une proposition, une offre en tout cas, plus spécifique, notamment pour cette problématique de temporalité »¹²², Zoom Bretagne organise donc « des projections-rencontres avec des réalisateur.trices, ainsi que des ateliers que nous faisons tourner en médiathèque. Elles répondent aux propositions envoyées en septembre pour des projections s'étalant de janvier à juin. »¹²³, tout cela avec une aide financière. Il

¹²⁰ CNC. « Bretagne Cinéma : «faire de la région un territoire de référence pour la production cinématographique et audiovisuelle ». CNC, Août 2023 En ligne : https://www.cnc.fr/professionnels/actualites/bretagne-cinema--faire-de-la-region-un-territoire-de-referenc-pour-la-production-cinematographique-et-audiovisuelle_2007565.

¹²¹ Annexe 3, p. 102.

¹²² Annexe 3, p.102.

¹²³ Annexe 3, p. 102.

y a actuellement quatre propositions, dont une pour le jeune public, avec la participation de l'UFFEJ Bretagne (Union Française du Film pour l'Enfance et la Jeunesse), association qui cible la jeunesse dans la promotion de la culture cinématographique et audiovisuelle. Finalement, Cinéphare dispose également d'un catalogue, Films Bretagne, où sont recensés tous les films bretons.

Nous pouvons citer aussi Vivement lundi ! qui est une société de production cinématographique bretonne qui s'adresse aux médiathèques en diffusant leur catalogue auprès d'elles. C'est un exemple de microédition qui réussit à se maintenir grâce aux médiathèques, leur permettant d'être un « réseau alternatif de diffusion »¹²⁴. Livre et Lecture en Bretagne a par ailleurs déménagé ses locaux dans ceux de la société de production, à Rennes. Des projets et partenariats sont donc à prévoir.

D'autre part, il y a un nombre d'évènements en tout genre, notamment pour les festivals explique Florence Le Pichon de Livre et Lecture en Bretagne, elle cite par exemple le festival Etonnans Voyageurs à Saint-Malo qui propose des projections, des rencontres et des débats autour du cinéma, surtout documentaire. Il y avait également l'association Courts en Betton qui proposait, jusqu'en 2022 le festival Films de l'Ouest, dont le but était de défendre le cinéma régional. Bretagne Culture Diversité à Lorient met en avant la culture bretonne historique, en mélangeant toutes les disciplines. La plateforme KuB valorise les œuvres bretonnes ou traitant de la Bretagne.

En bref, la région ne manque pas de propositions culturelles en ce qui concerne le cinéma, nous en avons cité quelques-uns, mais la liste est loin d'être exhaustive. Il y a beaucoup d'opportunités avec parfois des aides financières pour les médiathèques, dans le cas de la mission Zoom Bretagne. Pourtant, il semble y avoir des freins puisque les relations entre ces acteurs sont parfois difficiles.

B. Le manque de communication entre les différents acteurs culturels

La problématique que constate Florence Le Pichon, c'est le manque de communication : « Il y a en Bretagne, cette complexité quelquefois pour les

¹²⁴ LE CORRE, Jean-François. « Les médiathèques, réseau alternatif de diffusion». Bibliothèque(s). Juillet 2009, no 45, p.51.

médiathécaires de comprendre qui est qui et qui fait quoi»¹²⁵. La multiplicité des acteurs donne parfois lieu à une confusion générale. Livre et Lecture en Bretagne tente de répondre à cette problématique en organisant des journées de prévisionnage pour les professionnels des bibliothèques, et des journées professionnelles. Le but étant, certes de découvrir la production et de sélectionner des films, mais aussi de délimiter les pratiques de chacun. Un autre objectif, c'est de faire se rencontrer les professionnels qui peinent à instaurer des liens, voire des partenariats : « tout le domaine culturel doit apprendre à se connaître pour voir quels sont nos points de concordance »¹²⁶, ce n'est pas toujours édifiant, mais comme l'explique Florence Le Pichon : « Je me dis que si on en a touché deux, c'est déjà ça de gagné. Ce n'est pas au chiffre quelquefois, c'est plutôt la qualité, ce qu'on a pu créer sur un territoire : le fait que des professionnels apprennent à se connaître, et que derrière, ils se recontactent, montent des choses ensemble. »¹²⁷

Un autre exemple est celui des salles de cinéma et des bibliothèques, on constate que même si les deux structures sont dans une même commune, elles ne communiquent pas tant, ou en tout cas, organisent peu de partenariat. Sur dix-neuf bibliothèques qui ont une ou plusieurs salles de cinéma dans la commune, neuf ont engagé des partenariats. On peut aussi supposer, à défaut de ne pas avoir plus d'informations, que certains de ces partenariats sont faibles, à la hauteur de location de salles par exemple.

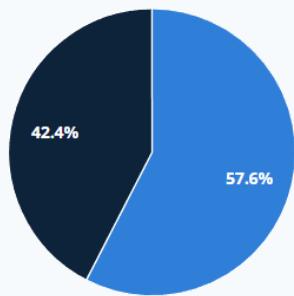
¹²⁵ Annexe 4, p. 111.

¹²⁶ Annexe 4, p. 110.

¹²⁷ Annexe 4, p. 111.

Y-a-t-il une ou plusieurs salles de cinéma sur le territoire de la commune?

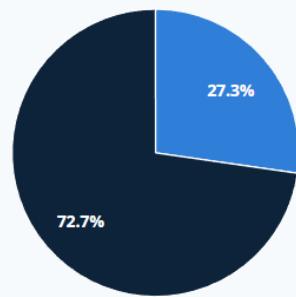
[Chart options »](#)



Oui	19
Non	14

Travaillez-vous en partenariat avec des salles de cinéma ?

[Chart options »](#)

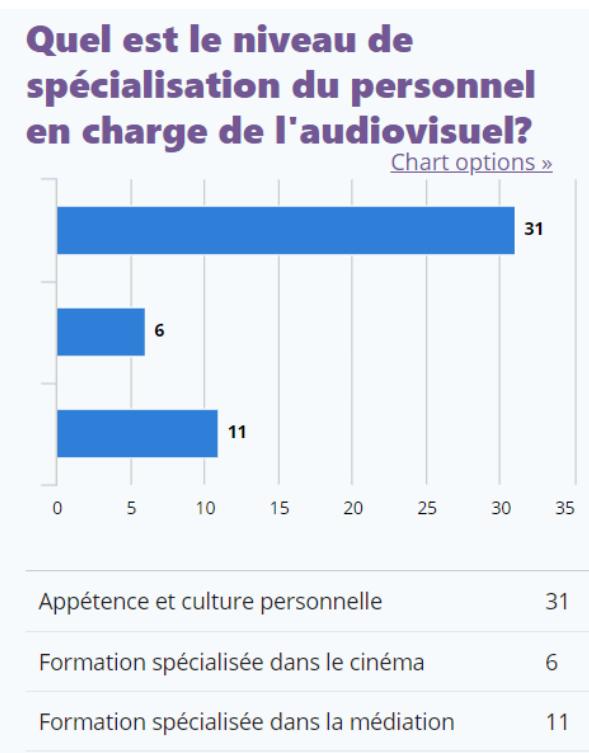


Oui	9
Non	24

Graphique 1 et 2: Salles de cinéma et bibliothèques

C. La sensation de non-légitimité des bibliothécaires

Ce qui pourrait expliquer une partie du manque communicationnel entre les acteurs, c'est le sentiment que partagent beaucoup de bibliothécaire : la non-légitimité à s'imposer dans le domaine audiovisuel. Il peut être dû au manque de formation d'une part, comme en témoigne les résultats de l'enquête quantitative : la majorité des personnels en charge de l'audiovisuel n'ont pas reçu de formation préalable, même si on prend en compte que chaque médiathèque a répondu plusieurs réponses à la fois.



Graphique 3 : Formations des vidéothécaires

Claire Daniélou a également souligné dans son mémoire le manque de connaissances juridiques, ou sur les autres structures, notamment commerciales comme les salles de cinémas.

Lors des journées professionnelles de Livre et Lecture en Bretagne, il y a un constat : « Beaucoup ne se trouvent pas légitimes pour parler, craignent d'être jugés sur leurs pratiques »¹²⁸. De ce fait, beaucoup de médiathèques ne répondent pas à l'appel, et pensent ne rien avoir à dire sur le sujet, ce que

¹²⁸ Annexe 4, p. 111

Florence Le Pichon déplore car en réalité chaque médiathèque fait certains choix de politique documentaire, de valorisation, etc. Ces choix se justifient par certains éléments comme un réseau intercommunal par exemple, il est pertinent de comprendre ces décisions pour améliorer la situation et amener d'autres projets. Finalement beaucoup de médiathèques ne participent pas, souvent pour des raisons budgétaires, mais aussi à cause de ce sentiment. Dans le cas de Zoom Bretagne, Florence Le Pichon confie : « Ce n'est pas le succès qu'on souhaiterait, c'est quelquefois difficile. Là aussi, nous retrouvons toujours sur les mêmes bibliothèques qui sont déjà convaincues et que l'on retrouve à chaque fois dans les groupes de travail, dans les journées professionnelles. »¹²⁹

2. Les collections : de nouveaux défis ?

A. Politique documentaire et acquisitions

a. La politique documentaire, un projet en cours

Au cours de notre étude, une problématique s'est posée très rapidement, celle de la politique documentaire. En effet, on constate que dans beaucoup de médiathèques, il n'y en a pas, du moins il n'existe pas de document rédigé officiel. Pour Florence Le Pichon, c'est une surprise et c'est une difficulté en plus : « comment défendre une politique d'acquisition et d'animation sur ces fonds ? A quel document se référer lors de choix à faire ? La politique documentaire est un axe que nous souhaitons travailler aujourd'hui. »¹³⁰

Les médiathèques d'Hennebont et de Loudéac n'en ont pas, mais c'est en projet pour la première. Les bibliothécaires se basent donc sur leur expérience, leur connaissance du fonds et du public. L'étude quantitative nous montre quant à elle que les acquisitions se font sur des critères récurrents : la variété et le pluralisme, la fraîcheur intellectuelle, les critiques positives et les demandes du public. Cela pourrait sembler évident mais on peut tout de même noter que la plupart des vidéothécaires ont une appétence pour le cinéma, se renseignent et visionnent des films par plaisir. Le manque d'une politique documentaire n'impacte pas tant la qualité des acquisitions pour des bibliothécaires qui connaissent leur fonds, le problème tient surtout dans la volonté d'élaborer un projet culturel commun et de le défendre, dans la mesure par exemple où il y a

¹²⁹ Annexe 4, p. 111.

¹³⁰ Annexe 4, p. 108

plus de médiathèques en réseaux aujourd’hui. C'est aussi un moyen de savoir quels projets réaliser par la suite : comprendre quelles sont les ambitions actuelles pour en élaborer d'autres si besoin.

On voit tout de même que c'est un projet en cours, grâce à la loi Robert de 2021, ou encore les restrictions de budget qui donnent lieu à des acquisitions plus sélectives. Une journée professionnelle sera organisée par Livre et Lecture en Bretagne en juin 2024 sur la politique documentaire et sa mise en place.

b. Des prêts et des budgets en baisse

Comme à l'échelle nationale, on observe une baisse générale des prêts de DVD en Bretagne. Florence Le Pichon prend l'exemple des médiathèques départementales il y a des « réserves vivantes » c'est-à-dire qu'il existe un fonds qui est encore en activité faible, et qui n'est pas jeté. Elle explique la situation « inédite » due à la crise sanitaire : « Les budgets jusqu'ici d'acquisition étaient relativement « sauvegardés ». Aujourd'hui, les premiers effets de la crise sanitaire se font sentir : - 30 % en moyenne de baisse sur les budgets globaux »¹³¹, on priorise alors les budgets d'acquisition des livres, au détriment surtout des CDs, et on peut l'imaginer, des DVDs par la suite.

La situation n'est toutefois pas urgente et le nombre de prêts baissant, la nécessité d'augmenter le budget est moindre, comme l'affirme Carole Pêcheur, responsable de la médiathèque de Loudéac : « J'ai moi-même dit de baisser, parce qu'il y a moins de sorties, tout simplement. »¹³². Pour la médiathèque d'Hennebont, le budget n'est pas trop en baisse, il n'y a pas de difficulté majeure, pour Christelle Kerdal, « il ne faut pas se leurrer, les prêts de DVDs baissent quand même avec le streaming et tout ce qui est en ligne, mais 9000€ pour une médiathèque telle qu'Hennebont, c'est déjà un beau budget. »¹³³

Cependant, Florence Le Pichon alerte sur les médiathèques qui ouvrent sans fonds CD, voire DVD. C'est par exemple le cas de la médiathèque d'Arzal dans le Morbihan, le Mille-Feuilles, qui a priorisé le jeu-vidéo et la ludothèque puisqu'il n'y a que très peu d'emprunts dans le secteur Image et Son.

¹³¹ Annexe 4, p. 108.

¹³² Annexe 6, p. 125

¹³³ Annexe 5, p. 116

B. Valoriser les collections

La question de la valorisation des collections audiovisuelles dans les rayons se joue particulièrement sur les documentaires. Comme le détaille Florence Le Pichon, « aujourd'hui [...] les documentaires en bibliothèque ne sortent plus»¹³⁴C'est un constat que partage également Christelle Kerdal dans la médiathèque d'Hennebont : « A un moment, j'achetais beaucoup de documentaires mais ça ne sort pas énormément, ou alors ça demande du travail derrière pour les faire sortir »¹³⁵. Ce travail est essentiel pour faire vivre les collections, il passe notamment par l'aménagement.

Dans le cas des médiathèques d'Hennebont et de Loudéac, les tables thématiques sont récurrentes, surtout pour les nouveautés. La médiathèque d'Hennebont dispose d'une « bulle » à l'entrée où sont disposés des documents sur un thème donné. Pour les deux établissements, il s'agit de mélanger les disciplines, de mêler les supports : « On a aussi une volonté au sein de la structure de travailler au maximum avec les différents secteurs, c'est aussi pour ça qu'on prend des thématiques assez larges, même si ce n'est pas toujours possible. »¹³⁶ Il peut aussi y avoir des tables thématiques pour des évènements, comme le Mois du film documentaire. A Loudéac, il y a régulièrement des sélections qui reprennent les thèmes en cours qui suivent les animations.

Pour valoriser, il faut aussi faire preuve d'astuce de toute sorte pour attirer le public, Christelle Kerdal raconte : « J'ai fait il y a peu de temps en reprenant l'exemple d'une autre médiathèque : sur des livres qui n'avaient pas été pris depuis longtemps, il y avait des petits autocollants « je n'ai pas été pris depuis longtemps, donnez-moi une seconde chance ! » avec un visage qui pleure. Je l'ai fait avec des films, les gens trouvaient ça amusant et c'est comme ça qu'on fait bouger les collections. »¹³⁷

Cependant, la difficulté de l'aménagement, c'est le manque d'espace premièrement, et le manque de meubles, voire la qualité de ceux-ci. La médiathèque d'Hennebont n'est pas très récente nous explique Christelle Kerdal, et les rangements sont restés plus ou moins ce qu'ils étaient à partir des années 2000, quand elle est arrivée. « On n'a plus de place et c'est mon gros problème :

¹³⁴ Annexe 4, p. 110

¹³⁵ Annexe 5, p. 116

¹³⁶ Annexe 6, p. 126

¹³⁷ Annexe 5, p. 118

j'aimerais mettre plus en avant des films et qu'ils sortent des étagères du rayon, que le public puisse les voir pour emprunter plus facilement »¹³⁸, les meubles ne sont pas non plus adaptés : « Les meubles datent aussi d'un certain nombre d'années. Ce sont des colonnes donc ce n'est peut-être pas idéal : en colonnes on ne voit que le dos du DVD. »¹³⁹ Ces difficultés empêchent parfois de mettre plus en avant les collections : « Je regrette quand même de ne pas avoir assez de possibilité d'étagères ou de meubles pour mettre en avant, par exemple faire des « coups de phare » sur le cinéma italien, espagnol ou sur des thématiques diverses. Je suis frustrée parce que je n'ai pas l'espace ni le matériel pour le faire. »¹⁴⁰

C. Proposer une autre vision du cinéma ?

Le public a changé durant la dernière décennie, il est plus « consommateur » de films. Pour Florence Le Pichon, c'est peut-être l'occasion pour la bibliothèque de se démarquer des nombreuses offres des plateformes. L'idée étant de proposer un contenu plus varié : « Ce n'est pas ce public là que doit prioritairement viser les bibliothèques mais plus la défense du film d'auteur. »¹⁴¹ Il ne s'agit pas non plus d'avoir uniquement une offre trop cinéphile ou élitiste mais d'adopter une autre vision du cinéma : « Il faut porter à la connaissance du public, et des plus jeunes, un nouveau regard, nouveau rapport à l'image. »¹⁴² Le sujet porte ici surtout sur l'éducation à l'image, apprendre aux plus jeunes une autre consommation des images.

3. Action culturelle : quelle est la réalité du terrain ?

A. « Do it yourself »¹⁴³: monter des actions culturelles

Les médiathèques participantes à notre étude quantitative sont plutôt nombreuses à réaliser des activités en lien avec le cinéma, la plupart font le Mois du film documentaire, et certaines organisent d'autres animations. Elles sont 26 sur 33 à en proposer, et sur ces 26 médiathèques, 21 le font plusieurs fois par an, c'est donc un chiffre relativement satisfaisant.

¹³⁸ Annexe 5, p. 118.

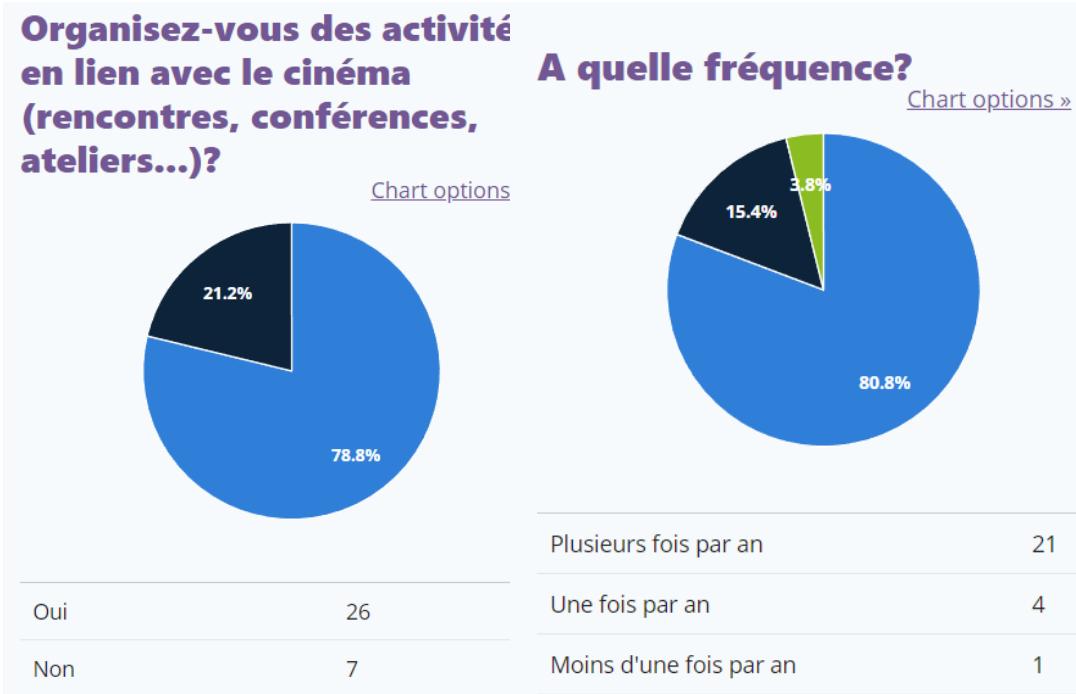
¹³⁹ Annexe 5, p. 118.

¹⁴⁰ Annexe 5, p. 118.

¹⁴¹ Annexe 4, p. 113.

¹⁴² Annexe 4, p. 113.

¹⁴³ Annexe 4, p. 112



Graphique 4 : Activités en lien avec le cinéma

Graphique 5 : Fréquence des activités

La médiation des collections est essentielle, parce que la simple valorisation avec des tables thématiques est loin d'être suffisante, et on constate que les médiathèques arrivent, pour le moment, à maintenir l'action culturelle. Cependant, l'avenir de celle-ci est très incertain : si les budgets d'acquisition sont encore convenables et réussissent à répondre correctement aux besoins des bibliothécaires, le budget d'action culturelle est bas, et continue de baisser : « Il y a quelques années la médiane des budgets dédiés aux actions culturelles se situaient entre 500 et 700 €. »¹⁴⁴ Et cela doit être pris en compte avec l'augmentation de la charte des auteurs et illustrateurs de jeunesse, par exemple : « On comprend pour les intervenants et ce n'est pas un problème, mais quand on voit la demi-journée à 300€, ça va très vite sur un budget annuel »¹⁴⁵ explique Carole Pécheur. Dans cette situation compliquée, il faut savoir quoi prioriser, Fannie Campagna affirme : « Depuis un an ou deux, on voit les budgets baisser et ce qui est sacrifié en premier c'est l'action culturelle. Il y a de l'action culturelle mais centrée sur le livre. »¹⁴⁶

Les bibliothécaires sont donc appelés à faire avec leurs propres moyens, ce qui n'est nouveau dans le domaine de la lecture publique, mais est très

¹⁴⁴ Annexe 4, p. 112

¹⁴⁵ Annexe 6, p. 129

¹⁴⁶ Annexe 1, p. 103

contraignant. Pour les budgets, il faut chercher des aides financières où elles peuvent se trouver comme le dit Christelle Kerdal : « J'essaie de trouver des partenariats, on n'a pas beaucoup d'argent donc j'essaie de trouver des moyens de financer un peu partout. »¹⁴⁷ Zoom Bretagne a notamment aidé la médiathèque d'Hennebont à projeter le film *Jeanne Malivel, un soleil se lève*. Pour Fannie Campagna, la mission peut « permettre aux médiathèques de continuer à faire des projections tout au long de l'année »¹⁴⁸ à un prix abordable et en complémentarité avec le Mois du film documentaire.

Florence Le Pichon nous a aussi informé d'une journée organisée à la BPI « sur le fait qu'en bibliothèque, on peut tout faire avec peu de moyens. »¹⁴⁹, elle explique : « Plusieurs d'entre nous se sont alertés, c'est sympa comme journée pro, mais il peut y avoir l'impact inverse : les élus voient que les bibliothèques arrivent toujours à se débrouiller, à monter des actions culturelles avec peu de moyens, donc on peut diminuer encore leurs moyens. »¹⁵⁰

B. Partenariats entre salles de cinéma et cinéma

a. Salles de cinéma et bibliothèques : la fausse concurrence

Le point de départ de notre étude concernait d'une part les partenariats avec les salles de cinéma. La crainte d'une potentielle concurrence entre les deux secteurs semble être partagée par beaucoup de professionnels, elle vient notamment de la question de la gratuité des projections en bibliothèque, puisque c'est un service public.

D'autre part, les deux structures n'ont pas grand-chose à voir sur de nombreux points, en termes de public et de temporalité surtout. Le constat est clair : il n'y a pas de concurrence entre les deux secteurs. Pour Fannie Campagna, c'est le même constat : « Cette concurrence n'existe pas : une médiathèque qui fait deux, voire une séance par mois : comment pourrait-elle concurrencer ? Et encore, une séance par mois c'est énorme ! »¹⁵¹

Les deux doivent surtout être vus comme des établissements complémentaires au sein de la commune. L'important est, encore une fois, d'introduire une

¹⁴⁷ Annexe 5, p. 121.

¹⁴⁸ Annexe 3, p. 104.

¹⁴⁹ Annexe 4, p. 112.

¹⁵⁰ Annexe 4, p. 112.

¹⁵¹ Annexe 3, p. 105

communication entre les acteurs, mais malgré cette journée professionnelle déjà présentée, les collaborations sont toujours rares : « nous n'avons pas eu l'impression que cela ait généré derrière beaucoup de travail ou beaucoup de partenariats autres que ceux qui étaient déjà installés. »¹⁵², mais on pourrait éventuellement voir se développer des projets à l'avenir : « les politiques publiques incitent beaucoup, même les dispositifs financiers, au partenariat, mutualisation des moyens, que ce soit humain, technique ou financier. »¹⁵³

b. Partenariat entre un cinéma Art et Essai et bibliothèque : le cas de la médiathèque de Loudéac

Si les partenariats sont plus complexes à engendrer avec les salles de cinémas privées, le cas des cinémas d'Art et Essai est à part. Ce sont des salles qui répondent à certains critères, notamment la diffusion de films économiquement indépendants, d'auteurs, qui ont une subvention de l'Etat. Les partenariats entre les bibliothèques et ces salles de cinéma sont intéressants puisque leur fonctionnement, leur public et la culture que les deux structures défendent est similaire.

La médiathèque de Loudéac entretient depuis plusieurs années un partenariat avec le cinéma Quai des Images, un cinéma Art et Essai donc. Le cinéma ouvre en 2004 avec l'ambition de la médiation et de l'action culturelle. Leur collaboration est en conséquence assez régulière, Carole Pécheur me cite leur principale animation : « on a testé plusieurs choses et ce qui marche bien ce sont les ciné-lectures : quelqu'un de chez nous, de la section jeunesse, va au cinéma. La collègue du cinéma me donne les titres des films qu'elle va passer, souvent des nouveautés, des choses accessibles. Nous, on essaie de coller à la thématique et faire des lectures avant la séance »¹⁵⁴. Ce type de partenariat fonctionne bien puisque comme elle l'explique : « Le fait que toutes les deux soient des agents municipaux, ça crée moins de problème, avec un cinéma privé c'est différent avec les coûts. Là, c'est la même caisse et on perd moins de temps à organiser, se poser des questions... Toutes les deux on est plus dans l'ouverture, on pense un peu la même chose donc ça se passe bien. »¹⁵⁵

¹⁵² Annexe 4, p. 109.

¹⁵³ Annexe 4, p. 109

¹⁵⁴ Annexe 6, p. 123

¹⁵⁵ Annexe 6, p. 128

Pour la médiathèque, c'est moyen de faire du lien avec le livre notamment, et de rappeler au public l'existence de la médiathèque. C'est aussi un moyen de proposer des animations autour du cinéma sans payer tous les frais : « le cinéma a un réseau de diffusion que la médiathèque n'a pas »¹⁵⁶. Pour le Mois du film documentaire par exemple, les films sont projetés dans les salles du cinéma : « pour le Mois du film documentaire qui est une grosse opération, on ne le fait pas comme le cinéma le fait déjà, j'estime que les gens sont mieux installés là-bas. S'il n'y avait pas eu le cinéma municipal, on l'aurait fait »¹⁵⁷. Dans le cadre d'un projet culturel sur le Liban, un film a été projeté au cinéma, des expositions et des rencontres ont été réalisées dans la médiathèque, les collections ont aussi été élargies par cette thématique. C'est donc un avantage pour la médiathèque qui peut organiser plusieurs activités en même temps. Le cinéma peut également toucher le public de la médiathèque.

C. Un manque de diversité des publics ?

Pour les deux médiathèques à l'étude, les projections réalisées rencontrent toujours un certain succès, sauf dans les cas où la communication a été mal faite. Par exemple, Christelle Kerdal raconte que lors de la projection *d'Une vie comme une autre* pour le Mois du film documentaire 2023, il n'y a pas eu de rubrique dans le journal local, et « sans annonce dans la presse, il ne se passe rien »¹⁵⁸, le nombre de spectateurs s'est donc élevé à une vingtaine, ou une trentaine de personnes, pour une salle de 180 places. La communication, on l'a vu, est un sujet complexe parce qu'à la fois les médiathèques ne peuvent pas faire de publicité, à la fois elles ont besoin de visibilité, la presse locale est essentielle au bon déroulement des animations parce qu'elle permet de toucher un public plus large que seulement les abonnés qui peuvent recevoir des mails ou se renseigner sur le site de la structure.

Mais pour des projections réalisées dans des conditions « normales », les publics peuvent être variés, mais il y a tout de même des tendances. Christelle Kerdal explique : « Selon les thématiques, ce n'est pas le même public. Mais il y a quand même ce que j'appelle un noyau dur : il y a des gens qu'on retrouve

¹⁵⁶ Annexe 6, p. 129.

¹⁵⁷ Annexe 6, p. 127.

¹⁵⁸ Annexe 5, p. 120.

dans beaucoup de nos animations, c'est notre « public fidèle » »¹⁵⁹. A Loudéac, le public est généralement plus spécifique : « Ce sont beaucoup des retraités, jeunes retraités ». Concernant les animations Jeune Public, il n'y a pas trop de difficulté à attirer les enfants. C'est d'ailleurs pour cela que Zoom Bretagne a dans ses propositions aux médiathèques une animation Jeune Public en partenariat avec l'UFFEJ : « Pour l'atelier, la plupart du temps, le jeune public marche bien : il y a une vraie demande »¹⁶⁰.

Il y a quand même des publics difficiles à toucher, notamment de 30 à 40 ans : « l'entre-deux, les 30-40 ans, est très dur à toucher. Les trentenaires viennent sûrement plus pour leurs enfants que pour eux, en animation jeune ils sont là »¹⁶¹ explique Carole Pécheur. Cependant, c'est une problématique plutôt globale que les bibliothèques rencontrent dans leur fréquentation. Les adolescents, public qui peut aussi être difficile, est néanmoins intéressé par certaines thématiques., la médiathèque de Loudéac et le cinéma ont réalisé des animations autour de Thomas Pesquet, avec des activités comprenant des casques de réalité virtuelle, une projection suivait l'animation. Le public était plutôt jeune, et Carole Pécheur commente : « On fait la même communication pour toutes nos animations donc on sait que l'information passe »¹⁶², preuve que tout dépend de la thématique. La médiathèque d'Hennebont avait organisé une projection dans le cadre de la semaine nationale de la santé mentale, l'évènement avait aussi touché un certain type de public : les professionnels du domaine.

L'aspect régional a aussi son importance, des projections de film sur des sujets historiques ou culturels de la région peuvent toucher plus largement. C'est le cas de *Jeanne Malivel, Un soleil se lève* : « beaucoup de gens connaissaient le travail de Jeanne Malivel, ou même sa famille, c'était un public très particulier, et je ne reconnaissais pas les trois quarts. Il y avait quelques habitués mais autrement, je ne pense pas qu'ils étaient d'Hennebont parce que certains sont intervenus et venaient d'autres villes. »¹⁶³ L'aspect local pousse à une certaine

¹⁵⁹ Annexe 5, p. 120.

¹⁶⁰ Annexe 3, p. 105.

¹⁶¹ Annexe 6, p. 126.

¹⁶² Annexe 6, p. 129.

¹⁶³ Annexe 5, p. 120

curiosité, notamment parce que ce sont des films difficilement trouvables autrement, rendant l'évènement plus « inédit ».

CONCLUSION

En définitive, notre étude s'est intéressée à l'évolution et l'intégration du cinéma dans les bibliothèques publiques, en s'appuyant sur l'exemple significatif de la BPI. Cette exploration a révélé des dynamiques complexes et une mutation rapide, marquée par l'apparition des médiathèques qui a redéfini le paysage des bibliothèques. Le cinéma a d'abord été perçu comme une addition marginale mais a progressivement gagné en légitimité au sein des collections et de l'action culturelle des bibliothèques, principalement dans les années 1990 et 2000.

Cependant, cette évolution n'a pas été sans défis : l'évolution des supports et l'arrivée du numérique ont chamboulé tout le processus, donnant au cinéma une instabilité constante. Le manque de formation spécifique des bibliothécaires en matière de cinéma ou de médiation culturelle est toujours un obstacle majeur. Ce déficit de formation provient notamment d'une reconnaissance tardive du cinéma en tant qu'art légitime au sein des bibliothèques, celui-ci a mis longtemps à se détacher du livre, objet principal de la bibliothèque. Alors que la demande des professionnels pour une meilleure qualification dans ce domaine s'accroît, il est impératif de développer des programmes de formation adaptés pour combler cette lacune, les stages de quelques jours n'étant évidemment pas suffisants pour établir des connaissances précises sur le secteur.

Concernant la gestion des collections cinématographiques, elle est entravée par des problématiques juridiques complexes, limitant l'accès à une multiplicité d'œuvres et complexifiant ainsi l'enrichissement des collections. La division entre fiction et documentaire au sein des collections reflète une opposition traditionnelle entre divertissement et instruction. Néanmoins, cette dichotomie est réductrice et ne tient pas compte du potentiel complémentaire de ces deux types de contenus. La fiction, bien qu'elle soit majoritaire et en phase avec les tendances des spectateurs français, ne doit pas éclipser l'importance des documentaires, qui apportent une dimension éducative et réflexive précieuse, grâce à laquelle les médiathèques auraient une place dans le monde audiovisuel. L'aménagement des collections joue un rôle crucial dans leur attractivité. Sans une présentation particulière, incluant des tables thématiques ou des dispositifs interactifs, même les collections les plus riches peuvent passer inaperçues. L'organisation spatiale et l'esthétique des présentations doivent être pensées pour capter l'attention des usagers et les inciter à explorer les ressources disponibles.

L'action culturelle autour du cinéma a connu une montée en puissance, soulignant l'importance de créer des expériences immersives pour les usagers. Contrairement aux livres, le cinéma offre une expérience sensorielle et collective unique, ce qui nécessite des approches spécifiques dans l'animation culturelle. Les partenariats avec des festivals et des salles de cinéma peuvent permettre de dynamiser l'offre culturelle des bibliothèques mais ils restent encore très timides, limités par un sentiment de non-légitimité des bibliothèques et des fonctionnements complètement différents, de par la nature commerciale de ces acteurs culturels. Si les médiathèques proposent, malgré tout, des projections, dans le cadre du Mois du film documentaire par exemple, la communication, soumise à un certain nombre de règles, doit tout de même être présente pour assurer un succès et ainsi que l'effort puisse se poursuivre. La fréquentation des événements dépend fortement des thématiques abordées et du contexte géographique, avec des différences notables entre les milieux ruraux et urbains.

L'étude de cas sur les bibliothèques bretonnes illustre concrètement ces dynamiques, révélant des défis spécifiques tels que l'absence de politique documentaire cohérente et la réduction des budgets dédiés à l'action culturelle. En Bretagne, une région avec une identité culturelle forte, l'aspect local joue un rôle déterminant et peut être un levier. Les bibliothécaires se trouvent souvent dans la position délicate de devoir improviser et gérer les contraintes budgétaires sans soutien suffisant des collectivités locales, ce qui complique la mise en œuvre de projets novateurs. On constate cependant un effort de ce côté-là avec une volonté de redorer la culture bretonne par le cinéma, et on peut espérer dans les années à venir, que les médiathèques s'imposent dans ce paysage. Mais, comme on l'a vu avec certains des entretiens, l'avenir est très incertain, étant donné les budgets de plus en plus serrés, l'augmentation des prix, et des mutations sociétales qui brouillent le champ culturel.

Face à ces constats, il apparaît clairement que les bibliothèques publiques ont un rôle majeur à jouer dans la valorisation du cinéma au sein de leurs communautés. Une meilleure formation des bibliothécaires, des politiques documentaires adaptées et des budgets suffisants sont indispensables pour répondre aux attentes des usagers et pour légitimer pleinement un certain type cinéma en bibliothèque. Il faut également que les bibliothèques puissent distinguer leurs offres des autres acteurs culturels commerciaux, mais cela est difficile si l'on veut élargir le public et ne pas attirer toujours les mêmes usagers.

Notre étude s'est voulue généraliste, et d'autres questions restent à explorer. Par exemple, les méthodes pour évaluer l'impact culturel des actions menées ou une analyse plus approfondie du public et des stratégies à élaborer pour l'attirer. Ces interrogations méritent une attention particulière dans de futures recherches.

En résumé, l'intégration du cinéma dans les bibliothèques publiques représente un levier important pour la valorisation culturelle des communautés, et ce, malgré les défis juridiques, organisationnels et budgétaires. Une approche réfléchie et soutenue par des politiques documentaires claires ou des formations professionnelles plus fournies permettra de renforcer cette mission culturelle car les bibliothèques ont sans aucun doute une place à prendre en tant qu'acteur culturel du cinéma.

ANNEXES

I. ANNEXE 1 : QUESTIONNAIRE D'ENQUETE

Le cinéma en bibliothèque publique : l'exemple de la Bretagne

Dans le cadre de ma formation Sciences de l'information et des bibliothèques à Angers, je réalise un mémoire sur la question du cinéma dans les bibliothèques publiques, plus spécifiquement les collections et l'action culturelle. Ce questionnaire a pour objet de recueillir des informations sur les établissements qui proposent des activités - ou non - en lien avec le cinéma. Il dure moins de cinq minutes.

L'objectif est de cerner les politiques de développement culturel, notamment les évolutions des partenariats et des événements autour du cinéma, afin d'en identifier les motivations, les objectifs et les modalités. J'ai plus précisément choisi le cas de la Bretagne en me basant sur l'article « Bibliothèques et cinémas vers plus de partenariats ? » publié le 16 avril 2020 par l'association Films en Bretagne, dont voici le lien: <https://filmsenbretagne.org/bibliotheques-et-cinemas-vers-plus-de-partenariats/>.

Les informations recueillies ne seront publiées qu'avec l'accord des participants, et les réponses pourront être anonymisées sur demande.

Je vous remercie de votre participation dans l'avancée de mon étude. Les résultats pourront vous être communiqués si vous le souhaitez.

Pour toute remarque ou question, vous pouvez me contacter à l'adresse mail : derianlucie1@gmail.com

Lucie Derian

Nom et commune de la bibliothèque *

- Réponse libre

Nom, prénom et fonction au sein de la bibliothèque *

- Réponse libre

Accepteriez-vous d'être recontacté(e) pour un entretien ? *

- Oui
- Non

Disposez-vous d'un "pôle" audiovisuel ? *

- Oui
- Non

Depuis quand existe-t-il un fonds audiovisuel dans l'établissement ?

- Réponse libre

Quel est le niveau de spécialisation du personnel en charge de l'audiovisuel ? *

- Appétence et culture personnelle
- Formation spécialisée dans le cinéma
- Formation spécialisée dans la médiation

Quelles sont les modalités de consultation des documents audiovisuels ?

- Prêt
- Consultation sur place
- Les deux

Quelles sont les caractéristiques de votre politique documentaire (formelle ou non) concernant les collections audiovisuelles ?

- Réponse libre

Missions/objectifs, critères de sélection des documents...

Y-a-t-il une ou plusieurs salles de cinéma sur le territoire de la commune ?

- Oui
- Non

Travaillez-vous en partenariat avec des salles de cinéma ? *

- Oui
- Non

Si oui :

Quels sont les objectifs de ce(s) partenariat(s) pour la bibliothèque ? *

- Réponse libre

Organisez-vous des projections de films en partenariat avec les salles de cinéma ?

- Oui
- Non

Demandez-vous une participation monétaire aux abonnés dans le cadre de ces projections ?

- Oui
- Non

Quel genre de films programmez-vous?

- Documentaire
- Fiction
- Les deux

Organisez-vous des activités en lien avec le cinéma (rencontres, conférences, ateliers...) ? *

- Oui
- Non

Si oui :

A quelle fréquence ?

- Plusieurs fois par an
- Une fois par an
- Moins d'une fois par an

Pouvez-vous préciser lesquelles ?

- Réponse libre

Qui anime ces activités ? *

- Bibliothécaires du pôle audiovisuel
- Intervenant(s) externe(s)
- Bibliothécaire(s) en charge de la médiation
- Agent(s) de l'action culturelle extérieur(s) à la bibliothèque

Disposez-vous d'équipement ou d'espace de projection ?

- Oui
- Non

Si oui :

Organisez-vous des projections au sein de la bibliothèque ?

- Oui
- Non

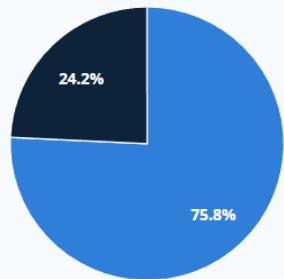
Avez-vous des remarques ou commentaires ?

Réponse libre

II. ANNEXE 2 : RESULTATS DES QUESTIONS FERMEES DU QUESTIONNAIRE D'ENQUETE

Accepteriez-vous d'être recontacté(e) pour un entretien?

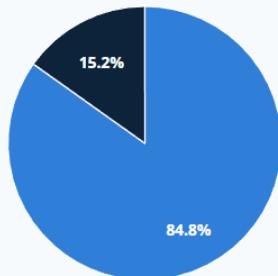
[Chart options »](#)



Oui	25
Non	8

Disposez-vous d'un "pôle" audiovisuel?

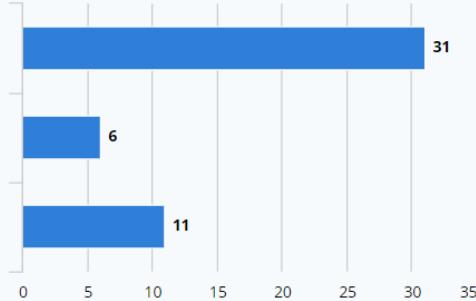
[Chart options »](#)



Oui	28
Non	5

Quel est le niveau de spécialisation du personnel en charge de l'audiovisuel?

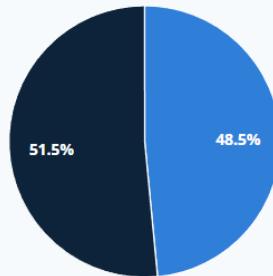
[Chart options »](#)



Appétence et culture personnelle	31
Formation spécialisée dans le cinéma	6
Formation spécialisée dans la médiation	11

Quelles sont les modalités de consultation des documents audiovisuels?

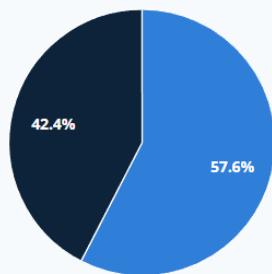
[Chart options »](#)



Prêt	16
Les deux	17

Y-a-t-il une ou plusieurs salles de cinéma sur le territoire de la commune?

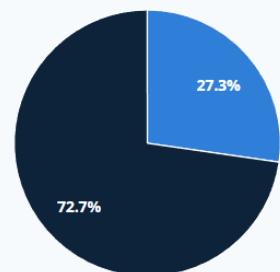
[Chart options »](#)



Oui	19
Non	14

Travaillez-vous en partenariat avec des salles de cinéma ?

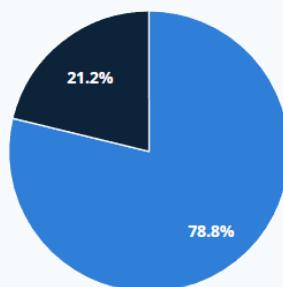
[Chart options »](#)



Oui	9
Non	24

Organisez-vous des activités en lien avec le cinéma (rencontres, conférences, ateliers...)?

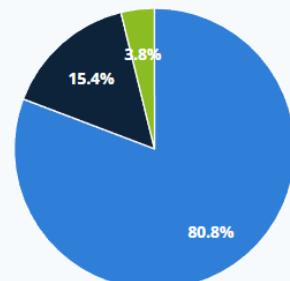
[Chart options »](#)



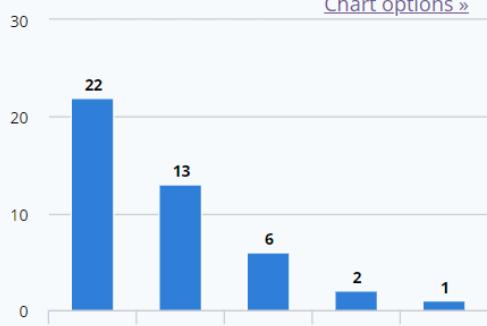
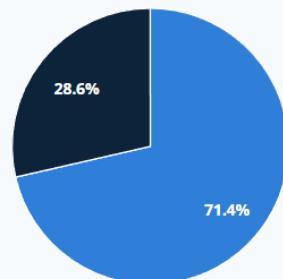
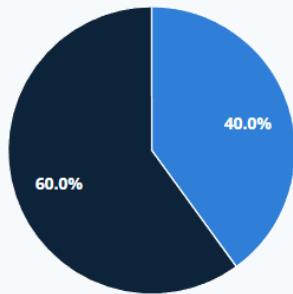
Oui	26
Non	7

A quelle fréquence?

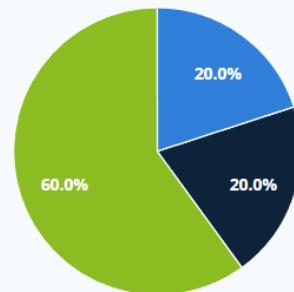
[Chart options »](#)



Plusieurs fois par an	21
Une fois par an	4
Moins d'une fois par an	1

Qui anime ces activités?[Chart options »](#)**Organisez-vous des projections de films en partenariat avec les salles de cinéma?**[Chart options »](#)**Demandez-vous une participation monétaire aux abonnés dans le cadre de ces projections?**[Chart options »](#)

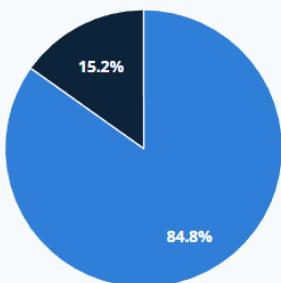
Oui	2
Non	3

Quel genre de films programmez-vous?[Chart options »](#)

Documentaire	1
Fiction	1
Les deux	3

Disposez-vous d'équipement ou d'espace de projection?

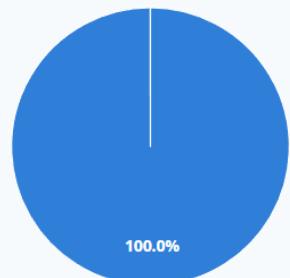
[Chart options »](#)



Oui	28
Non	5

Organisez-vous des projections au sein de la bibliothèque?

[Chart options »](#)



Oui	27
-----	----

III. ANNEXE 3 : ENTRETIEN AVEC FANNIE CAMPAGNA, COORDINATRICE DE ZOOM BRETAGNE

Pouvez-vous me présenter Zoom Bretagne et son offre aux médiathèques ?

La région Bretagne a missionné Cinéphare pour rendre plus visibles les films bretons aux diffuseurs bretons comme les cinémas et médiathèques. Ce sont des films tournés et/ ou produits et/ou aidés par la région Bretagne. Il y a plusieurs cas de figures même s'il faut quand même remplir certaines de nos conditions pour être considéré comme breton, mais il y a évidemment plusieurs définitions du film breton.

Il s'avère que dans les faits, ce sont beaucoup plus les cinémas, puisque Cinéphare est historiquement un réseau de salles. Donc, nous sommes plus tournés vers les salles que le reste. Je suis arrivée en 2019 et en septembre de la même année, on a fait la première proposition pour 2020. Nous organisons des projections-rencontres avec des réalisateur.trices, ainsi que des ateliers que nous faisons tourner en médiathèque. Elles répondent aux propositions envoyées en septembre pour des projections s'étalant de janvier à juin.

On ne pouvait pas le faire sur un autre modèle parce que quand on fait des propositions aux salles de cinéma, c'est très peu de temps en avance, donc les médiathèques ne pouvaient pas tellement se positionner. Il fallait une proposition, une offre en tout cas, plus spécifique, notamment pour cette problématique de temporalité, puisqu'il faut qu'elles bouclent leur budget avant décembre pour la plupart, donc elles doivent faire des prévisions de leurs programmations.

Donc la mission de Zoom Bretagne, c'est de valoriser les productions Bretonnes auprès des diffuseurs, de faire rencontrer les réalisateur.trices, les producteurs, en tout cas les acteurs de la création avec et les salles de cinéma mais aussi les médiathèques. Notre mission est aussi de recenser les films bretons. Nous avons le catalogue films bretagne, qui est le catalogue en ligne où les diffuseurs, uniquement les diffuseurs, peuvent visionner les films en ligne, et où sont recensés tous les films produits et tournés en Bretagne.

Nos actions, c'est le recensement, les tournées de réalisateurs, réalisatrices et faire connaître, globalement, les films aux diffuseurs par le biais de journées où des salles se retrouvent pour visionner des films bretons deux fois par an. Pour les médiathèques, on travaille avec Livre et Lecture en Bretagne, on essaie de mettre en place une fois par an une journée professionnelle autour du cinéma en médiathèque, notamment du cinéma breton. Cette année, on va proposer le visionnage de deux films.

Depuis 2020, on a réduit : au début on avait six propositions, et ça a très bien marché. C'était avant le Covid, et ensuite, tout a été annulé, mais on avait pleins de propositions, ça a été très bien reçu. On a pu reporter quelques séances. Après le Covid, ce n'était pas vraiment le prix qui posait un problème, c'était plutôt l'incertitude. Beaucoup de médiathèques se sont concentrées sur le livre et sur leurs missions initiales. Depuis un an ou deux, on voit les budgets baisser et ce qui est sacrifié en premier c'est l'action culturelle. Il y a de l'action culturelle mais centrée sur le livre, ce qui est normal, et je ne les blâme pas. En revanche, notre offre fonctionne moins bien, donc on s'est mis à quatre propositions avec une proposition Jeune Public qui a été gardée, elle est animée par l'UFFEJ Bretagne. Cette année, sur quatre propositions, trois ont bien marché. Pour vous dire, on a fait quinze projections/ ateliers au total : neuf projections et six ateliers. Les projections sont toujours accompagnées : on ne propose pas de projection non accompagnée.

Vous contactez les médiathèques ou viennent-elles directement à vous ?

On envoie des propositions. Il y en a qui commencent à nous connaître et qui nous envoient spontanément des demandes. Les médiathèques départementales jouent un rôle important de relai pour communiquer nos propositions, Livre et Lecture en Bretagne également.

Cette offre est-elle une aide pour débuter ou partenariat sur le long-terme ?

Cette année, une médiathèque nous a dit que c'était la première fois qu'ils le faisaient, qu'ils étaient contents et que ça a permis d'initier quelque chose. Mais il y en a qui font ça depuis longtemps parce que c'est moins cher avec nous. C'est très bien qu'on ait initié les choses et ça permet aux médiathèques de tenter sans prendre de risque budgétaire. Beaucoup font déjà le Mois du film documentaire, donc ils peuvent continuer quelques actions avec à peu près les mêmes tarifs.

C'est donc comme ça qu'on aimerait se placer : permettre aux médiathèques de continuer à faire des projections tout au long de l'année. Il y a l'idée d'une complémentarité avec le Mois du film documentaire.

Est-ce qu'il y a un profil type de médiathèque utilisant vos services ?

C'est très varié, on a pas mal de médiathèques moyennes, petites. On a de moins en moins de grandes, parce qu'elles ont aussi des thématiques et du budget pour aller directement sur des films qu'elles ont choisis plus spécifiquement je pense. On a travaillé avec Brest et Rennes par exemple qui ont des fonctionnements plus complexes, mais les grandes médiathèques peuvent avoir des besoins quand même.

J'imagine qu'il y a plus de petites médiathèques qui s'y intéressent parce que c'est moins cher, mais ce n'est pas essentiellement ça.

Pourquoi avoir décidé de lancer cette offre ?

Vous m'avez contacté en rapport avec la journée professionnelle de 2020. Il faut savoir que cette journée n'était pas du tout sur ce sujet, c'était sur les relations entre salles de cinéma et bibliothèques : comment les salles de cinéma et bibliothèques peuvent travailler en partenariat. A la création de Zoom Bretagne, on nous a reproché de travailler avec les médiathèques, sur la base d'une concurrence quelconque. C'est complètement faux : il n'y a pas de concurrence entre médiathèques et cinémas, c'est très marginal. Les projections en médiathèques ne sont pas une concurrence aux salles de cinéma. Cette journée, c'était aussi pour leur dire ça et « travaillez-ensemble ».

Cette journée professionnelle n'a pas initié chez nous l'envie de faire cette offre, puisqu'elle a été initiée avant. Mais, ce qui nous a lancé et c'est le cœur de ma mission, c'est le fait que les médiathèques étaient depuis la création un nœud à démêler, à cause des différences de temporalités. J'ai créé un comité de sélection des films et un comité de mise en place : comment proposer ? Sur quelle base ? document ou non ? pour quels tarifs ? ce qu'il fallait faire ou ne surtout pas faire, etc. C'est ce qui a lancé l'offre. Petit à petit, c'est devenu très lourd, le comité de sélection n'était pas trop impliqué à la suite de l'étape de la définition du projet, ce que je comprends. Maintenant il n'y a plus de comité, on procède par pré visionnement et on constate de ce qui plaît ou non.

La concurrence est une idée que j'ai beaucoup croisée pendant mes recherches alors qu'en fait elle n'est pas forcément une entrave.

Elle ne l'est même pas du tout. La concurrence cinéma/médiathèque, de moins en moins de gens pensent cela et heureusement. Cette concurrence n'existe pas : une médiathèque qui fait deux, voire une séance par mois : comment pourrait-elle concurrencer ? Et encore, une séance par mois c'est énorme ! Ça n'arrive jamais, à part pour les grandes médiathèques peut-être, mais pas pour les petites parce qu'une grande ville signifie qu'il y a un public. Et puis la plupart du temps, les médiathèques prennent des films différents de ceux des salles de cinéma.

Comment les films sont choisis ?

C'est ce que je vous disais tout à l'heure, avant il y avait un comité, maintenant il n'y en a plus. Je choisis selon la thématique, la disponibilité des réalisateurs, réalisatrices. Il y a pleins de critères différents. L'année dernière j'ai choisi *Jeanne Malivel, Un soleil se lève* parce que je sais qu'il y avait une exposition, des thématiques déjà élaborées dans les médiathèques. Il y a des sujets qui touchent plus facilement, susceptibles de rentrer dans des thématiques. Les médiathèques ont des cycles thématiques où elles regroupent toutes les actions culturelles. L'année prochaine, j'ai choisi deux films un peu plus « difficiles », donc je vais voir les réactions, s'il y a une appétence. Si je vois que ça ne répond pas du tout, je me poserai des questions.

Finalement, ça dépend de la thématique et de la disponibilité des intervenants. Il faut quelque chose qui peut être décliné et qui arrive à être vu assez facilement, sans pour autant choisir des sujets trop faciles.

Vous prenez des films qui ne sont pas forcément très cinéphiles ou techniques, plutôt accessibles ?

Si, ça peut être très cinéophile. Je ne pense pas qu'un film facile est forcément non cinéophile. De manière générale, ce qui joue surtout c'est la thématique.

Vous proposez des ateliers tous les ans, est ce que ça vous arrive de proposer d'autres types d'évènement ?

Les projections sont déjà des rencontres, puisqu'elles sont toujours accompagnées, c'est-à-dire accompagnées du réalisateur, réalisatrice. La séance est toujours suivie d'une discussion. Pour l'atelier, la plupart du temps, le jeune public marche bien : il y a une vraie demande, et on travaille très bien avec l'UFFEJ Bretagne. C'est un peu notre rendez-vous annuel, c'est la seule constance. Sinon, on essaie de varier les thématiques.

Est-ce que votre offre crée un enthousiasme chez les bibliothécaires ?

Ça dépend vraiment des médiathèques. Guingamp, Lannion par exemple : il y a deux personnalités très dynamiques, très enthousiastes. D'autres le sont un peu moins, mais c'est aussi pour des raisons budgétaires. Même s'il y a une envie, il n'y a pas toujours les moyens. C'est comme pour les salles de cinéma, c'est très personnel, ça dépend des personnalités des programmateurs.rices

Comment voyez-vous l'avenir ? Est-ce que vous prévoyez des propositions différentes ?

On va continuer avec la formule Jeune Public, mais il faut peut-être réduire : ne faire que trois propositions. En tout cas, je vais essayer de faire moins de propositions, mais de plus les suivre, parce que c'est aussi compliquer de prévenir un réalisateur, une réalisatrice qu'on fait une proposition et de finalement ne pas avoir de suite.

Est-ce que vous avez rencontré un succès, vous avez plus de médiathèques qu'au début ? Même si le Covid a changé la donne.

Non. On n'a pas progressé en termes de nombre de projections. Par contre on a progressé en termes de connaissances. On est plus connus, il y en a qui prennent, qui ne prennent pas, mais ils savent qu'on existe.

Est-ce que vous pensez à des choses à ajouter sur le sujet ?

En termes de qualité de projection, il y a encore des petits soucis. J'y pense avec l'énoncé de votre mémoire, c'est surtout dans les petites bibliothèques, ce qui est tout à fait logique, ils n'ont pas l'équipement pour. Il peut y avoir des gros problèmes de projection : notamment le noir qui est difficilement fait, l'assise aussi même si elle est plus mineure. Généralement c'est le noir qui est mal fait. Donc la qualité de projection n'est parfois pas très réussie.

IV. ANNEXE 4 : ENTRETIEN AVEC FLORENCE LE PICHON, CHARGEÉE DE MISSION BIBLIOTHEQUES A LIVRE ET LECTURE EN BRETAGNE

Livre et Lecture en Bretagne - structure régionale pour le livre - est un établissement public de coopération culturelle depuis 2008. Auparavant, la structure avait un statut associative et existait depuis 1987. L'équipe est composée de 8 personnes : un directeur, une chargée de l'administration, une

chargée de communication et après on fonctionne par pôle thématique : une chargée de vie littéraire pour tout ce qui est salon du livres, auteurs ; une chargée de mission édition-librairie ; une chargée de mission publics empêchés ; et depuis peu, septembre l'année dernière, Livre et lecture en Bretagne a une mission culture-justice et une mission EAC notamment via le dispositif jeunes en librairies qui est un dispositif national qui a été mis en place par le ministère de la culture.

Côté lecture publique, le maillage territorial est composé de 1001 bibliothèques publiques en Bretagne, 2^e maillage le plus important en France. Le poste de chargée de mission comprend également les bibliothèques universitaires, les archives départementales avec un axe fort cependant pour tout ce qui est bibliothèques municipales.

Sur le volet lecture publique, nous fonctionnons beaucoup par groupes de travail thématique. Le groupe de travail sur le cinéma existe maintenant depuis plus de vingt ans puis que nous avons repris certaines missions qui étaient menées auparavant par l'association. C'est un groupe de travail qui, à l'origine, avait été créé par les bibliothèques départementales avec pour objectif de mettre en valeur la production régionale : soit produits et/ou réalisés en Bretagne, soit dont la thématique porte sur la Bretagne.

Le fonctionnement : de janvier à mai, quatre journées de pré-visionnage sur la production M-1 est organisées dans chacun des départements. Un appel à bonne volonté est lancé. Le visionnage est fait sur toute une journée et à partir de critères prédéfinis, nous retenons des films qu'il paraît pertinent de garder afin d'enrichir les fonds cinéma des bibliothèques. En juin, une journée professionnelle est organisée. Elle se déroule en deux temps. En général le matin, une intervention autour du cinéma. Cela peut être les droits de diffusion par exemple. L'après-midi, nous sommes sur un échange de pair à pair. Les films qui ont été retenu lors des journées de pré-visionnage sont présentés ce jour-là. A partir de septembre, nous proposons aux médiathèques de la région Bretagne de pouvoir, via ce qu'on appelle une commande groupée, de venir acquérir ces films. Mon rôle est plutôt de synthétiser les commandes pour ensuite les envoyer à chaque société de production concernée la liste des bibliothèques, le nombre d'exemplaires. Les sociétés de production savent qu'à cette période ils vont recevoir cette demande-là. Ils savent qu'ils doivent mobiliser des équipes en interne pour pouvoir produire des DVDs et après les envoyer avec facture aux médiathèques.

Premier travail réalisé côté cinéma. A partir des années 2000, la région Bretagne a confié une mission à une association qui s'appelle Cinéphare, la mission Zoom Bretagne. Elle a pour objectif de valoriser la production bretonne. Nous travaillons en collaboration et mettons en place des actions de promotion. Par exemple : le constat qui était remonté de nos professionnels était la difficulté de valoriser et de faire emprunter les dvds de courts-métrages. Nous avons donc réalisé un dvd courts-métrages avec le soutien de l'agence du court et le CNC. Dvds qui est proposé à la vente auprès des bibliothèques et qui se retrouve aussi dans les catalogues fournisseurs au tarif de 42 €.

En Bretagne, le taux de prêt de DVDs se maintient par rapport au prêt de CD qui, lui, a baissé. On s'interroge beaucoup cependant sur l'existence et la poursuite de ces fonds documentaires en bibliothèque. C'est pourquoi, depuis le mois d'octobre l'année dernière, un autre groupe de travail avec les référents vidéothécaires des bibliothèques départementales s'est constitué. Il se réunit à peu près tous les deux mois en visio pour échanger sur leurs pratiques : acquisition, animations, la mise en place de « réserve vivantes ».

Les budgets jusqu'ici d'acquisition étaient relativement « sauvagardés ». Aujourd'hui, les premiers effets de la crise sanitaire se font sentir : - 30 % en moyenne de baisse sur les budgets globaux. Certaines médiathèques ouvrent aujourd'hui sans fonds CD. Au niveau du DVD, ce n'est pas encore le cas, mais certains professionnels s'interrogent.

Dans les échanges avec les professionnels, j'ai été, étonnamment surprise de découvrir que les bibliothèques municipales et/ou départementales n'avaient pas forcément de politique documentaire écrite. Donc, comment défendre une politique d'acquisition et d'animation sur ces fonds ? A quel document se référer lors de choix à faire ? La politique documentaire est un axe que nous souhaitons travailler aujourd'hui. La journée professionnelle du mois de juin portera sur cette thématique.

Il y a aussi la question des ressources numériques qui sont mises à disposition. On constate sur les plateformes que la durée de disponibilités des films est de plus en plus courte et que lorsque les médiathèques veulent acquérir via les fournisseurs (CVS, Colaco, etc.), si elles ne commandent pas dans un temps restreint, et ne reviennent que quelques mois après, les films ne sont plus disponibles sur les catalogues. Pour des films d'auteur, lorsque le DVD ne fonctionne plus parce qu'il est cassé ou dégradé et que les médiathèques veulent racheter le DVD, on ne le retrouve plus non plus.

Il faut savoir ce qu'on défend : qu'est-ce que les médiathèques défendent comme fonds documentaires ? Chez les fournisseurs ou sur les plateformes, on trouve quand même les dernières sorties ou les gros blockbusters.

Comment faire vivre ces fonds-là ? Tout fonds qui n'est pas accompagné par des médiations est un fonds qui ne vit pas. Quelle action/ médiation mettre en place ? quel partenariat aller chercher ? C'est ici que se pose notamment la question de la complémentarité cinéma/bibliothèque. En 2020, une journée professionnelle a été organisée à Loudéac, au cinéma, pour aborder cette question. Un questionnaire avait été réalisé (à prendre avec beaucoup de précautions, puisque sur les 600 bibliothèques sollicitées, le taux de réponse était de 6%)

En termes de formations sur le cinéma, peu de stages portent sur le cinéma. L'association « Images en bibliothèques » a ce rôle.

Sur la question des fonds cinéma, il y a eu aussi le compte rendu de la journée BNF de mois de novembre dernier qui fait un état des lieux des fonds DVD aujourd'hui, et des plateformes. Il faut défendre ces fonds-là auprès des collectivités parce que certains pensent qu'aujourd'hui encore qu'en bibliothèque, on ne trouve que des livres. D'ailleurs, c'est vrai que ces fonds s'amoindrissent au bénéfice des jeux de société, jeux vidéo qui se développent énormément aujourd'hui dans les médiathèques. Il y a ce constat comme je disais de voir de nouveaux équipements qui ouvrent sans fonds DVD ou sans fonds musique, ce qui crée des petites polémiques dans la presse. Aujourd'hui, je pense que la crise COVID aussi a fait changer les usages.

Pour les partenariats, il faut bien connaître son territoire. La collaboration médiathèque / salle de cinéma ne se fait pas naturellement. Suite à la journée organisée en 2020, nous n'avons pas eu l'impression que cela est généré derrière beaucoup de travail ou beaucoup de partenariats autres que ceux qui étaient déjà installés.

Maintenant, les politiques publiques incitent beaucoup, même les dispositifs financiers, au partenariat, mutualisation des moyens, que ce soit humain, technique ou financier sur un territoire. Nous espérons aussi que cette incitation va justement faire se développer un peu plus les partenariats.

Des dispositifs comme *Passeurs d'images* ou les dispositifs EAC [éducation artistique et culturelle] peuvent aussi créer cette mise en valeur et cette connaissance de la production régionale. En Bretagne, il y a une association qui

s'appelle *Films en Bretagne* qui fédère tous les acteurs du champ du cinéma, de l'audiovisuel. En tant qu'acteur culturel, nous y participons. Il y a moins d'un an, nous avons déménagé dans les locaux de *Vivement Lundi !*, société de projection de films d'animation. Nous avons commencé à réfléchir sur d'éventuels partenariats dans le cadre par exemple de festivals de livres, comme *Etonnantes Voyageurs*.

Apprendre à se connaître est aussi important. Cinéma et livre sont deux secteurs où on ne se connaît pas, où nous n'avons pas la même temporalité et les mêmes façons de travailler. Ce n'est pas lié seulement au cinéma, tout le domaine culturel doit apprendre à se connaître pour voir quels sont nos points de concordance.

On peut aussi faire tout un travail sur les adaptations d'oeuvres littéraires au cinéma : sur la réappropriation des textes. Lecture Jeunesse lance aussi des dispositifs de création de scénarios : comment un scénario est porté à l'écran ? C'est de l'éducation à l'image.

Ça prend du temps, et la crise COVID a accéléré encore plus les choses. Nous recevons beaucoup de demandes et de sollicitations. Il faut le temps de se poser pour penser à un projet, c'est un cheminement.

Pour ce qui est des collections entre fiction et documentaire en Bretagne, nous avions un très fort taux de documentaires : 80 à 90% de documentaires. Depuis 10 ans environ, nous avons plus de fictions.

L'autre constat qui remonte, aujourd'hui, des bibliothécaires est que les documentaires en bibliothèque ne sortent plus. On peut s'interroger sur quelle médiation faire justement pour que ces fonds tournent. Ne serait-ce qu'en terme de présentation sur les meubles ou les tables thématiques. Je pense qu'il y a une corrélation entre un fonds qui vivotait maintenant et le fait qu'il n'y ait pas de médiation autour à destination du public : des projections, des temps de débat, etc.

Il y a la question du classement de ces collections : Les met-on avec les livres ? Crée-t-on des fonds spécifiques ? Est-ce qu'on les éparpille dans l'ensemble de la médiathèque ?

La question de la formation des bibliothécaires. Nous sommes sur des nouvelles générations. Avant, c'étaient des générations qui « allaient au combat », qui défendaient les choses. Aujourd'hui, je dirais qu'on est sur des profils peut-être un peu plus « consuméristes ».

Le cinéma, ce n'est pas seulement les partenariats avec les cinémas. Il y a aussi les festivals La Bretagne est riche en festivals de cinéma : *Etonnantes Voyageurs* à Saint-Malo, Douarnenez, *Courts en Betton* par exemple.

Il y a d'autres comme *Bretagne Culture Diversité* qui est basée à Lorient et qui est sur la production, les fonds bretons. Ils mettent en valeur tout ce qui est produit, réalisé ou portant sur la Bretagne, en Français en Breton, en Gallo. Il y a KuB aussi, qui est une plateforme webmédia. Vous allez là aussi retrouver des documentaires, des films de fiction, des reportages aussi sur des événements.

Il y a en Bretagne, cette complexité quelquefois pour les médiathécaires de comprendre qui est qui et qui fait quoi.

Un autre dispositif que nous avons essayé de mettre en place sur le volet action culturelle avec Cinéphare et Zoom Bretagne : l'accompagnement des films produits et/ou réalisés en Bretagne auprès des médiathèques avec une aide financière. Cela ne rencontre pas le succès qu'on souhaiterait. Là aussi, nous retrouvons toujours sur les mêmes bibliothèques qui sont déjà convaincues et que l'on retrouve à chaque fois dans les groupes de travail, dans les journées professionnelles.

Comment toucher les professionnels que l'on ne voit pas ? Il y a des demandes de terrain auxquelles nous essayons de répondre par des actions. Actions qui ne trouvent pas le « public » attendu. On s'interroge. Je me dis que si on en a touché deux, c'est déjà ça de gagné. Ce n'est pas au chiffre quelquefois, c'est plutôt la qualité, ce qu'on a pu créer sur un territoire : le fait que des professionnels apprennent à se connaître, et que derrière, ils se recontactent, montent des choses ensemble.

Quand je contacte des collègues aussi, on me répond souvent non parce qu'ils pensent qu'ils n'ont rien à dire, que leurs réponses ne sont pas intéressantes, alors que si. Il y a des médiathèques par exemple, qui ont fait le choix à leur ouverture de se focaliser sur un type de fonds, pas sur un autre, d'acquérir l'ensemble de la production sur la jeunesse. Ils ont défendu cette politique d'acquisition, c'est un choix de politique documentaire. Et cette médiathèque s'inscrit dans un réseau de médiathèques donc viennent d'autres questions : comment elle s'inscrit dans un réseau intercommunal de médiathèques ? Quelle complémentarité ? Quel pôle d'excellence ? Beaucoup ne se trouve pas légitimes pour parler, craignent d'être jugés sur leurs pratiques. Donc c'est vraiment compliqué.

Pour le volet de l'action culturelle, le contexte économique complique les choses. Sur certains territoires, c'est plutôt inquiétant. Il y a encore des décisions budgétaires par les élus qui vont être faites. Des choix vont être faits, et il ne faut pas se leurrer. Il y a quelques années la médiane des budgets dédiés aux actions culturelles se situaient entre 500 et 700 €. On demande de plus en plus aux médiathèques du « Do it yourself ».

L'année dernière, il y a eu une journée à la BPI qui était une journée professionnelle sur le fait qu'en bibliothèque, on peut tout faire avec peu de moyens. Plusieurs d'entre nous se sont alertés : les élus voient que les bibliothèques arrivent toujours à se débrouiller, à monter des actions culturelles avec peu de moyens, donc on peut diminuer encore leurs moyens.

Pour toutes les structures culturelles c'est compliqué. Parfois il y a du budget pour financer un poste mais pas pour monter des projets donc le poste n'a pas de raison d'être. Le contexte national difficile dans lequel nous nous trouvons aura un impact sur le champ culturel avec des priorisations notamment du champ social. Il faut savoir qu'en Bretagne, d'ici 2050, on va avoir une population très vieillissante. Donc ça veut dire qu'il faut repenser les services à la personne, la mobilité, dans les métropoles, les villes. La culture n'est pas forcément prioritaire.

En bibliothèque, si une priorisation sur l'acquisition des fonds doit être faite, cela sera celle des ouvrages et le soutien à la librairie. Dans certains départements, il va y avoir ce qu'on appelle les budgets 0, c'est-à-dire que dans un ou deux mois, on leur dira de ne plus rien dépenser : plus de budget d'acquisition, plus de budget d'animation, plus de formation. C'est la première fois que nous avons ces alertes là depuis le début de l'année. La lecture publique était préservée jusqu'ici.

Le profil des usagers évolue aussi. Le taux d'inscrits en bibliothèques est revenu au même taux qu'avant Covid mais avec des pratiques différentes.

Il y a le public jeune, public actif en bibliothèque, qui empreinte beaucoup que ça soit des DVD ou des ouvrages. Les projections jeunes publics en général fonctionnent bien surtout en période scolaire.

Il y a aussi les cinéphiles qui peuvent être très exigeants dans l'offre. Cela dépend beaucoup des personnes qui gèrent aussi les fonds cinéma en bibliothèque, car il y a des passionnés et cela se reflète sur les acquisitions. Il y a des collectivités, comme la bibliothèque des champs libres, qui en fonction des festivals (*Travelling*, ou *Courts en Betton*), achètent en fonction de la thématique.

Aujourd’hui, le streaming est largement utilisé. Nous sommes dans une société de consommation. Ce n'est pas ce public là que doit prioritairement viser les bibliothèques mais plus la défense du film d'auteur.

Le but est de sensibiliser le public, pour que cette culture soit la plus large possible. Ce n'est pas une bonne comparaison, mais les magasins de vêtements ou de bijoux : aujourd'hui, on n'a de moins en moins d'artisans mais de grandes enseignes. Les gens portent les mêmes habits, et le cinéma c'est un peu pareil : on regarde tous la dernière sortie. Il faut porter à la connaissance du public, et des plus jeunes, un nouveau regard, un nouveau rapport à l'image. L'éducation des jeunes permet qu'ensuite ils aient ce regard d'analyse, comme pour l'éducation aux médias. Les prix qui sont mis en place dans le cinéma ou les livres, ça peut permettre ce sens critique. A l'école, la place du cinéma, des films n'y est pas très importante. Le programme de français permet d'avoir des références littéraires, il faudrait avoir la même chose en cinéma.

Avoir une offre culturelle tout au long de l'année et cela quel que soit le territoire où on habite, milieu urbain ou rural. Le Printemps de la ruralité lancé par le ministère de la Culture permettra, je l'espère, de faire bouger les choses.

En ce qui concerne la commission dont vous me parliez au début, quels sont les critères pour sélectionner les films ?

Il y a tout ce qui est : écriture du scénario, montage des images, pertinence de la thématique traitée, facilité à mettre en place des actions de médiations avec des intervenants extérieurs, peut-on faire une complémentarité avec les livres, ou un évènement national ?

Est-ce que c'est un film qui peut être facilement défendable aussi en médiathèque auprès de sa hiérarchie ? Pour l'anecdote, une année, nous avons eu un documentaire sur la construction des ronds-points. C'était une période où la création de rond-point sur le territoire étaient à la mode. Une médiathèque avait choisi ce documentaire, mais quelques jours avant, la collectivité a interdit la projection publique, parce que dans cette collectivité, il y avait un projet de construction de certains ronds-points qui portaient polémique. Cela pris de l'ampleur et il était hors de question qu'il y ait un documentaire de projeter sur cette question à ce sujet.

V. ANNEXE 5 : ENTRETIEN AVEC CHRISTELLE KERDAL, BIBLIOTHECAIRE EN CHARGE DU SECTEUR IMAGE ET SON A LA MEDIATHEQUE EUGENE GUILLEVIC, HENNEBONT

Pouvez -vous vous présenter et me dire quel est votre rôle au sein de la médiathèque et vos missions ?

Je travaille à la médiathèque d'Hennebont depuis 2006, je suis arrivée sur un poste d'animateur multimédia. Dans la commune où j'étais avant, c'était aussi du multimédia, donc tout ce qui est numérique. Je m'occupais vraiment que de l'informatique, du site internet, des initiations pour le public, c'étaient mes missions. Je le faisais en binôme avec la personne qui s'occupait du secteur audiovisuel, musique et cinéma. J'ai découvert le secteur audiovisuel de la médiathèque d'Hennebont assez rapidement en faisant des remplacements et en travaillant ensemble. Et l'année dernière, mon collègue est parti en retraite, et de mon côté, je voulais changer de secteur parce que j'avais fait le tour du numérique et je voulais voir autre chose. Je me suis positionnée en disant que j'étais intéressée par le secteur audiovisuel, et les cartes ont été redistribuées, c'est-à-dire que j'ai récupéré le cinéma et mon autre collègue a récupéré la musique, et la partie numérique. Depuis septembre l'année dernière, je suis officiellement chargée du secteur cinéma de la médiathèque.

J'ai toujours aimé le cinéma, et en ayant travaillé ici depuis toutes ces années, j'ai vu une grande partie des films de la médiathèque, et c'est vrai que c'est un secteur qui m'intéresse beaucoup. C'est intéressant de reprendre le fonds parce que ça permet d'analyser comment il a été constitué, d'avoir un budget d'acquisition pour acheter des films parce qu'on achète encore beaucoup de DVDs, et aussi de mettre en place des médiations, animations, autour du cinéma. Le Mois du doc par exemple, on y participe déjà depuis plus de vingt ans je crois. Tout ça est un peu nouveau parce que ça ne fait même pas un an, c'est passionnant.

Quelle est votre formation ? Comment êtes-vous devenue bibliothécaire ?

Alors, j'ai été jusqu'en maîtrise info-com avec une option « nouvelles technologies », je n'ai pas abouti ma maîtrise parce que je n'ai pas réussi à finir

le mémoire et mon sujet c'était « l'impact de l'image numérique dans la création cinématographique ». En sortant de là, je me suis demandé vers quel genre de métier je pouvais me tourner, et c'est une époque où beaucoup de communes avaient créé des lieux d'accès à l'informatique, au numérique. Il y avait eu le projet que la région Bretagne avec mis en place qui s'appelait Cybercommune qui permettait d'équiper des communes de lieux avec des ordinateurs. C'était en 98, Internet arrivait à peine chez nous et il y avait beaucoup de demandes de gens qui voulaient s'approprier l'outil informatique, donc je me suis positionnée sur un poste de médiateur Cybercommune et ces lieux, il y en avait beaucoup qui étaient implantés dans des lieux à part, et dans des médiathèques. Où j'étais, il y avait la bibliothèque et l'espace numérique séparés, puis en arrivant à Hennebont, l'espace numérique était dans la médiathèque donc c'était un peu différents des fonctionnements initiaux, et c'est comme ça que j'ai découvert le travail de bibliothécaire, médiathécaire. Après j'ai suivi des formations de la médiathèque départementale pour apprendre le catalogage, toute la bibliothéconomie. Je ne suis pas une spécialiste, j'ai appris beaucoup sur le terrain et petit à petit je me suis spécialisée pour aller vers le cinéma.

Y-a-t-il des qualités, des compétences qui sont importantes pour s'occuper du fonds cinéma ? Des choses que vous avez apprises avec la pratique par exemple.

Je ne sais pas si c'est compétence ou qualité le meilleur terme. On peut aimer le cinéma mais il n'est pas facile de savoir en parler avec le public, de donner envie, de « vendre » des films sans raconter l'histoire sinon ce n'est pas très intéressant. Je pense que c'est une compétence, une expérience à acquérir de savoir parler des films, et aller au-delà du film, c'est un genre, c'est une histoire mais il y a le réalisateur et son parcours. Par exemple, avant, je regardais un film et je ne regardais pas forcément ce qu'on appelle les bonus. Et, en fait, dans ces bonus, il y a pleins de choses qui expliquent la démarche du réalisateur, comment le film s'est construit et on voit au-delà du film. Si tu n'as pas ça pour parler avec le public ou faire des animations, c'est plus compliqué. C'est faire de la médiation autour du cinéma et d'un film.

Avez-vous une politique documentaire officielle ?

Non, nous n'avons pas de politique documentaire dans la médiathèque d'Hennebont, c'est quelque chose qui est en projet. On a une directrice qui est arrivée il y a quelques années et c'est quelque chose sur laquelle elle voudrait travailler.

C'est quelque chose qui revient souvent...

Oui, sûrement plus dans les petites médiathèques.

Quand je prépare mes achats, j'essaie quand même d'avoir un regard : qu'il y ait des genres pour tout le monde, acheter un peu de documentaires. Je ne vais pas acheter que des films qui me plaisent. Il faut voir aussi en fonction de ce qui sort, de ce que le public aime pour acheter des choses qui vont être empruntées. A un moment, j'achetais beaucoup de documentaires mais ça ne sort pas énormément, ou alors ça demande du travail derrière pour les faire sortir. Je pense par exemple à une soirée thématique, l'année dernière on a fait sur la santé mentale, et on a pu mettre en avant des documentaires sur le sujet et ça les fait sortir ensuite. Parce qu'on en a parlé, et que dans le public, il y a souvent des abonnés de la médiathèque. Mais ça demande un travail parce que si tu les mets comme ça dans le rayon, ça ne marche pas, et puis il y a tellement de documentaires à la télévision.

Vous avez donc plus de fiction en général ?

Ah oui, les documentaires c'est une petite partie.

Comment faites-vous les acquisitions ? Avez-vous des fournisseurs particuliers ?

On est en marché avec un fournisseur, il y en a quelques-uns des fournisseurs pour les bibliothèques, nous c'est Colaco. Ça fait des années qu'on travaille avec Colaco, j'ai un budget aux alentours de 9000€ à l'année, il a été plus haut, il a un peu baissé mais ça va encore. Il ne faut pas se leurrer, les prêts de DVDs baissent quand même avec le streaming et tout ce qui est en ligne, mais 9000€ pour une médiathèque telle qu'Hennebont, c'est déjà un beau budget.

Notre fournisseur, j'en suis satisfaite parce qu'ils sont efficaces au niveau des commandes, c'est rapide, les échanges avec eux sont bien. Je n'ai pas de critique à faire avec cette société, ils sont de bons conseils, on peut leur demander conseil sur des thématiques, on a des bons rapports.

Est-ce que vous utilisez des outils comme des revues ou des sites ?

Je regarde beaucoup de presse, j'essaie de diversifier, parce que ce qu'on voit dans le *Nouvel Obs* c'est différent du *Ouest France* par exemple, ou *Télérama*. J'essaie de prendre à droite, à gauche, j'essaie de voir des sites comme Sens critique et autres, j'essaie de croiser les sources. Je vais beaucoup au cinéma aussi, c'est en dehors du travail mais aller au cinéma, on voit des films et on

pense à les acheter pour la médiathèque, mais surtout j'essaie de croiser au maximum les sources parce qu'une revue va faire une critique qui descend tel film, et une autre va dire autre chose.

J'essaie de regarder tous les films, et comme j'aime regarder des films, ça ne me dérange pas. Ça m'est arrivé d'acheter des films avec des bonnes notes, des bonnes critiques et puis de ne pas les trouver extraordinaires, mais ça c'est une question de goût. Mais pour moi c'est important de consulter différents supports, parce que si tu ne te réfères par exemple qu'à *Télérama* on ne touche qu'un certain public. Dans une médiathèque publique comme celle d'Hennebont, on sait qu'il y a beaucoup de gens qui seront attirés par les grandes productions, des blockbusters, mais il y a une petite niche qui aime le cinéma comme les films d'auteur.

Est-ce qu'il y a des genres ou des types de films qui reviennent plus que d'autres dans les acquisitions ?

Le genre dramatique : comédie dramatique ou romantique, c'est ce qui est le plus produit. Il n'y a pas tant de comédies, même si les gens sont très demandeurs : des films qui font rire, pour se détendre. J'achète beaucoup plus de films dramatiques, même si j'essaie toujours de prendre un peu de policier, un peu d'aventure, des séries, des films pour enfants, pour qu'il y en ait pour tous les goûts.

Et donc, vous avez des séries, vous en avez beaucoup ?

Un petit peu, on a un petit fonds. Ce n'est pas simple parce qu'il y a beaucoup de saisons donc il faut suivre, et puis ça coûte assez cher. Quand on commence à acheter une série, on ne sait pas quand ça se terminera. Ces derniers temps, j'ai pris des mini-séries, parce que les gens aiment les formats plus courts, mais s'il y a une série très appréciée et plébiscitée, j'essaie de l'acheter. Mais comme ça coûte relativement cher, j'essaie de bien sélectionner. A ce sujet, la médiathèque départementale du Morbihan organise une journée professionnelle sur les séries télévisées en médiathèque. Je m'y suis inscrite pour voir ce qui va être dit comme c'est un sujet qui m'intéresse.

Comment rangez-vous les collections ? Est-ce dans un endroit dédié, ou mélangé avec les autres supports ?

On a un manque d'espace parce que c'est une médiathèque qui est un peu vieillissante, elle date de 1985. On n'a plus de place et c'est mon gros problème : j'aimerais mettre plus en avant des films et qu'ils sortent des étagères

du rayon, que le public puisse les voir pour emprunter plus facilement. Il y a les films qui sont dans un endroit dédié et classés par genre. Pour les enfants, il y a le coin des dessins animés et des films pour enfant. La musique et les films sont regroupés parce que ça a été fait comme ça au départ, mais on n'a pas trop de possibilité au niveau de l'espace pour aménager différemment. Les meubles datent aussi d'un certain nombre d'années. Ce sont des colonnes donc ce n'est peut-être pas idéal : en colonnes on ne voit que le dos du DVD. On a rangé par genre avec des systèmes de couleur et ça permet de visualiser. Ce n'est pas très grand, donc les gens trouvent quand même facilement, et ils nous demandent. Beaucoup aiment qu'on leur conseille des films parce qu'ils n'ont pas d'idée.

Les nouveautés, on essaie de les mettre en avant. De toute façon, les nouveautés sont très vite empruntées, c'est pour ça que la durée de prêt est d'une semaine et pour les autres documents c'est quatre semaines. Par exemple, sur *Anatomie d'une chute*, il y a dix personnes en liste d'attente.

Est-ce que vous faites des tables thématiques ?

Oui, des fois on essaie de justement mélanger les supports : livres, CDs, DVDs. Il y a une bulle avant de rentrer dans la médiathèque où on peut mettre des documents, et souvent on fait des thématiques. En ce moment, c'est pour la préparation des examens et du Bac, donc c'est surtout de la documentation papier, mais j'ai mis un film : *Chante ton bac d'abord*.

Mais quand c'est le Mois du doc, on met pleins de documentaires sur l'évènement. L'année dernière, j'avais ressorti tous les DVDs documentaires qu'on avait présenté à un autre mois du Doc.

Parfois c'est tout bête, mettre des films en avant sur un présentoir, je le fais régulièrement et les gens prennent. J'ai fait il y a peu de temps en reprenant l'exemple d'une autre médiathèque : sur des livres qui n'avaient pas été pris depuis longtemps, il y avait des petits autocollants « je n'ai pas été pris depuis longtemps, donnez-moi une seconde chance ! » avec un visage qui pleure. Je l'ai fait avec des films, les gens trouvaient ça amusant et c'est comme ça qu'on fait bouger les collections. Je regrette quand même de ne pas avoir assez de possibilité d'étagères ou de meubles pour mettre en avant, par exemple faire des « coups de phare » sur le cinéma italien, espagnol ou sur des thématiques diverses. Je suis frustrée parce que je n'ai pas l'espace ni le matériel pour le faire.

Est-ce que vous organisez d'autres évènements ? Je crois que vous faites des projections ?

Il y a des projections pour les publics d'EHPAD, foyers logements et hôpitaux. Une fois par mois, on propose un film le matin et l'après-midi, on prépare une sélection de films avec les animateurs de ces structures. C'est collaboratif, chacun donne son avis en réunion. Ensuite, je prépare la programmation. On a une grande salle pour projeter, la difficulté c'est d'avoir des dates, parce que cette salle sert pour pleins d'autres choses. C'est une animation que mon collègue parti à la retraite avait mis en place il y a quelques années, et que j'ai voulu gardée parce que je la trouve géniale : pour les personnes âgées qui sortent de leurs logements et des EHPADs, il y a un petit goûter après le film donc c'est convivial. Parfois, ce sont leurs seules sorties donc j'espère que ça durera. La projection ne nous coûte pas grand-chose, les animateurs apportent des gâteaux et on fournit un peu de café et ils passent un bon moment. On essaie de faire une programmation variée mais on fait attention au choix des films, c'est-à-dire qu'on évite des films avec des décès, de la violence, on préfère des choses plus légères pour ce public. Par exemple *Chœur de rockeur*, donc des films légers, distrayants. Ça peut aussi être des vieux films comme Fernandel. Surtout, on ne veut pas de films trop longs et ça devient compliqué avec tous les films qui font plus de deux heures, j'en avais repéré plusieurs comme *Simone Veil*, *Aline*, mais ils faisaient plus de deux heures donc on était obligé de les éliminer.

On fait aussi d'autres projections. On participe pour la deuxième année consécutive à la semaine de la santé mentale qui se déroule en octobre. On avait organisé une projection ouverte à tous autour de ce thème et des intervenants étaient venus, dont un psychiatre et des structures d'accompagnement. En octobre prochain, on va recommencer, on a déjà choisi un film sur le sujet. Il y a beaucoup de monde qui vient parce que c'est un sujet qui concerne, notamment les professionnels de ce domaine qui sont intéressés.

Il n'y a pas longtemps, dans le cadre des Deizioù et de la culture bretonne, on a fait la projection d'un film en partenariat avec Zoom Bretagne: *Jeanne Malivel, un soleil se lève*, la réalisatrice est venue échanger avec le public et on avait fait venir une designer textile bretonne à l'occasion, qui expose encore son travail dans le hall d'entrée.

Je viens aussi d'avoir un contact pour faire une soirée autour du court métrage, c'est une jeune fille d'Hennebont qui a réalisé des courts-métrages et qui propose éventuellement une soirée ou éventuellement avec des scolaires. Ce ne sont pas les idées qui manquent, il faut voir la salle, la date...

Est-ce que vous diriez que ces évènements rencontrent un succès ?

Selon les soirées, oui. Quand on fait les projections pour les EHPADs, la dernière fois il y a eu plus de cent personnes qui sont venues, sachant que la salle fait à peu près 180 places. Il y a des soirées plus intimistes, *Jeanne Malivel*, il y a eu une cinquantaine de personnes. La soirée santé mentale était autour de 80. Globalement, ça va et certaines fois comme le mois du doc l'année dernière, c'est plus intimiste avec *Une vie comme une autre*. Le sujet n'était pas évident donc ça n'a pas rencontré un grand succès mais c'est surtout parce que je n'ai pas eu d'annonce dans la presse et ça m'a embêté parce que sans annonce dans la presse, il ne se passe rien. En plus, c'était je crois à un mauvais moment, il me semble qu'il y a eu une tempête. Donc on a fait vingt, trente personnes, mais c'est le jeu, on ne peut pas toujours prévoir et il y a des fois des circonstances. Mais la com, c'est super important ! On a certains outils, mais pour ce Mois du Doc là, je ne sais pas ce qui s'était passé mais il n'y avait pas eu d'annonce ou juste une toute petite rubrique. Mais nous, on a le site internet, une newsletter, le site de la ville, le magazine municipal. On a aussi des mailings. Par exemple pour *Jeanne Malivel*, Zoom Bretagne était le soutien. Les Deizioù, c'était un évènement donc ça crée beaucoup plus de communication et ça ramène un public.

Ce sont des projections gratuites ?

On ne fait rien payer. C'est très rare, c'est peut-être arrivé sur certaines choses parce qu'il y avait un besoin de matériel, mais en général on fait du gratuit.

Il y a un type de public qui revient plus fréquemment ? Ou alors ça reste assez varié ?

Selon les thématiques, ce n'est pas le même public. Mais il y a quand même ce que j'appelle un noyau dur : il y a des gens qu'on retrouve dans beaucoup de nos animations, c'est notre « public fidèle ». Sinon, je n'ai pas l'impression que ça soit toujours le même public.

Pour le coup, *Jeanne Malivel*, beaucoup de gens connaissaient le travail de Jeanne Malivel, ou même sa famille, c'était un public très particulier, et je ne reconnaissais pas les ¾. Il y avait quelques habitués mais autrement, je ne pense pas qu'ils étaient d'Hennebont parce que certains sont intervenus et venaient d'autres villes.

Tout ça, ça a un coût. Heureusement que Zoom Bretagne nous a aidé parce que sinon, quand on doit payer les frais de projection, la SACEM, et les intervenants avec les frais kilométriques et l'hébergement. Une soirée peut coûter dans les 500€, et on n'a pas un budget énorme donc on est obligés de choisir. Pour *Jeanne Malivel*, quelqu'un à la marie d'Hennebont chargé de la promotion de la culture bretonne avait un budget donc la médiathèque n'a pas payé les frais de projection. J'essaie de trouver des partenariats, on n'a pas beaucoup d'argent donc j'essaie de trouver des moyens de finance un peu partout. Pour la santé mentale, c'était le groupe hospitalier Bretagne Sud qui avait payé, parce qu'ils avaient un budget pour ça.

Est-ce que vous travaillez en partenariat avec d'autres structures culturelles que celles qu'on a citées ?

Il y a Trio qui pourrait être un partenaire potentiel, mais on n'a pas eu l'occasion. On essaie de créer une dynamique avec Livre et Lecture en Bretagne avec le cinéma. Le jeudi par exemple, je vais à la médiathèque de Lanester où on nous présente des productions de films, fictions, documentaires, courts métrages, réalisés en Bretagne, avec d'autres médiathèques. Après-demain, je peux découvrir un film et ça sera l'occasion de faire une projection ici. Après, ça ne fait pas longtemps que j'ai récupéré le secteur, donc mettre en place des soirées et autres, c'est petit à petit. J'en ai déjà fait quelques-unes en l'espace d'un an. Mais il y aura d'autres projets possibles : tout est à inventer, tout est à créer, et parfois ce sont des rencontres, des hasards. Une fois je lisais un article dans le journal du *Ouest France* sur le court-métrage, et je vois dans les pages d'Hennebont cette fille qui en a fait donc je m'y intéressé, je prends contact avec elle et voilà, ça permet de mettre en avant quelqu'un du coin.

Est-ce que vous rencontrez des difficultés pour organiser ces événements-là ?

La grosse difficulté, c'est l'aspect financier qui parfois est un frein. Il y a aussi des difficultés de communication pour faire venir des gens. Nous, on a des difficultés avec cette salle qu'on ne peut pas louer comme on veut, c'est un peu contraignant. Une fois qu'on sait comment avoir cette salle, et comment avoir de l'argent, on arrive à proposer des choses.

Et au niveau des acquisitions, est ce qu'il y a une évolution que vous avez remarqué ces dernières années ?

Il y a une baisse légère de budget on va dire, mais elle s'explique en partie parce qu'on a pris l'abonnement à la plateforme Médiathèque Numérique, on propose aux abonnés des films dessus. On a acheté un certain nombre de jetons/projections/films en streaming, chaque abonné a le droit à quatre films par mois. Ça a un coût à l'année donc ça a été pris sur mon budget, mais pas que. Il y a une baisse aussi parce qu'à un moment donné le CD ne sortait plus, et on a remis un peu de sous pour que mon collègue puisse acheter des CDs, il a un petit budget. J'ai eu une petite baisse mais pour l'instant ça va. Quand je vois ce que j'achète par mois, j'arrive à proposer de la nouveauté.

On sait que le DVD descend au niveau des stats de prêt, ces derniers mois on était autour de 1000 prêts par mois, ce qui reste correct. Je sais très bien que ça va continuer de baisser, surtout quand il n'y aura plus de lecteur DVD. On va mettre un lecteur DVD en prêt avec Colaco, il y a des médiathèques qui font ça.

VI. ANNEXE 6 : ENTRETIEN AVEC CAROLE PECHEUR, RESPONSABLE DE LA MEDIATHEQUE DE LOUDEAC

Pouvez-vous vous présenter ainsi que la médiathèque et le secteur Image et Son ?

Je suis Carole Pécheur, responsable de la médiathèque de Loudéac. C'est une médiathèque assez grande. Concernant l'image et son, on a un référent, donc un poste de discothèque. On continue l'acquisition de CD/DVD jusqu'à ce qu'on ne puisse plus, ça pose question. Pour l'instant, les DVDs sortent bien, ça ne se maintient pas trop mal, les CDs moins.

Certaines personnes n'ont pas accès ou ne veulent pas aller sur certaines ressources en ligne, donc c'est encore bien d'avoir des DVDs. Mais quand il n'y aura plus le lecteur, ça posera question. Notre fonds est assez vieux, il existe depuis 2001, c'est un fonds important, donc c'est surtout là que ça pose question. Ceux qui démarrent aujourd'hui ne sont pas obligés d'en constituer [des fonds], une nouvelle médiathèque ne se posera pas les mêmes questions que nous.

On a un historique, beaucoup de choses, beaucoup de ressources, et pour l'instant on continue avec un budget qui est quand même moindre. Notre volonté, c'est de ne plus rester uniquement dans les acquisitions, c'est beaucoup l'action culturelle autour pour valoriser justement ces fonds-là qui en ont grand besoin. En 2001, la bibliothèque est devenue médiathèque, et ce sont les CDs et DVDs qui attiraient et on a eu plus d'abonnés, aujourd'hui, on voit l'effet inverse : maintenant, ce sont les livres que les gens veulent. Ils ne viennent pas juste pour les CDs, DVDs, alors que c'était le cas avant : les gens venaient des communes extérieures parce qu'il n'y avait pas forcément de médiathèque avec ces fonds-là sur le territoire, donc on a récupéré beaucoup d'usagers comme ça, ça donnait un côté plus moderne. Maintenant, c'est l'effet plutôt inverse, c'est moins moderne.

Le cinéma a ouvert en 2004, avec une volonté d'action culturelle. Avec ma collègue, on travaille ensemble depuis pas mal d'années, on a testé plusieurs choses et ce qui marche bien ce sont les ciné-lectures : quelqu'un de chez nous, de la section jeunesse va au cinéma. La collègue du cinéma me donne les titres des films qu'elle va passer, souvent des nouveautés, des choses accessibles. Nous, on essaie de coller à la thématique et faire des lectures avant la séance :

ça dure un quart d'heure, parce qu'il ne faut pas que ça soit trop long non plus, sinon ça lasse. Il faut bien préparer sa séance avec des grands formats, on a une visualiseuse, c'est-à-dire que l'image du livre est projetée sur le grand écran, pour que tout le monde puisse bien voir dans la salle. Au début, on a investi là-dedans parce que tout le monde ne voyait pas. Il fallait prendre déjà des albums grands format, mais même avec ça, à sa place on ne voit pas forcément, donc on a acheté une visualiseuse.

Ce quart d'heure permet aussi de rappeler certaines choses : qu'il y a des abonnements à la médiathèque, des animations, on essaie de faire du lien. C'est vraiment une action hors-les-murs et on explique au public où il peut nous retrouver.

Par exemple, il y a eu *le royaume de Kensuké* qui à l'origine était un roman ado qui avait bien marché il y a quelques années, et qui a été adapté en film. Il y avait une difficulté supplémentaire parce que c'est un roman alors que d'habitude c'est surtout issu d'albums. En fait, soit c'est une œuvre qui est adaptée au cinéma, soit c'est une thématique et on s'adapte, par exemple les contes d'hiver, le froid, etc., c'est plus facile. Donc pour le roman, le public n'a pas eu d'images, la collègue a rappelé le nom de l'auteur, s'il avait fait d'autres choses, a montré les ouvrages. L'important c'est de faire du lien avec les collections, et la structure.

Le principe, c'est surtout de faire du lien vers la lecture ?

C'est ça. C'est vraiment le développement de projet de lecture publique : faire des liens avec l'extérieur, et on voit que de plus en plus de personnes viennent de l'extérieur. On touche vraiment des personnes qu'on ne voyait pas.

Quand j'ai commencé, on allait beaucoup à l'extérieur, et ensuite on s'est « renfermés » par manque de personnel ou autres. Ce n'est pas qu'on ne veut pas y aller mais ça nécessite de temps. Maintenant, on fait plusieurs actions à l'extérieur, et je trouve ça pertinent : on peut faire du lien avec des gens qui n'habitent pas loin mais ne savent même pas qu'on est là. Et s'ils ne viennent pas chez nous, on les redirige vers les librairies, il y a toujours moyen de faire du lien avec les acteurs culturels. On cherche à faire passer un message, à donner l'envie.

Vous voyez un nouveau public ?

Il y en a qui reviennent après des actions extérieures. Au moins, ils ont connaissance que la médiathèque existe. Certains reviennent très vite, il y a un

effet immédiat, et pour d'autres, c'est le mois d'après, ou même plus tard. Ils voient, ils ont compris que c'était possible. Souvent ce sont les enfants qui demandent : la plus grande publicité, c'est quand même par les enfants.

Un autre exemple, ma collègue avait diffusé un film sur l'introduction des loups en France. Souvent, on fait un gros projet avec une exposition, des rencontres, des animations, et ma collègue projette un film en lien avec le thème, avec un invité. Cette fois-là, on a réalisé un partenariat avec l'intervenant en faisant des tables de présentation, en annonçant son événement. Ce n'est pas grand-chose, mais ça permet de valoriser les collections. Ce n'était pas un partenariat très poussé, comme on a pu le faire d'autres fois, mais c'est déjà ça.

Pour les partenariats poussés, on a fait un événement autour du Liban, avec une association locale : il y avait une exposition, une rencontre avec un journaliste qui est allé dans les camps de réfugiés, un atelier culinaire, mon collègue avait fait une présentation du cinéma libanais, et ma collègue du cinéma a projeté un film suivi d'un apéro libanais. C'était un événement assez riche, il y avait beaucoup de propositions, on retrouvait des gens au cinéma, qui sont venus à la médiathèque. C'est toujours mieux quand on travaille à plusieurs et quand on peut, on le fait, mais il n'y a pas d'obligation. En fin mai, début juin, on se retrouve avec une structure culturelle, on met en commun les thématiques qu'on a prévues sur l'année, et on voit là où on peut travailler ensemble. Parfois, comme pour le loup, il y avait des choses à faire et on y va, ça permet à des externes de voir ce qui se passe dans d'autres structures.

Là, on part sur les Jeux Olympiques, avec le film *la Couleur de la Victoire*, on a un intervenant qui vient, dont la base de son intervention est ce film, il y a une exposition en lien, et il aborde le racisme dans les Jeux, dans le sport, etc. Ma collègue va diffuser le film dans le cinéma, et ensuite, le public vient chez nous pour rencontrer la personne.

Vous me disiez que vos acquisitions étaient moindres, vous faites quand même encore des acquisitions ?

Oui, les gens recherchent beaucoup les nouveautés, c'est comme dans les livres. On n'achète pas que des nouveautés bien sûr mais les gens sont attirés par ça. On a un bon fonds, mais il faut faire attention : on nous appelle à faire attention à nos budgets, mais c'est comme partout. Les budgets baissent, donc on est vigilants. J'ai moi-même dit de baisser, parce qu'il y a moins de sorties, tout simplement. Il faut être raisonnable, mais pour l'instant on continue.

Est-ce que vous avez une politique documentaire ?

Pas plus que ça. Mon collègue est là depuis longtemps donc il connaît son fonds sur le bout des doigts. Après, c'est suivant les demandes et les thématiques, comme on a la chance d'avoir une salle d'exposition, on travaille beaucoup par thématiques et c'est comme ça qu'on enrichit les collections. Pour le Liban, ça nous a permis d'acheter des choses sur le pays, et on n'était pas très riches sur ces thèmes-là avant donc on a pu compléter.

Vous avez beaucoup de documentaires ou c'est surtout majoritairement de la fiction ?

Il y a largement plus de fictions, mais on a quand même pas mal de documentaires.

Comment sont rangées les collections ? Est-ce que c'est à côté de la musique par exemple ?

Oui, elles sont ensemble, les DVDs sont au milieu des CDs.

Vous faites souvent des tables thématiques ?

Il y en a toujours. Quand on a une thématique, il fait des tables de présentation, et il met aussi les nouveautés. On a aussi une volonté au sein de la structure de travailler au maximum avec les différents secteurs, c'est aussi pour ça qu'on prend des thématiques assez larges, même si ce n'est pas toujours possible. Le Liban, tout le monde pouvait y travailler : adulte, jeunesse...On aime travailler comme ça, on s'y retrouve. Mon collègue d'Image et son ajuste son secteur une fois tous les deux mois, donc il a fait le cinéma libanais, sinon c'est sur les nouveautés aussi. Il y a ce rendez-vous qui permet de présenter de courts extraits, il fait des petites sélections et ça donne envie. Il faut valoriser au maximum.

Pour les événements que vous organisez, est ce que vous avez repéré un type de public particulier ou c'est très varié ?

Ce n'est pas très jeune. Ce sont beaucoup des retraités, jeunes retraités. Pour le loup, il y avait des jeunes parce qu'il y avait la thématique de la Maison Familiale qui les a fait venir, l'intervenant parlait de la protection de la nature donc il y a eu un public plus jeune, ado. Autrement, ce n'est pas un public jeune. L'entre-deux, les 30-40 ans, est très dur à toucher. Les trentenaires viennent sûrement plus pour leurs enfants que pour eux, en animation jeune ils sont là. C'est peut-être le manque de temps, pas d'envie pour soi, j'ai l'impression que

c'est surtout ça. Ils ne sont pas disponibles pour ça. En BD, c'est pareil, je pensais qu'en mettant des choses en place, on attirerait ce public, mais c'étaient des jeunes retraités, j'étais très surprise. Après, nous sommes sur un territoire rural avec beaucoup de retraités, mais il y a quand même des plus jeunes qu'on voudrait toucher, et on se demande ce qu'il faudrait faire. Ils ne prennent pas le temps pour eux je crois. Parfois ils s'inscrivent mais ne viennent pas, comme nos animations sont gratuites en médiathèque.

Est-ce que vous travaillez avec d'autres structures culturelles autour du cinéma ?

On a fait des animations avec l'UFFEJ Bretagne, qui sont venus chez nous. Comme on a le cinéma, on ne fait pas trop de nous-même, par exemple pour le Mois du film documentaire qui est une grosse opération, on ne le fait pas comme le cinéma le fait déjà, j'estime que les gens sont mieux installés là-bas. S'il n'y avait pas eu le cinéma municipal, on l'aurait fait, il y a des bibliothèques municipales autour qui le font, mais nous, c'est mieux qu'on cible des dates ensemble pour un partenariat.

On a une annexe de la médiathèque, dans un quartier prioritaire dans la ville, on y va tous les mercredis de 15h à 17h pour les enfants du quartier. On a fait deux fois avec ma collègue du cinéma une soirée. Cette permanence est ouverte à tous, mais on a que des enfants, donc c'est pareil, on ne voit pas les parents. Mais à ces soirées, on les a vus, on a fait une projection dans le cadre du Mois du film documentaire. C'était sympa parce que ça faisait ciné d'antan, c'était une petite pièce dans le noir. Donc il y avait des adultes et d'autres personnes étrangères au quartier qui venaient. On avait fait une projection sur le quartier de Maurepas, et l'autre fois, c'était une jeune fille qui avait fait un voyage en voilier, qui était partie dans les îles. On essaie de trouver des choses qui donnent envie, qui donnent matière à discuter, et pour des âges variés. Ma collègue est aussi venue deux fois sur un temps de permanence pour montrer des courts-métrages aux enfants. Ils sont contents parce que ce sont des populations qui ne vont pas beaucoup au cinéma. Une fois, elle avait fait venir une petite camionnette et ils allaient dedans pour regarder des films, c'était une opération départementale d'éducation à l'image.

Est-ce que vous rencontrez des difficultés à organiser ces événements ?

Non, on a une bonne entente. Une fois on avait fait une conférence, et j'avais invité un reporter photographe qui avait fait une exposition. Il y avait un

film en lien avec. On avait organisé la rencontre chez nous avec le photographe, et à 20h30 c'était au cinéma. On s'est rendu compte qu'il ne fallait pas faire ça sur la même soirée. On trouvait que c'était plus simple pour l'intervenant parce qu'il était là, mais on a perdu du public en cours de route. Les difficultés tiennent plus du public que de l'organisation. Après, il y a un temps à prendre en compte : ma collègue va en amont avec le projectionniste, faire des essais. Au début, au niveau technique on a eu des soucis, donc il faut voir si tout marche bien, trouver le bon rythme. Il faut quelqu'un sur place qui soit technicien, même dans notre annexe, heureusement qu'il y a quelqu'un qui sache se débrouiller. On passe du temps à organiser, à tout mettre en place, il faut tout anticiper. Une fois il y a eu un problème de fichier et il a fallu un technicien.

Il faut aussi du bon matériel. Ici, dans la ville, on a le Palais des Congrès et on peut se faire aider, mais tout ça il faut l'anticiper. Autrement, c'est un coût : louer l'écran... Quand on est en extérieur j'entends, parce qu'on a le cinéma alors c'est reposant. Le fait que toutes les deux on soit des agents municipaux, ça crée moins de problème, avec un cinéma privé c'est différent avec les coûts. Là, c'est la même caisse et on perd moins de temps à organiser, se poser des questions... Toutes les deux on est plus dans l'ouverture, on pense un peu la même chose donc ça se passe bien.

Vous disiez que ce cinéma a été fait dans le but de l'action culturelle ?

Oui c'est ça, dans le but d'action culturelle et de médiation. Ce qui intéresse ma collègue dans son métier, c'est vraiment l'éducation à l'image, c'est ce qu'elle veut faire. Son travail c'est vraiment la médiation.

Nous, on voudrait beaucoup de médiation vers les jeunes. Une personne nouvelle va venir et elle va travailler avec elle là-dessus. Elle fait aussi déjà des activités avec les scolaires, mais c'est le hors temps scolaire qui pose des difficultés.

Ce partenariat, ça fait combien de temps environ que vous le faites ?

Ça doit faire environ une dizaine d'années.

Est-ce que vous avez vu des changements après la crise sanitaire ?

On a vu que les gens ont eu du mal à ressortir, ça a été long pour refaire des activités. Le cinéma en a beaucoup souffert. Maintenant, ça revient, mais ça a été très long. L'année dernière en septembre on a revu des gens qui n'étaient pas revenus depuis. Ça a fait beaucoup de mal. Les gens étaient très casaniers. Avant, souvent en début d'après-midi c'était plus calme, à la fin du Covid, dès le

départ c'est plus agité et plus calme le soir. Maintenant c'est revenu à peu près à la normale.

Et au niveau des budgets, vous avez vu une évolution ces dernières années ?

C'est surtout au niveau de l'action culturelle. On en aurait besoin parce que c'est de plus en plus cher. Il y a moins d'intervenants et tout a augmenté. C'est plus compliqué. Les collections, pour moi, ça va, on a de quoi.

Pour l'action culturelle et la question budgétaire, pour l'instant ça va, mais c'est possible que ça soit un problème dans l'avenir, c'est ça ?

Oui c'est ça. De toute façon, j'ai toujours trouvé que les budgets étaient trop justes pour l'action culturelle. Pour une programmation culturelle annuelle, notre budget n'est pas assez haut. Il faut jongler avec les expos gratuites qu'on fait nous-mêmes, mais dès qu'il y a un intervenant, un spectacle, ça monte tout de suite. Si on veut changer dans nos types d'animations, c'est compliqué. Pour le cinéma, les intervenants dans le cadre de la promotion du film ne sont pas payés. Elle paye bien sûr l'hébergement et ce genre de choses, mais le cinéma a un réseau de diffusion que la médiathèque n'a pas, et nous on doit payer. La charte des auteurs/ illustrateurs augmente tout le temps. On comprend pour les intervenants et ce n'est pas un problème, mais quand on voit la demi-journée à 300€, ça va très vite sur un budget annuel. Je ne sais pas si on pourra faire encore de la programmation pas la suite, ce sera peut-être plutôt des temps forts. J'ai déjà commencé à me préparer à l'éventualité, sinon on ne pourra pas proposer des choses de bonne qualité non plus. On a eu beaucoup de choses gratuites en expo, mais on a en déjà fait pas mal et on ne refait pas ce qu'on a déjà fait même si on pourrait. Pour l'instant on n'a pas été obligés de le faire, mais à un moment ça posera un problème.

Est-ce que vous avez des choses à ajouter sur le sujet ?

On avait fait une journée Dans la peau de Thomas Pesquet en partenariat avec le cinéma. Il y avait des casques de réalité virtuelle et c'était complet, on a même été obligés de refaire une autre journée. Quand on part sur ce genre de propositions, on a plus de jeunes. On fait la même communication pour toutes nos animations donc on sait que l'information passe, et le bouche à oreilles ça va vite. Donc si on pouvait trouver un autre type de proposition comme ça, ça serait bien. Je suis allée au cinéma voir le film, et j'ai reconnu quelques lecteurs.

TABLE DES GRAPHIQUES

<i>Graphique 1 et 2 : Salles de cinéma et bibliothèques</i> _____	79
<i>Graphique 3 : Formations des vidéothécaires</i> _____	80
<i>Graphique 4 : Activités en lien avec le cinéma ; Graphique 5 : Fréquence des activités</i> _____	85

TABLE DES MATIERES

<i>Avertissement</i>	4
<i>Engagement de NON-PLAGIAT</i>	5
<i>Remerciements</i>	6
<i>Liste des abréviations</i>	7
<i>Sommaire</i>	8
<i>Introduction</i>	10
<i>Etat des lieux : où en est le cinéma dans les bibliothèques publiques ?</i>	14
I. Comment le cinéma s'est inséré dans les bibliothèques de lecture publique ?	14
1. Les débuts et la mise en place	14
A. Introduction d'un nouveau medium : apparition de la médiathèque et premiers pas	14
B. La Bibliothèque Publique d'information (BPI)	15
C. Après la BPI : poursuivre les actions	17
2. Des années 1990 à 2010 : évolution rapide des supports et des publics	20
A. Du DVD à la V&D : des premières inquiétudes au recul actuel	20
B. Légitimer le cinéma en bibliothèque : les enquêtes des années 2000	22
3. Former des bibliothécaires de l'image	24
A. L'entrave des idées reçues sur les images animées	24
B. Avant 2010 : une réponse latente à une demande importante	27
C. Une amélioration des formations	28
II. Les collections cinématographiques : le circuit documentaire : de la sélection à la mise à disposition en bibliothèque	30
1. Choisir : sélectionner et acquérir	31
A. Contraintes juridiques : un problème stagnant	31
B. Outils de sélection	34
2. La politique documentaire	35
A. Instruire ou divertir ? : l'interrogation constante de la bibliothèque	35
B. Que retrouve-t-on dans les collections audiovisuelles ?	37
3. Mise à disposition	40
A. Classification des collections	40

B.	Mettre en valeur les collections	41
C.	Le désherbage des films	43
III.	Action culturelle : comment une bibliothèque publique inscrit le cinéma dans une démarche de développement culturel ?	44
1.	La montée de l'action culturelle	45
A.	Vers le progrès ?	45
B.	Le cinéma, toujours écarté ?	46
C.	Renouvellement du métier de bibliothécaire : former à l'action culturelle	47
2.	Programmer des évènements : autonomie et collaborations	48
A.	Le Mois du film documentaire	48
B.	Les festivals	49
C.	Les partenariats avec les salles de cinéma	50
D.	Communiquer autour d'évènements	51
3.	Pour quel public ?	52
A.	Une question d'accessibilité	52
B.	La programmation et les publics	54
Conclusion de l'état de l'art		55
Bibliographie		56
I.	Généralités	56
A.	Monographies	56
B.	Travaux universitaires	56
C.	Articles	57
D.	Rapports	57
E.	Article de loi	57
F.	Sitographie	57
II.	Bibliothèques et cinéma	58
A.	Monographies	58
B.	Travaux universitaires	58
C.	Articles	58
D.	Rapports	59
E.	Sitographie	59
III.	Histoire de l'audiovisuel en bibliothèque	59
A.	Monographies	59
B.	Articles	60
IV.	Formations des personnels	61

A.	Monographies	61
B.	Rapports	61
C.	Sitographie	61
V.	Collections audiovisuelles	61
A.	Monographies	61
B.	Travaux universitaires	62
C.	Articles	62
D.	Rapports	62
E.	Sitographie	63
VI.	Action culturelle et partenariats	63
A.	Monographies	63
B.	Travaux universitaires	63
C.	Articles	64
D.	Rapports	65
E.	Sitographie	65
VII.	Publics	65
A.	Monographies	65
B.	Rapports	66
<i>Etude de cas : les médiathèques bretonnes et leur rapport au cinéma</i>		67
I.	Méthodologie de l'étude	67
1.	Fondements	67
2.	Objectifs	68
3.	Le choix des enquêtes	69
A.	Situation globale et état des lieux : enquête quantitative	70
B.	Enquête qualitative	72
4.	Mise en œuvre et résultats	75
A.	Diffusion du questionnaire et demandes d'entretiens	75
B.	Nombre de répondants et quelques statistiques globales	75
II.	Analyse des données recueillies	76
1.	La Bretagne : un territoire culturel riche mais des difficultés de communication	76
A.	Une terre riche	76
B.	Le manque de communication entre les différents acteurs culturels	77
C.	La sensation de non-légitimité des bibliothécaires	80
2.	Les collections : de nouveaux défis ?	81
A.	Politique documentaire et acquisitions	81

B.	Valoriser les collections	83
C.	Proposer une autre vision du cinéma ?	84
3.	Action culturelle : quelle est la réalité du terrain ?	84
A.	« Do it yourself »: monter des actions culturelles	84
B.	Partenariats entre salles de cinéma et cinéma	86
C.	Un manque de diversité des publics ?	88
Conclusion		91
Annexes		94
I.	Annexe 1 : questionnaire d'enquête	94
II.	Annexe 2 : résultats des questions fermées du questionnaire d'enquête	98
III.	Annexe 3 : Entretien avec Fannie Campagna, coordinatrice de Zoom Bretagne	102
IV.	Annexe 4 : Entretien avec Florence Le Pichon, chargée de mission bibliothèques à Livre et Lecture en Bretagne	106
V.	Annexe 5 : Entretien avec Christelle Kerdal, bibliothécaire en charge du secteur Image et Son à la médiathèque Eugène Guillevic, Hennebont	114
VI.	Annexe 6 : Entretien avec Carole Pécheur, responsable de la médiathèque de Loudéac	123
Table des graphiques		130
Table des matières		131
Résumé		136

RESUME

La promotion du cinéma en bibliothèque publique : collections audiovisuelles et actions culturelles réexaminées

Le cinéma en bibliothèque publique est aujourd’hui un sujet peu traité et peu pris en compte, tout comme son enjeu principal : sa promotion. Sa reconnaissance à la fois rapide si l’on prend en compte sa récente apparition dans l’institution, et tardive dans sa légitimation, le cinéma peine toujours à trouver une place pertinente, dans les collections ou dans l’action culturelle. Sont en jeu la médiation dont les partenariats et animations en tout genre, la légitimité des bibliothécaires, et le manque de moyens financiers. Le cinéma est partagé entre ses idées reçues et sa volonté de démocratisation dans les bibliothèques de lecture publique.